



**ANNEXES AU PROJET DE LOI DE REGLEMENT DE
L'EXERCICE BUDGETAIRE 2015**

ANNEXE-I
ECARTS ENTRE LES PREVISIONS ET LES ENCAISSEMENTS PAR
NATURE DE RECETTES

ECARTS ENTRE LES PREVISIONS ET LES ENCAISSEMENTS PAR NATURE DE RECETTES

L'article 22 alinéa 1 de la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat dispose que : "...le projet de loi de règlement est accompagné...du développement des opérations budgétaires présentées par nature en distinguant les prévisions, les recouvrements et les restes à recouvrer... ».

Le tableau ci-dessous présente une variation négative de **81 580,86** millions de FCFA issue de la confrontation des recettes prévisionnelles de l'exercice 2015 de l'ordre de **3 992 600,00** millions de FCFA et des réalisations de **3 911 019,14** millions de FCFA.

(en millions de FCFA)

IMP	LIBELLES	BUDGET VOTE	AJUSTEMENT	BUDGET MODIFIE	REALISATIONS	ECART
A- RECETTES PROPRES		3 022 483,00	30 000,00	3 052 483,00	3 128 204,43	75 721,43
I- RECETTES FISCALES		2 096 530,00	0	2 096 530,00	2 269 387,36	172 857,36
721	Impôts et taxes sur les revenus des personnes physiques	211 015,00	0	211 015,00	230 185,60	19 170,60
723	Impôts sur les bénéfices des sociétés non pétrolières	307 000,00	0	307 000,00	367 077,91	60 077,91
724	Impôts sur les revenus servis aux personnes domiciliées hors Cameroun	92 500,00	0	92 500,00	84 412,26	-8 087,74
728	Impôts sur les mutations et les transactions	40 400,00	0	40 400,00	50 773,45	10 373,45
730	Taxe sur la valeur ajoutée et le chiffre d'affaires	820 000,00	0	820 000,00	849 285,61	29 285,61
731	Taxes sur des produits déterminés et droits d'accises	236 000,00	0	236 000,00	289 280,32	53 280,32
732	Taxes sur des services déterminés	2 285,00	0	2 285,00	2 491,22	206,22
733	Impôts sur le droit d'exercer une activité professionnelle	10 150,00	0	10 150,00	9 633,96	-516,04
734	Impôts sur l'autorisation d'utiliser des biens ou d'exercer des activités	30	0	30	80,93	50,93
735	Autres impôts et taxes sur les biens et services	11 920,00	0	11 920,00	10 732,17	-1 187,83
736	Droits et taxes à l'importation	306 650,00	0	306 650,00	320 314,27	13 664,27
737	Droits et taxes à l'exportation et autres impôts sur le commerce extérieur	21 050,00	0	21 050,00	17 132,54	-3 917,46
738	Droit d'enregistrement et de timbre	37 530,00	0	37 530,00	37 987,12	457,12
II- AUTRES RECETTES		925 953,00	30 000,00	955 953,00	858 817,06	-97 135,94
171	Remboursements à l'Etat de la dette avalisée	9 377,00	0	9 377,00	0,00	-9 377,00
172	Remboursements à l'Etat de la dette rétrocedée	49 706,00	0	49 706,00	0,00	-49 706,00
201	Produits de cessions des droits	0	30 000,00	30 000,00	0,00	-30 000,00
710	Droits et frais administratifs	13 453,00	0	13 453,00	20 630,80	7 177,80
714	Ventes accessoires de biens	79	0	79	57,76	-21,24
716	Ventes de prestations de services	16 666,00	0	16 666,00	150 957,73	134 291,73
719	Loyers des immeubles et revenus des domaines	3 981,00	0	3 981,00	4 042,30	61,30
741	Revenus du secteur pétrolier	774 900,00	0	774 900,00	592 722,45	-182 177,55
745	Produits financiers à recevoir	17 376,00	0	17 376,00	42 154,89	24 778,89
761	Cotisations aux caisses de retraite des fonctionnaires et assimilés relevant des APU	39 000,00	0	39 000,00	44 674,25	5 674,25
771	Amendes et condamnations pécuniaires	1 415,00	0	1 415,00	3 576,88	2 161,88
B- EMPRUNTS ET DONNS		724 117,00	216 000,00	940 117,00	782 814,72	-157 302,28
150	Tirages sur les emprunts multilatéraux directs à l'étranger	132 800,00	0	132 800,00	132 800,00	0,00
151	Tirages sur les emprunts bilatéraux directs à l'étranger	213 117,00	0	213 117,00	171 632,78	-41 484,22
161	Emission des bons du trésor supérieurs à deux ans	320 000,00	216 000,00	536 000,00	460 293,30	-75 706,70
769	Dons exceptionnels de la coopération internationale	58 200,00	0	58 200,00	18 088,63	-40 111,37
TOTAL RECETTES BUDGET GENERAL (A+B)		3 746 600,00	246 000,00	3 992 600,00	3 911 019,14	-81 580,86

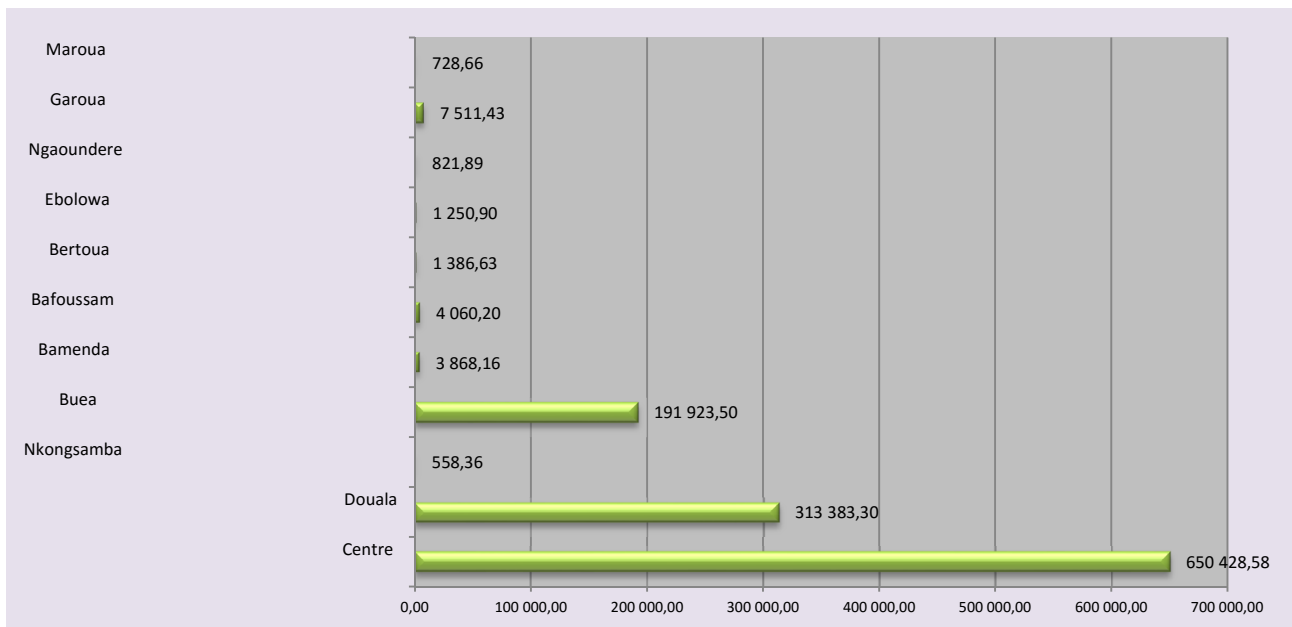
A côté de cette présentation, le tableau qui suit restitue par Circonscription Financière la situation des Restes à Recouvrer (RAR) à fin décembre 2015 d'un montant global de **1 175 921,60** millions de FCFA. Leur forte concentration dans la région du Centre s'explique en grande partie par le volume des opérations de la Direction des Grandes Entreprises.

(en millions de FCFA)

Circonscriptions Financières	RAR antérieurs (1)	Emissions 2015 (2)	Total = (1) + (2)	Recouvrements 2015	RAR à fin décembre 2015
CENTRE (PGT et TGYDE)	524 404,90	348 760,45	873 165,35	222 736,78	650 428,58
Avis de Mise en Recouvrement (Impôts)	524 385,20	271 556,83	795 942,03	145 554,61	650 387,42
Bulletins de Liquidation Douanière (Douanes)	0,00	2 263,14	2 263,14	2 263,14	0,00
Titres de domaine (revenus du domaine de l'Etat)	0,00	95,52	95,52	95,52	0,00
Bulletin de Liquidation de Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres redevables d'impôts et taxes	19,70	74 844,96	74 864,66	74 823,51	41,16
DOUALA	294 244,40	154 660,18	448 904,58	135 521,28	313 383,30
Avis de Mise en Recouvrement (Impôts)	239 310,40	48 032,25	287 342,65	28 893,35	258 449,30
Bulletins de Liquidation Douanière (Douanes)	54 934,00	0,00	54 934,00	0,00	54 934,00
Titres de domaine (revenus du domaine de l'Etat)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Bulletin de Liquidation de Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres redevables d'impôts et taxes	0,00	106 627,93	106 627,93	106 627,93	0,00
NKONGSAMBA	566,60	833,87	1 400,47	842,11	558,36
Avis de Mise en Recouvrement (Impôts)	556,10	52,58	608,68	60,81	547,86
Bulletins de Liquidation Douanière (Douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de domaine (revenus du domaine de l'Etat)	0,00	155,33	155,33	155,33	0,00
Bulletin de Liquidation de Recettes	0,40	0,00	0,40	0,00	0,40
Autres redevables d'impôts et taxes	10,10	625,97	636,07	625,97	10,10
BUEA	167 320,00	34 601,00	201 921,00	9 997,50	191 923,50
Avis de Mise en Recouvrement (Impôts)	25 444,30	2 271,07	27 715,37	780,22	26 935,14
Bulletins de Liquidation Douanière (Douanes)	140 310,70	23 112,65	163 423,35	0,00	163 423,35
Titres de domaine (revenus du domaine de l'Etat)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Bulletin de Liquidation de Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres redevables d'impôts et taxes	1 565,00	9 217,27	10 782,27	9 217,27	1 565,00
BAMENDA	4 474,80	8 444,66	12 919,46	9 051,30	3 868,16
Avis de Mise en Recouvrement (Impôts)	4 474,80	-47,81	4 426,99	558,83	3 868,16
Bulletins de Liquidation Douanière (Douanes)	0,00	291,03	291,03	291,03	0,00
Titres de domaine (revenus du domaine de l'Etat)	0,00	178,72	178,72	178,72	0,00
Bulletin de Liquidation de Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres redevables d'impôts et taxes	0,00	8 022,71	8 022,71	8 022,71	0,00
BAFOUSSAM	4 430,40	7 713,10	12 143,50	8 083,30	4 060,20
Avis de Mise en Recouvrement (Impôts)	4 430,40	218,24	4 648,64	588,44	4 060,20
Bulletins de Liquidation Douanière (Douanes)	0,00	13,62	13,62	13,62	0,00
Titres de domaine (revenus du domaine de l'Etat)	0,00	321,79	321,79	321,79	0,00
Bulletin de Liquidation de Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres redevables d'impôts et taxes	0,00	7 159,45	7 159,45	7 159,45	0,00
BERTOUA	1 410,70	2 421,46	3 832,16	2 445,54	1 386,63
Avis de Mise en Recouvrement (Impôts)	1 366,40	642,27	2 008,67	622,00	1 386,66
Bulletins de Liquidation Douanière (Douanes)	0,00	194,86	194,86	194,86	0,00
Titres de domaine (revenus du domaine de l'Etat)	0,00	27,75	27,75	27,75	0,00
Bulletin de Liquidation de Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres redevables d'impôts et taxes	44,30	1 556,58	1 600,88	1 600,92	-0,04
EBOLOWA	576,40	41 351,06	41 927,46	40 676,57	1 250,90
Avis de Mise en Recouvrement	576,40	746,52	1 322,92	75,25	1 247,67

(Impôts)					
Bulletins de Liquidation Douanière (Douanes)	0,00	36 243,00	36 243,00	36 242,93	0,06
Titres de domaine (revenus du domaine de l'Etat)	0,00	490,60	490,60	490,60	0,00
Bulletin de Liquidation de Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres redevables d'impôts et taxes	0,00	3 870,94	3 870,94	3 867,78	3,17
NGAOUNDERE	783,00	680,18	1 463,18	641,29	821,89
Avis de Mise en Recouvrement (Impôts)	783,00	220,20	1 003,20	181,31	821,89
Bulletins de Liquidation Douanière (Douanes)	0,00	383,63	383,63	383,63	0,00
Titres de domaine (revenus du domaine de l'Etat)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Bulletin de Liquidation de Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres redevables d'impôts et taxes	0,00	76,35	76,35	76,35	0,00
GAROUA	6 891,50	10 291,50	17 183,00	9 671,57	7 511,43
Avis de Mise en Recouvrement (Impôts)	4 410,20	1 941,08	6 351,28	1 321,15	5 030,13
Bulletins de Liquidation Douanière (Douanes)	0,00	3 543,64	3 543,64	3 543,64	0,00
Titres de domaine (revenus du domaine de l'Etat)	0,00	95,02	95,02	95,02	0,00
Bulletin de Liquidation de Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres redevables d'impôts et taxes	2 481,30	4 711,76	7 193,06	4 711,76	2 481,30
MAROUA	666,70	1 730,22	2 396,92	1 668,27	728,66
Avis de Mise en Recouvrement (Impôts)	664,00	97,50	761,50	35,54	725,96
Bulletins de Liquidation Douanière (Douanes)	0,00	1 553,83	1 553,83	1 553,83	0,00
Titres de domaine (revenus du domaine de l'Etat)	2,70	78,90	81,60	78,90	2,70
Bulletin de Liquidation de Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres redevables d'impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général	1 005 769,40	611 487,69	1 617 257,09	441 335,48	1 175 921,60

Restes à Recouvrer par Circonscription Financière (en millions de FCFA)



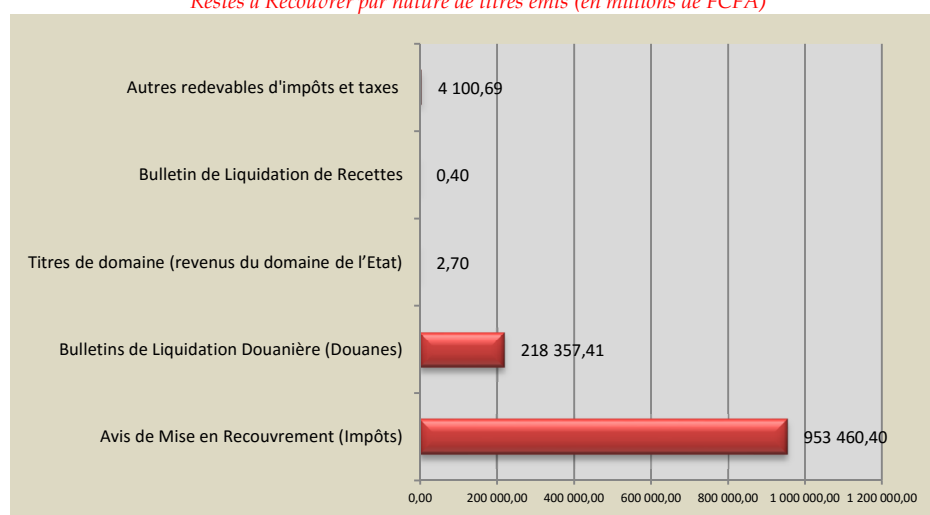
La ventilation par nature des titres émis consacre la plus forte concentration des Restes à Recouvrer dans les Avis de Mise en Recouvrement et dans les Bulletins de Liquidation Douanière.

Ladite ventilation se décline ainsi qu'il suit :

(en millions de FCFA)

Nature des opérations	RAR antérieurs (1)	Emissions 2015 (2)	Total = (1) + (2)	Recouvrements 2015	RAR à fin décembre 2015
Avis de Mise en Recouvrement (Impôts)	806 401,20	325 730,73	1 132 131,93	178 671,52	953 460,40
Bulletins de Liquidation Douanière (Douanes)	195 244,70	67 599,40	262 844,10	44 486,69	218 357,41
Titres de domaine (revenus du domaine de l'Etat)	2,70	1 443,63	1 446,33	1 443,63	2,70
Bulletin de Liquidation de Recettes	0,40	0,00	0,40	0,00	0,40
Autres redevables d'impôts et taxes	4 120,40	216 713,93	220 834,33	216 733,65	4 100,69
Total général	1 005 769,40	611 487,69	1 617 257,09	441 335,48	1 175 921,60

Restes à Recouvrer par nature de titres émis (en millions de FCFA)

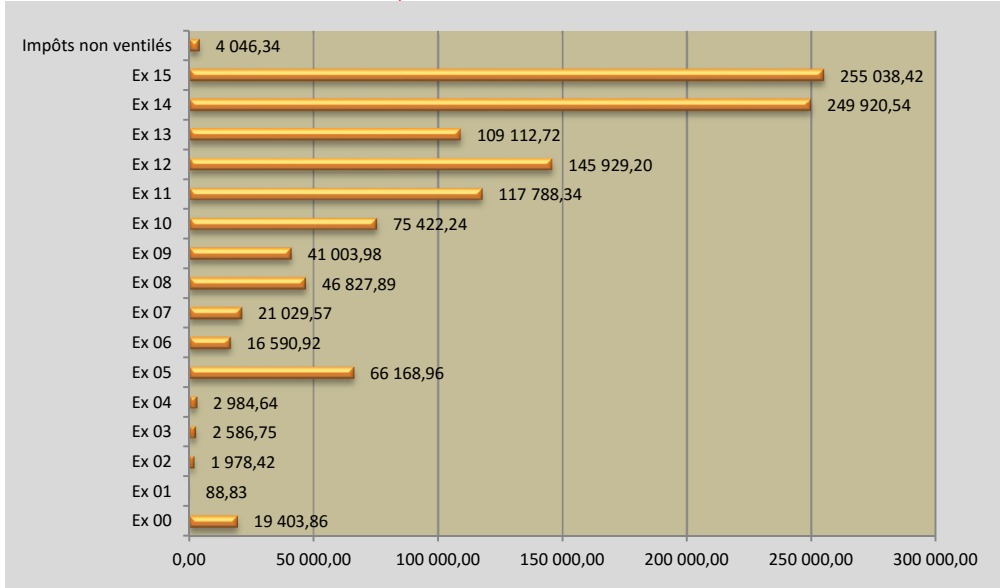


La déclinaison des Restes à Recouvrer par exercice budgétaire est assortie d'une forte concentration des Restes à Recouvrer en 2015 de **255 038,42** millions de FCFA, suivie des côtes antérieures des exercices 2014 et 2013. Le tableau ci-après en dresse le détail :

(en millions de FCFA)

Exercice / nature des titres émis	Avis de Mise en Recouvrement (Impôts)	Bulletins de Liquidation Douanière (Douanes)	Titres de domaine (revenus du domaine de l'Etat)	Bulletin de Liquidation de Recettes	Autres redevables d'impôts et taxes	Total	Proportion en %
Exercice 2000	19 403,86	0,00	0,00	0,00	0,00	19 403,86	1,65%
Exercice 2001	88,83	0,00	0,00	0,00	0,00	88,83	0,01%
Exercice 2002	1 978,42	0,00	0,00	0,00	0,00	1 978,42	0,17%
Exercice 2003	2 586,75	0,00	0,00	0,00	0,00	2 586,75	0,22%
Exercice 2004	2 984,64	0,00	0,00	0,00	0,00	2 984,64	0,25%
Exercice 2005	63 204,67	2 963,86	0,00	0,42	0,00	66 168,96	5,63%
Exercice 2006	16 422,55	168,37	0,00	0,00	0,00	16 590,92	1,41%
Exercice 2007	21 029,57	0,00	0,00	0,00	0,00	21 029,57	1,79%
Exercice 2008	46 827,89	0,00	0,00	0,00	0,00	46 827,89	3,98%
Exercice 2009	41 003,98	0,00	0,00	0,00	0,00	41 003,98	3,49%
Exercice 2010	61 419,41	14 002,83	0,00	0,00	0,00	75 422,24	6,41%
Exercice 2011	38 773,73	79 011,92	2,70	0,00	0,00	117 788,34	10,02%
Exercice 2012	120 078,85	25 840,27	0,00	0,00	10,08	145 929,20	12,41%
Exercice 2013	72 366,89	36 727,80	0,00	0,00	18,03	109 112,72	9,28%
Exercice 2014	213 389,39	36 529,46	0,00	0,00	1,69	249 920,54	21,25%
Exercice 2015	231 901,08	23 112,71	0,00	0,00	24,62	255 038,42	21,69%
Impôts non ventilés	-0,09	0,17	0,00	-0,02	4 046,28	4 046,34	0,34%
Total	953 460,40	218 357,41	2,70	0,40	4 100,69	1 175 921,60	100,00%
Proportion en %	81,08%	18,57%	0,00%	0,00%	0,35%	100,00%	

Restes à Recouvrer par exercice (en millions de FCFA)



ANNEXE-II
EVOLUTION ENTRE LES DOTATIONS, LES ORDONNANCEMENTS,
LES PAIEMENTS ET LES RESTES A PAYER

EVOLUTION ENTRE LES DOTATIONS, LES ORDONNANCEMENTS, LES PAIEMENTS ET LES RESTES A PAYER

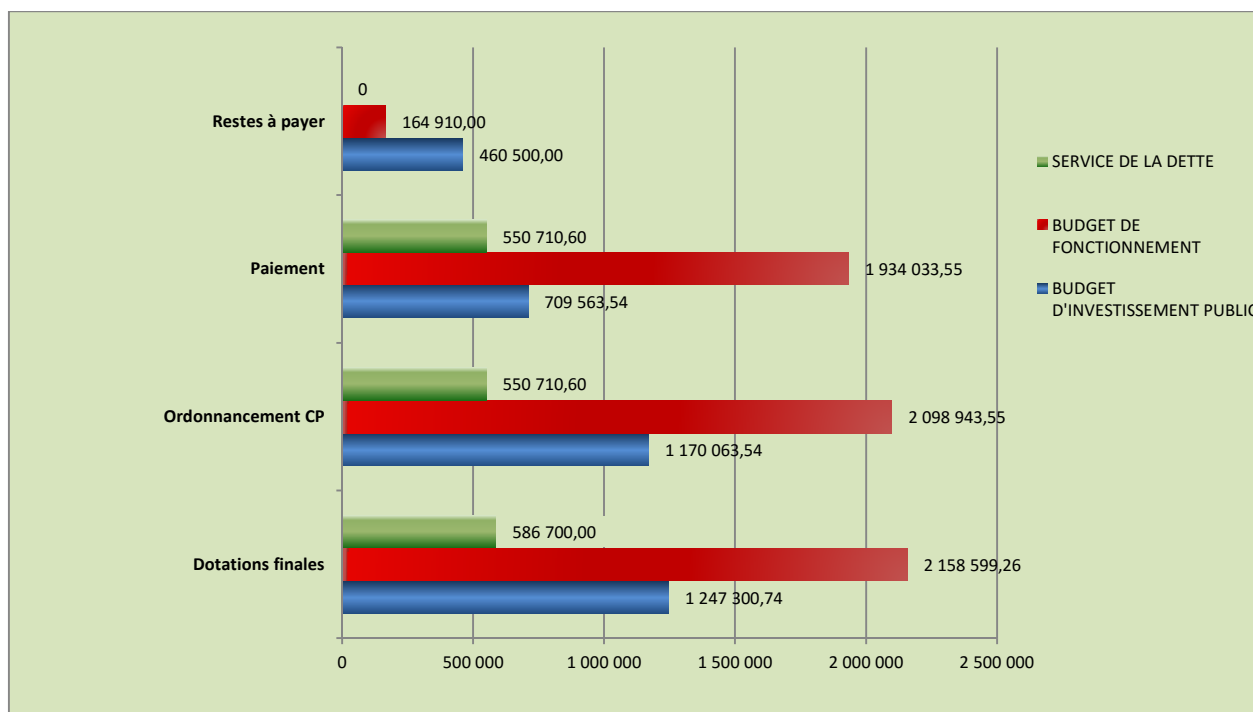
L'article 22 alinéa 1 de la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat dispose que : "...le projet de loi de règlement est accompagné...du développement des opérations budgétaires présentées par nature en distinguant les prévisions, les paiements et les restes à payer... ».

Le tableau ci-après retrace l'évolution de l'exécution du budget général, depuis les dotations en crédits de paiement jusqu'aux restes à payer.

(en millions de FCFA)

Libellé	Dotations finales	Ordonnancement CP	Paieiment	Restes à payer
BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC	1 247 300,74	1 170 063,54	709 563,54	460 500,00
INVESTISSEMENT	1 018 000,00	942 293,15	649 403,15	292 890,00
PARTICIPATION	46 300,74	45 213,44	17 553,44	27 660,00
REHABILITATION ET RESTRUCTURATION	30 000,00	30 000,00	28 490,00	1 510,00
INTERVENTION EN INVESTISSEMENT	153 000,00	152 556,95	14 116,95	138 440,00
BUDGET DE FONCTIONNEMENT	2 158 599,26	2 098 943,55	1 934 033,55	164 910,00
CONSOMMATION DE BIENS ET SERVICES	965 275,26	912 137,78	786 527,78	125 610,00
SALAIRES	775 010,00	775 009,97	763 769,97	11 240,00
PENSIONS	183 000,00	183 000,00	166 630,00	16 370,00
DEPENSES COMMUNES	235 314,00	228 795,80	217 105,80	11 690,00
SERVICE DE LA DETTE	586 700,00	550 710,60	550 710,60	0,00
DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE	109 500,00	109 500,00	109 500,00	0,00
DETTE PUBLIQUE INTERIEURE	477 200,00	441 210,60	441 210,60	0,00
Total général	3 992 600,00	3 819 717,69	3 194 307,69	625 410,00

L'évolution entre les dotations, ordonnancements CP, paiements, Restes à recouvrer (en millions de FCFA)



L'exécution du **budget d'investissement public (BIP)** fait ressortir des ordonnancements de **1 1 70 063, 54** millions de FCFA sur des prévisions de **1 247 300,74** millions de FCFA alors que les paiements s'élèvent à la somme de **709 563,54** millions de FCFA et les restes à payer de **460 500,00** millions de FCFA. Lesdites dépenses d'investissement sont constituées du BIP des ministères et des organes institutionnels, des dépenses de participations, réhabilitation et restructuration, et des interventions en investissement.

S'agissant du **BIP des organes institutionnels et des ministères**, les ordonnancements s'élèvent à **942 293,15** millions de FCFA sur des prévisions de **1 018 000,00** millions de FCFA tandis que les paiements et les restes à payer se chiffrent respectivement à **649 403,15** millions de FCFA et **292 890,00** millions de FCFA.

Les restes à payer des dépenses de **participations** s'élèvent à la somme de **27 660,00** millions de FCFA pour des dépenses ordonnancées de **45 213,44** millions de FCFA et des paiements de **17 553,44** millions de FCFA bien que les dotations finales se situent à **46 300,74** millions de FCFA.

Les restes à payer des dépenses de **réhabilitation et restructuration** s'élèvent à la somme de **1 510,00** millions de FCFA pour des dépenses ordonnancées de **30 000,00** millions de FCFA et des paiements de **28 490,00** millions de FCFA, le tout adossé sur des dotations finales de **30 000,00** millions de FCFA.

Les **interventions en investissement** ont été payées pour un montant de **14 116,95** millions de FCFA pour des prévisions de **153 000,00** millions de FCFA. Leurs restes à payer s'élèvent à la somme de **138 440,00** millions de FCFA pour des interventions en investissement ordonnancées de **152 556,95** millions de FCFA.

L'exécution du **budget de fonctionnement** quant à elle fait ressortir des ordonnancements à hauteur de **2 098 943,55** millions de FCFA pour des dotations finales de **2 158 599,26** millions de FCFA. Les paiements de ces dépenses courantes s'élèvent à la somme de **1 934 033,55** millions de FCFA tandis que les restes à payer sont de **164 910,00** millions de FCFA.

Le **budget de fonctionnement** est respectivement constitué des dépenses sur biens et services, des salaires, des pensions et des dépenses communes.

Concernant les **biens et services**, des paiements ont été effectués pour un montant total de **786 527,78** millions de FCFA pour des prévisions de **965 275,26** millions de FCFA et des restes à payer de **125 610,00** millions de FCFA.

Les **salaires** quant à eux ont été payés pour un montant total de **763 769,97** millions de FCFA pour des prévisions de **775 010,00** millions de FCFA.

Enfin, l'exécution du **service de la dette** fait ressortir des ordonnancements équivalents aux paiements, soit **550 710,60** millions de FCFA pour une dotation finale de **586 700,00** millions de FCFA.

ANNEXE-III
SITUATION DES EMISSIONS DES TITRES PUBLICS

SITUATION DES EMISSIONS DES TITRES PUBLICS

Au terme de la mise en œuvre de son programme d'émission 2015, le Trésor Public a mobilisé la somme de 575,5 milliards de FCFA sur le marché de capitaux, soit 125,15 milliards de FCFA sur le marché des titres publics à souscription libre de la CEMAC et 450,35 milliards de FCFA sur le marché financier international.

Au cours de l'exercice sous revue, la somme de 234, 511 milliards de FCFA représentant les titres émis antérieurement a été remboursée, soit 164,011 milliards de FCFA sur le marché des titres publics à souscription libre de la CEMAC (140,5 milliards de FCFA de bons du Trésor assimilables et 23,511 milliards de FCFA d'obligations du Trésor assimilables) et 70 milliards de FCFA d'obligations du Trésor sur le marché financier national.

Au cours de la période 2010-2015, le Trésor public a mobilisé des titres sur les marchés des capitaux pour un montant total de 1 470,01 milliards de FCFA, soit 589,66 milliards de FCFA sur le marché des titres publics à souscription libre de la CEMAC, 430 milliards de FCFA sur le marché financier national et 450,35 milliards de FCFA sur le marché financier international.

L'encours des titres émis s'élève à la somme de 745 milliards de FCFA au 31 décembre 2015, soit 210 milliards de FCFA sur le marché financier national, 84,65 milliards de FCFA sur le marché des titres publics à souscription libre de la CEMAC et 450, 35 milliards de FCFA sur le marché financier international.

Les émissions par adjudications sur le marché de la BEAC

Synthèse des émissions

Au terme de la mise en œuvre de son programme de financement de l'exercice 2015, le Trésor Public a annoncé 28 émissions de titres publics sur le marché de la BEAC, adjudgé 22 lignes d'émission et déclaré 06 lignes infructueuses.

Les 22 lignes d'émissions adjudgées ont permis de mobiliser la somme de 125,15 milliards de FCFA sur 170 milliards de FCFA sollicités et 307,879 milliards de FCFA d'offres.

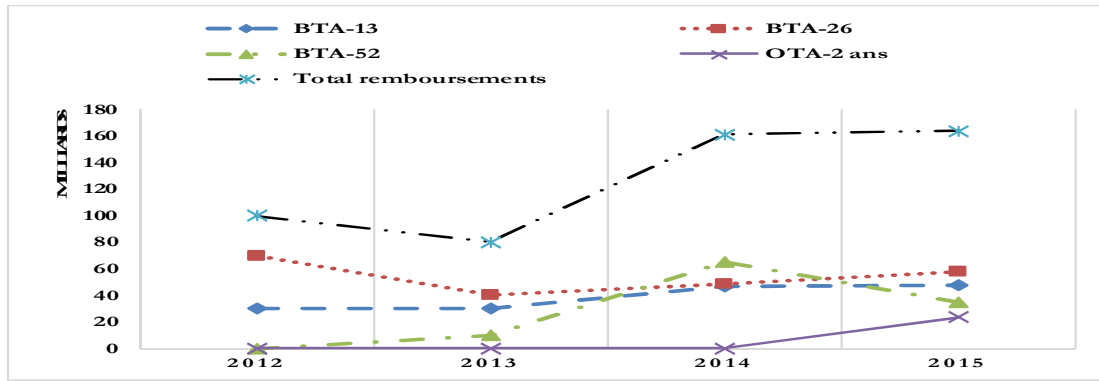
Années d'émission	Montants sollicités	Souscriptions des SVT	Montants retenus
2011	52 000 000 000	121 537 000 000	50 000 000 000
2012	110 000 000 000	388 367 000 000	110 000 000 000
2013	175 000 000 000	372 668 000 000	149 511 000 000
2014	161 000 000 000	472 023 000 000	155 000 000 000
2015	170 000 000 000	307 879 000 000	125 150 000 000
Total général	633 000 000 000	1 622 524 000 000	589 661 000 000

Remboursements

Au 31 décembre 2015, le Trésor Public a honoré toutes les échéances de remboursement soit un montant total de 505,011 milliards de FCFA.

Pour le compte de l'exercice 2015, ces remboursements se situent à 164,011 milliards de FCFA pour les titres publics contre 161 milliards de FCFA en 2014, soit une hausse de 1,87%. Ce volume est composé de 28,96% de Bons du Trésor Assimilables à 13 semaines, 35,36% de Bons du Trésor Assimilables à 26 semaines, 21,34% de Bons du Trésor Assimilables à 52 semaines et 14,34% d'Obligations du Trésor Assimilables à 2 ans.

Figure 1 : Evolution annuelle des remboursements

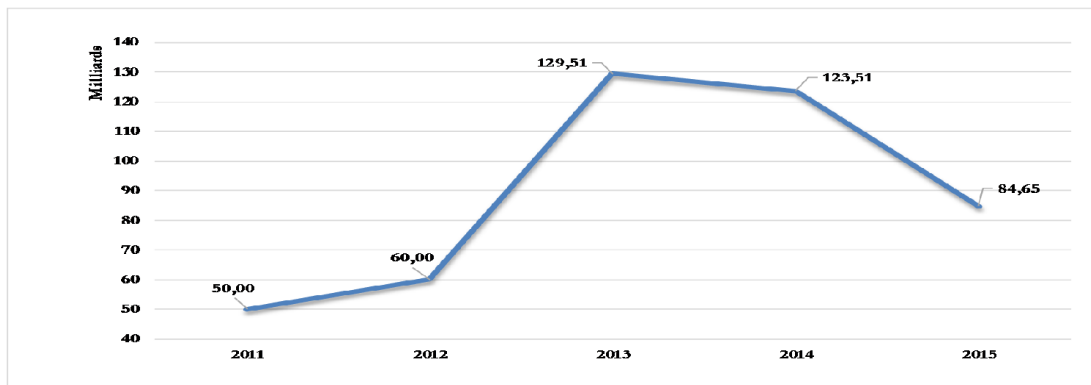


Source: MINFI/DGTCFM/DIRTRE

Encours

L'encours des titres émis par adjudication s'élève à 84,65 milliards de FCFA au 31 décembre 2015, en baisse de 31,46% en glissement annuel.

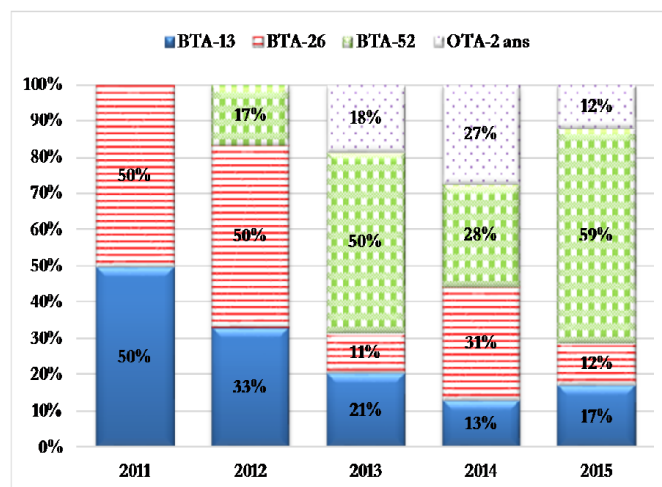
Figure 2: Evolution annuelle de l'encours des titres émis par adjudication



Source: MINFI/DGTCFM/DIRTRE

Le précédent encours est composé de 17,31% de Bons du Trésor Assimilables à 13 semaines, de 11,81% de Bons du Trésor Assimilables à 26 semaines de 59,07% de Bons du Trésor Assimilables à 52 semaines et de 11,81% d'Obligations du Trésor Assimilables à 2 ans.

Figure 3: Evolution annuelle de la composition de l'encours des titres



Source: MINFI/DGTCFM/DIRTRE

Le volume de titres détenus par les Spécialistes en Valeurs du Trésor résidents s'élève à 69,955 milliards de FCFA contre 14,695 milliards de FCFA pour les non-résidents.

Comparativement à l'exercice précédent, les parts des résidents et des non-résidents se sont dépréciées respectivement de 32,43% et 26,47%.

L'encours des Bons du Trésor Assimilables à 13 semaines a reculé de 11,21% pour s'établir à 14,65 milliards de FCFA. Ceci est dû au fait que par rapport à l'année 2014, la majorité des titres émis en 2015 ont été amortis au courant de l'exercice. Cet encours est détenu à 86,35% par les résidents et 13,65% par les non-résidents.

Quant aux Bons du Trésor Assimilables à 26 semaines, leur encours a baissé de 74,03% comparativement à fin 2014, pour se situer à 10 milliards de FCFA sur les 29,5 milliards de FCFA émis en 2015. Cet encours est détenu à 65% par les résidents et 35% par les non-résidents.

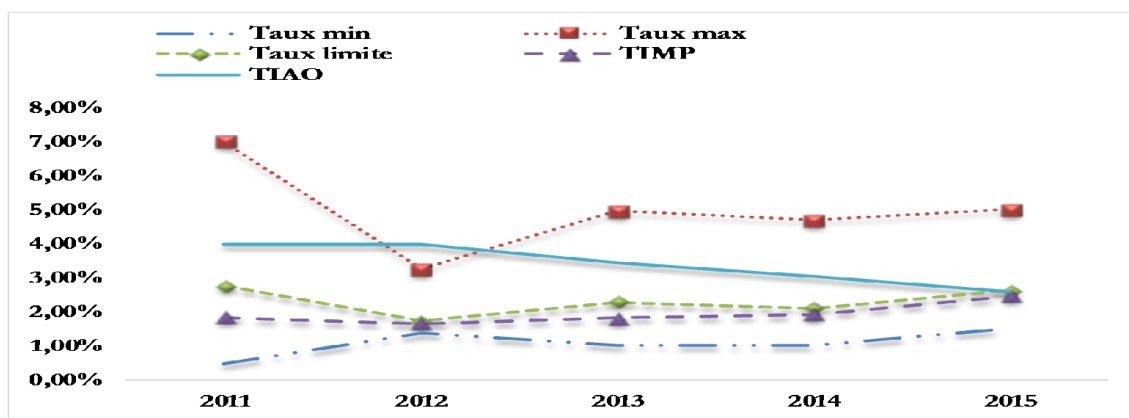
S'agissant des Bons du Trésor Assimilables à 52 semaines, leur encours a augmenté de 42,86% par rapport au 31 décembre 2014 où il a affiché un montant de 35 milliards de FCFA, soit une hausse de 15 milliards de FCFA. Cet encours est partagé à 87% par les résidents et 13% par les non-résidents.

Pour les Obligations du Trésor Assimilables, à fin 2015 l'encours est de 10 milliards de FCFA, suite au remboursement de 23,511 milliards de FCFA réalisé en cours d'exercice, soit une diminution de 31,46% par rapport à fin 2014. Il est détenu à 73,05% par les résidents et 26,95% par les non-résidents.

Taux d'intérêt

Les taux en 2015 ont de manière générale enregistré une allure haussière. S'agissant des BTA à 13 semaines, les taux minimum, maximum, limite et du TIMP ont respectivement cru de 45, 30, 51 et 54 points de base (pb) comparativement à l'année précédente où ils ont affiché dans le même ordre 1,05%, 4,70%, 2,13% et 1,93%.

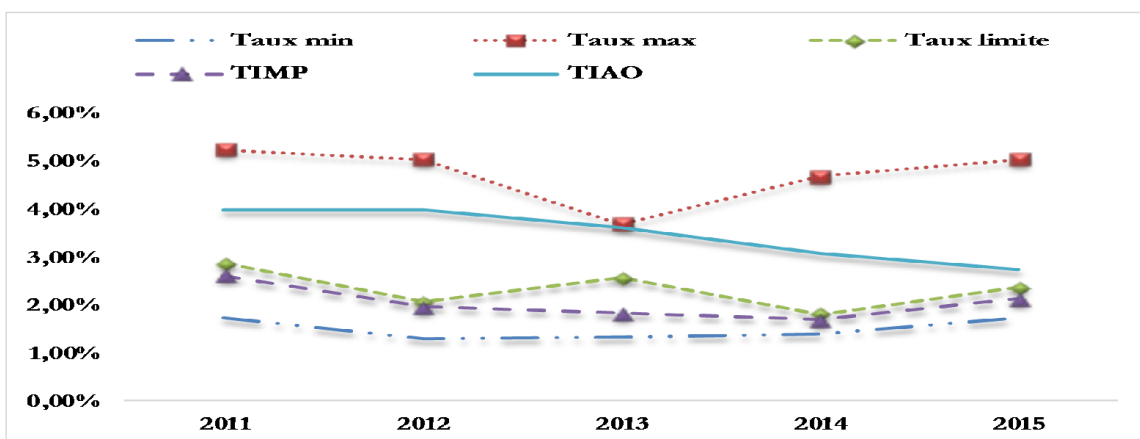
Figure 4: Evolution des taux BTA-13 semaines



Source: MINFI/DGTCFM/DIRTRE

Pour ce qui est des Bons du Trésor Assimilables à 26 semaines, ils ont poursuivi leur tendance haussière enregistrée depuis 2013. Ainsi, les taux minimum et maximum ont gagné chacun 35 points de base, comparativement à 2014 où ils ont été successivement de 1,40% et 4,70%. Le taux limite et le taux d'intérêt moyen pondéré (TIMP) se sont appréciés respectivement de 57 et 44 points de base par rapport à 2014 où ils ont affiché dans le même ordre 1,82% et 1,70%.

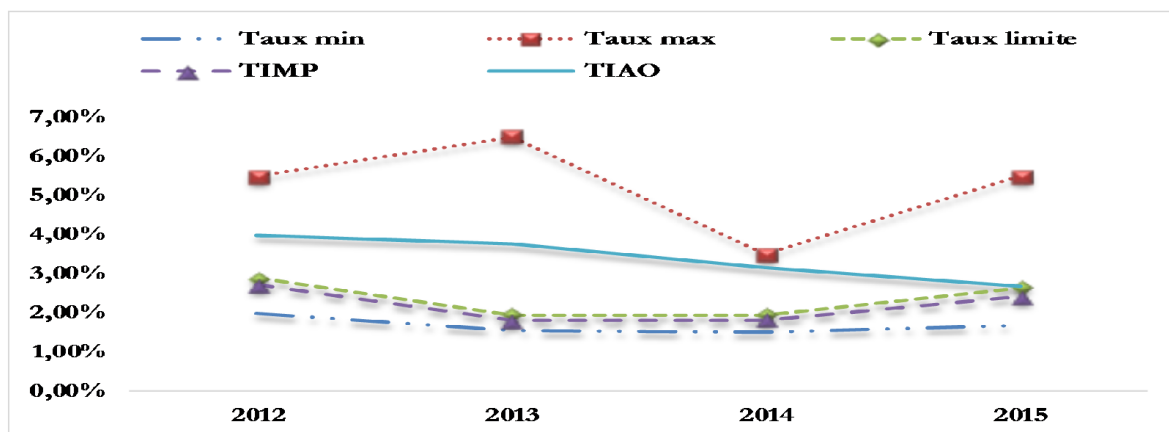
Figure5: Evolution des taux BTA-26 semaines



Source: MINFI/DGTCFM/DIRTRE

Quant aux Bons du Trésor Assimilables à 52 semaines, après avoir observé une tendance baissière en 2014, les taux minimum, maximum, limite et le TIMP ont augmenté respectivement de 20, 200, 69 et 59 points de base.

Figure 6 : Evolution des taux des BTA-52 semaines

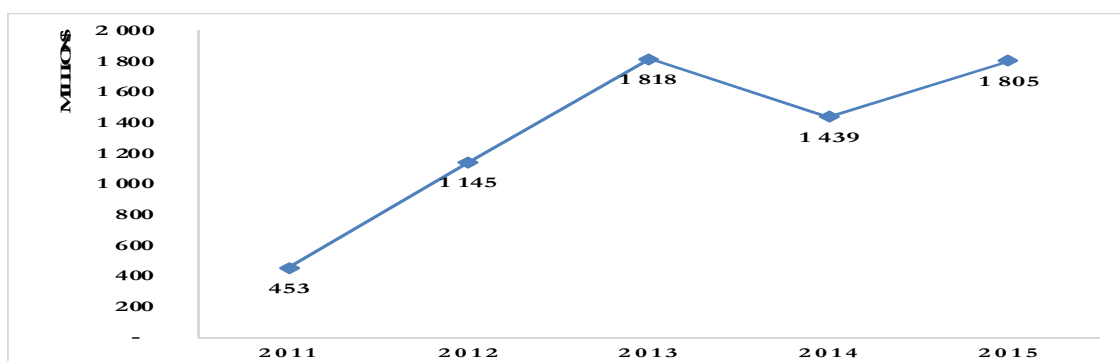


Source: MINFI/DGTCFM/DIRTRE

Coût des émissions

En 2015, les intérêts précomptés sur les Bons du Trésor Assimilables se sont situés à 1 788 908 096 FCFA. En y intégrant les commissions d'organisation des séances prélevées par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale qui se sont élevées à 15 643 750 FCFA, le coût total du programme d'émission des titres publics de l'exercice 2015 s'est situé à 1 804 551 846 FCFA.

Figure 7 : Evolution annuelle du coût total des émissions



Source: MINFI/DGTCFM/DIRTRE

Emissions par syndication sur le marché financier national

Marché primaire

Aucune émission de titres publics n'a été réalisée sur le marché financier national contrairement aux exercices précédents où le Trésor Public a mobilisé la somme de 430 milliards de FCFA, soit 200 milliards de FCFA en 2010, 80 milliards de FCFA en 2013 et 150 milliards de FCFA en 2014.

Pour ce qui est du premier emprunt, le dernier quart a été amorti le 30 décembre 2015, soit 50 milliards de FCFA en principal et 2,8 milliards de FCFA d'intérêt.

S'agissant du deuxième emprunt, 20 milliards de FCFA, représentant le premier quart du principal et les intérêts pour un montant de 4,72 milliards de FCFA ont été servis aux différents souscripteurs au prorata du nombre d'obligations détenues le 29 décembre 2015. Quant au dernier emprunt, seuls les intérêts rattachés à l'année de grâce ont été payés, soit 8,25 milliards de FCFA le 28 décembre 2015.

L'encours sur le marché financier national, s'établit au 31 décembre 2015 à 210 milliards de FCFA, soit 60 milliards de FCFA et 150 milliards de FCFA respectivement pour « ECMR 5,9% net 2013-2018 » et « ECMR 5,5% net 2014-2019 ».

La capitalisation boursière des obligations du Trésor Public camerounais à cette date est de 195 milliards de FCFA, à raison de 45 milliards de FCFA pour « ECMR 5,9% net 2013-2018 » et de 150 milliards de FCFA pour « ECMR 5,5 net 2014-2019 ».

Marché secondaire

Au terme de l'exercice 2015, le nombre de transactions enregistrées est de 94 pour une valeur totale de 10,038 milliards de FCFA, dont 56,13% pour « ECMR 5,5% net 2014-2019 ». Les quantités demandées étaient de 1 493 187 titres, soit 68,21% pour ECMR 5,5% net, 30,02% pour ECMR 5,9% net et 1,77% en faveur d'ECMR 5,6% net.

Par contre, les offres ont été près de 20 fois supérieures aux demandes exprimées, soit 178 632 titres pour ECMR 5,6%, 3 730 306 obligations pour ECMR 5,9% net et 25 886 384 actifs pour ECMR 5,5% net.

Les Prestataires de Services d'Investissement (PSI) vendeurs étaient composés d'EDC Investment Corporation, SCB Cameroun et Société Générale (SG) Cameroun et les acheteurs d'Afriland (AFB), BGFI Bank, EDC et de SCB Cameroun.

Marché international

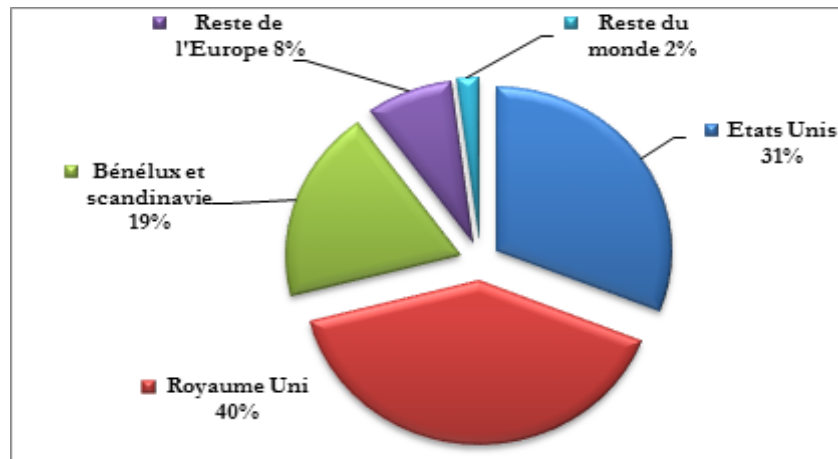
Malgré un environnement de marché volatile en raison de la croissance ralentie en Chine, de la chute des prix du pétrole et d'autres matières premières, des incertitudes liées à la politique monétaire américaine, le Cameroun a réalisé sa première émission inaugurale à l'international et mobilisé un montant de 750 millions d'USD en novembre 2015. Celle-ci a rassemblé les intérêts de 134 investisseurs internationaux pour un carnet d'ordres d'USD 1,2 milliard.

Le taux de rendement offert aux investisseurs s'est situé à 9,75% par an (équivalent à une marge de 743 points de base par rapport aux US « Treasuries » à 10 ans) et le coupon à 9,5%. Ce taux de rendement a résulté du processus interactif entre la délégation et les investisseurs qui s'est tenu tout au long du « roadshow ».

Le prix a été estimé par les investisseurs au regard des crédits africains comparables, notamment le Gabon et l'Angola, pourtant mieux notés par les agences de notation que le Cameroun. Le choix de fixer le coupon à 9,5% a permis de réduire le montant des intérêts à payer semestriellement aux investisseurs (9,5% au lieu de 9,75%). En contrepartie, l'émission ne s'est pas faite au pair, les titres ayant été vendus aux investisseurs à 98,426 au lieu de 100, réduisant d'autant le montant perçu au « closing », soit 738,195 millions d'USD constituant les revenus bruts « Gross proceeds ».

Les obligations arriveront à échéance au mois de novembre 2025 (soit une durée de vie moyenne de 9 ans, avec un amortissement en trois tranches égales durant les mois de novembre 2023, 2024 et 2025). Le livre d'ordres et les allocations définitives ont été diversifiés. D'un point de vue géographique, les Etats Unis représentent environ 31%, le Royaume Uni 40%, le Benelux et la Scandinavie 19%, le reste de l'Europe 8% et le reste du monde 2%.

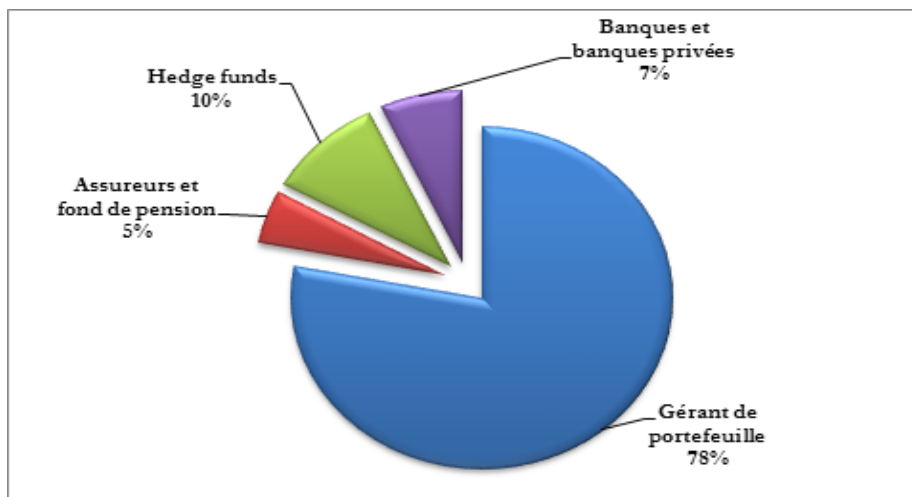
Figure 8 : Répartition des investisseurs par zone géographique



Source: MINFI/DGTCFM/DIRTRE

En terme de répartition par type d'investisseurs, les gérants de portefeuille ont occupé la part la plus importante avec environ 78%, les assureurs et les fonds de pension 5%, les « hedge funds » 10% et les banques privées 7%.

Figure 9 : Répartition par type d'investisseurs



Source: MINFI/DGTCFM/DIRTRE

ANNEXE-IV
SITUATION DES COMPTES D'AFFECTION SPECIALE

SITUATION DES COMPTES D'AFFECTION SPECIALE

L'article 22 alinéa 4 de la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat dispose que : « **le projet de loi de règlement est accompagné... des annexes explicatives par budget annexe et par compte spécial ...** »

Dérogeant au principe de l'universalité budgétaire, la pratique des comptes d'affectation s'inscrit en droite ligne de l'orthodoxie en matière de gestion des finances publiques en ce sens qu'elle favorise la mise en place des politiques gouvernementales dans des domaines précis.

La loi de finances 2015, en son chapitre sixième et dans ses articles septième à vingt-et-unième, a procédé à l'ouverture de 14 comptes d'affectation spéciale (CAS) équilibrés en recettes et en dépenses à la somme globale de **106 700 000 000 FCFA**.

Ces (CAS) ainsi que leurs dotations respectives se présentent de manière détaillée dans le tableau ci-après :

N°	Compte d'Affectation Spécial	Dotations initiales	Recettes		Dépenses	
			Réalisation	Taux de dépassement	Exécution	Taux de dépassement
1	Fonds de soutien aux victimes des catastrophes et calamités naturelles	2 000 000 000	2 000 000 000	0,00%	198 520 000	0,00%
2	Compte d'Affectation Spéciale pour la régulation des Marchés Publics	8 000 000 000	7 039 122 127	0,00%	6 615 524 748	0,00%
3	Compte d'Affectation Spéciale pour le soutien à la politique culturelle	1 000 000 000	1 096 150 000	9,615%	1 096 150 000	9,615%
4	Compte d'Affectation Spéciale pour la modernisation de la recherche dans les universités d'Etat	9 600 000 000	10 000 000 000	4,17%	9 855 998 807	2,67%
5	Compte d'Affectation Spéciale pour le soutien à l'activité touristique	1 000 000 000	1 336 128 717	33,61%	903 922 682	0,00%
6	Fonds semencier	1 000 000 000	1 490 776 996	49,08%	1 490 776 996	49,08%
7	Compte d'Affectation Spéciale pour le financement des projets de développement durable en matière d'eau	500 000 000	491 298 644	0,00%	373 119 214	0,00%
8	Fonds de Développement du Secteur Forestier	2 000 000 000	2 673 001 122	33,65%	1 779 339 031	0,00%
9	Redevance d'usage de la route	60 000 000 000	60 000 000 000	0,00%	48 245 879 172	0,00%
10	Compte d'Affectation Spéciale pour le développement des télécommunications	14 000 000 000	39 726 957 009	183,76%	24 062 309 262	71,87%
11	Fonds spécial des activités de sécurité électronique	1 000 000 000	1 500 284 048	50,03%	304 414 867	0,00%
12	Compte d'Affectation Spéciale pour le développement du secteur postal	1 000 000 000	230 708 472	0,00%	353 957 942	0,00%
13	Compte d'Affectation Spéciale pour la production des documents sécurisés	3 500 000 000	3 372 718 993	0,00%	2 942 515 748	0,00%
14	Redevance payée par les organismes portuaires autonomes à l'Autorité Portuaire Nationale	2 100 000 000	2 716 318 750	29,35%	2 149 080 878	2,34%
Total		106 700 000 000	133 673 464 878	25,28%	100 371 509 347	0,00%
Ecart entre la réalisation des recettes et l'exécution des dépenses				33 301 955 531		

Au titre de l'exercice 2015, lesdits comptes ont connu des encaissements de recettes pour un montant de **133 673 464 878 FCFA** sur des prévisions totales de FCFA **106 700 000 000 FCFA** ; soit un taux d'exécution de **125,28 %**.

Les dépenses quant à elles ont été réglées pour un montant total de **100 371 509 347 FCFA** sur un plafond total de crédits ouverts de **106 700 000 000 FCFA**, soit un taux d'exécution de **94,068 %**. La différence entre les recettes totales encaissées de **133 673 464 878 FCFA** et les dépenses totales réglées de **100 371 509 347 FCFA** permet de dégager un solde excédentaire net de **33 301 955 531 FCFA**. Les taux de dépassement sont observés sur 8 (huit) CAS en recettes et sur 05 (cinq) en dépenses.

La situation individuelle de chaque Compte d'Affectation Spéciale se décline telle que retracée dans les fiches en dessous. /-

1. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LE SOUTIEN AUX VICTIMES DES CATASTROPHES ET CALAMITES NATURELLES

Le Fonds de soutien aux victimes des catastrophes et calamités naturelles a été créé par les dispositions de l'article dixième de la loi n° 2012/014 du 21 décembre 2012 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2013 et est placé auprès du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation.

Le projet de décret d'application régissant le fonctionnement et les missions dudit Fonds reste attendu.

I- L'EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2015

En l'absence d'un cadre normatif décrivant les modalités de fonctionnement et les missions précises du Fonds de soutien aux victimes des catastrophes et calamités naturelles, il n'a pas été procédé à l'adoption formelle de son budget.

Toutefois, en attendant la signature du décret sus évoqué, le compte a mené un certain nombre d'activités tel que ressorti dans la situation de l'exécution du budget ci-contre.

La loi n° 2014/026 du 23 décembre 2014 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2015 a ouvert les crédits du Compte d'Affectation Spéciale dénommé Fonds de soutien aux victimes des catastrophes et calamités naturelles pour un montant s'élevant à 2 000 000 000 FCFA (deux milliards de FCFA).

L'exécution de cette dotation au titre dudit exercice se présente ainsi qu'il suit :

A- EXECUTION EN RECETTES

Libellé	Prévision budgétaire	Réalisation	Taux d'exécution
Subvention reçue de l'Etat	2 000 000 000	2 000 000 000	100,00%
Total	2 000 000 000	2 000 000 000	100,00%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 0 %			

B- EXECUTION EN DEPENSES

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Dépenses	2 000 000 000	198 520 000	9,93%
Total	2 000 000 000	198 520 000	9,93%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 0 %			

Il ressort des tableaux ci-dessus que la dotation de ce CAS au titre de l'exercice 2015 a été exécutée en recettes à la somme de 2 000 000 000 FCFA, soit un taux de 100% contrairement à l'exercice 2014 où il se situait à 75%. Dans le même temps, l'exécution du budget en dépenses a connu une importante baisse passant de 336 499 520 FCFA en 2014 à 198 520 000 FCFA en 2015.

II- LES ACTIVITES MENEES PAR LE FONDS EN 2015

La dotation exécutée par le Fonds de soutien aux victimes des catastrophes et calamités naturelles lui a permis de mener les activités ci-après en 2015:

- la prise en charge des activités de la mission conjointe Ministère Russe des Situations d'Urgence (EMERCOM) - Organisation Internationale de la Protection Civile au Cameroun ;
- l'intervention d'urgence dans le département du Ndé suite aux sinistres survenus dans ladite localité ;

- la remise des médicaments destinés aux populations de la région de l'Extrême-Nord par l'Ordre National des Pharmaciens ;
- la prise en charge des populations affectées par le naufrage survenu dans le fleuve Bénoué ;
- l'organisation de la réunion du groupe de travail africain sur la réduction des risques de catastrophes à Yaoundé ;
- les opérations de secours d'urgence aux personnes en détresse ;
- la prise en charge du refoulement des immigrés en situation irrégulière dans la région de l'Extrême-Nord ;
- les investigations pour l'assistance des victimes de l'éruption du Mont Cameroun de 1999 ;
- l'acheminement et distribution, aux sinistrés de la région de l'Adamaoua, des denrées alimentaires octroyées au Cameroun par la Fédération de Russie ;
- la mise en œuvre des mesures d'urgence pour juguler les menaces d'inondations dans certains villages de l'arrondissement de Maga ;
- l'assistance aux familles des victimes du naufrage survenu dans le fleuve Logone.

III- LES PERSPECTIVES DU FONDS EN 2016

La mise sur pied de textes réglementaires fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement du CAS constitue une des perspectives principales du CAS pour l'exercice 2016. Celle-ci permettra un suivi efficace et une grande lisibilité de ses activités.

2. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LA REGULATION DES MARCHES PUBLICS

Le Compte d'Affectation Spéciale a été créé par la loi n° 2002/014 du 30 décembre 2002 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2003 en son article 13.

Les modalités de son fonctionnement et de son organisation ont été précisées par le décret n°2005/5155/PM du 30 novembre 2005.

A la lumière du décret sus-cité, les ressources du CAS sont constituées par :

- les frais d'acquisition des Dossiers d'Appel d'Offres des Administrations Publiques, des Collectivités Territoriales Décentralisées, des Etablissements Publics Administratifs, des Entreprises du secteur public et parapublic et des projets ;
- les droits de régulation fixés à 0,5% du montant du marché ou de la lettre - commande et acquittés par le maître d'ouvrage ou le maître d'ouvrage délégué dès la signature du marché ou de la lettre- commande ;
- les produits des amendes et pénalités relatives aux marchés publics ;
- les subventions de l'Etat.

Quant aux dépenses du CAS, elles concernent :

- les dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'ARMP ;
- le paiement des prestations des observateurs indépendants ;
- le paiement des prestations relatives aux audits des marchés publics ;
- le coût des études sectorielles dans le domaine des marchés publics relevant des organismes internationaux.

I- EXECUTION DU BUDGET DU CAS EN 2015

La loi n° 2014/026 du 23 décembre 2014 portant loi de Finances de la République du Cameroun a fixé pour l'exercice 2015 le plafond du CAS - ARMP à un montant de 8 000 000 000 FCFA (huit milliards de FCFA).

De l'exécution des opérations du CAS, il ressort les résultats ci-après :

A- EXECUTION EN RECETTES

Libellé	Prévision budgétaire	Réalisation	Taux d'exécution
A- Recettes affectées	6 750 300 000	4 912 243 369	72,77%
Subvention de l'Etat	1 500 000 000	1 500 000 000	100,00%
Frais de DAO 2012	1 500 000 000	1 344 482 126	89,63%
DR des Ministères 2012-2013	1 750 000 000	1 499 871 825	85,71%
DR EPA&CTD 2014	1 000 000 000	17 317 218	1,73%
Pénalités de retard	1 000 000 000	550 572 200	55,06%
Autres recettes	300 000	0	0,00%
B- Ressources propres	4 246 283 000	2 126 878 758	50,09%
Total (A+B)	10 996 583 000	7 039 122 127	64,01%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 0 %			

B- EXECUTION EN DEPENSES

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Brevet et recherche, logiciels...	271 748 400	179 337 940	65,99%
Agencement et aménagement des const	64 212 944	33 441 268	52,08%
Matériel de bureau	107 395 048	55448984	51,63%
Mobilier de bureau	51 147 974	34 771 131	67,98%
Matériel informatique	441 656 763	68281113	15,46%
Matériel de sécurité incendie	7 018 000	5 513 508	78,56%
Autres immobilisations corporelles	25 000 000	7 113 934	28,46%
Investissement	968 179 129	383 907 878	39,65%
Fournitures de bureau (direction)	109 144 851	81742985	74,89%
Petit matériel de bureau	19 359 063	11 316 450	58,46%
Consommables informatiques	189 897 889	133 758 642	70,44%
Frais d'impression des documents bus	30 000 000	4792930	15,98%
Edition des documents de la régulation	162 871 250	8 323 482	5,11%
Abonnement à diverses publications	24 275 600	12536626	51,64%
Autres produits et petits matériels	239 839 586	150782402	62,87%
Produits d'entretien	27 684 633	23326920	84,26%
Electricité	96 170 000	82 081 087	85,35%
Eau	7 960 000	1 960 000	24,62%
Carburant et lubrifiants	279 613 127	60988500	21,81%
Transport pour mission au Cameroun	135 378 500	115 908 523	85,62%
Transport pour mission à l'étranger	88 600 000	8 549 100	9,65%
Frais de relève	15 000 000	6 955 417	46,37%
Transport pour congé	30 000 000	18 686 000	62,29%
Transport des assistants	97 540 000	82 160 123	84,23%
Autres frais de transport	1 235 000	1 235 000	100,00%
Autres charges	10 000 000	8 696 654	86,97%
Affranchissement courrier	30 000 000	11 145 749	37,15%
Frais de tenues de compte	6 115 000	6 578 806	107,58%
Ptt, fax, internet et site web	114 916 144	58 458 101	50,87%
Primes pour travaux spéciaux (comite	276 845 000	188834627	68,21%
Primes retraites, médailles	61 175 000	57179574	93,47%
Frais de mission à l'intérieur	487 327 000	277695000	56,98%
Frais de mission à l'extérieur	74 947 500	44 050 000	58,77%
Frais de location véhicules	15 200 000	4 600 000	30,26%
Loyers et charges locatives	14 120 000	5 000 000	35,41%
Bail pour logement dg	24 000 000	19 872 000	82,80%
Honoraires versés	429 800 000	28214925	6,56%
Honoraires audits des marchés publics	250 000 000	0	0,00%
Honoraires observateurs indépendants	512 675 000	216698178	42,27%

Frais de représentation	176 500 000	79521389	45,05%
Annonces diverses	30 100 000	731 500	2,43%
Fêtes et cérémonies	99 127 120	89 652 119	90,44%
Entretien des terrains et espaces	16 650 000	5105150	30,66%
Entretien bâtiment	35 200 000	28 570 264	81,17%
Entretien ascenseurs	15 210 000	7 747 726	50,94%
Entretien installations, climatiseur	52 740 000	32092095	60,85%
Entretien de matériel de transport	39 820 000	22633147	56,84%
Entretien des autres matériels et	27 240 000	15130825	55,55%
Autres charges	105 000 000	69225608	65,93%
Salaires bruts	2 450 000 000	2312388486	94,38%
Indemnités de congé	205 000 000	217393314	106,05%
Gratifications	201464608	199426417	98,99%
Primes de rendement	200 000 000	19 785 000	9,89%
Cotisations à la CNPS (part patronal)	200 000 000	119285148	59,64%
Dette sociale	200 000 000	50172373	25,09%
Cotisations à l'Etat (fonctionnaire)	7 500 000	2 795 291	37,27%
Autres contributions patronales	60 000 000	72 486 625	120,81%
Frais de stage et de formation	166 842 000	44969135	26,95%
Frais de personnel temporaire et st	89 660 000	59753001	66,64%
Aide et secours exceptionnelle au personnel	5 000 000	5 000 000	100,00%
Autres charges	862 000 000	737888097	85,60%
Droits de régulation	5 000 000	0	0,00%
Assurances	150 000 000	20 000 000	13,33%
Assurance-automobile	50 000 000	32 361 503	64,72%
Assurances risques divers	12 500 000	10 033 286	80,27%
Frais de la mutuelle	50 000 000	7 690 000	15,38%
Avantages en nature PCA	20 000 000	18 623 334	93,12%
Communiqués de presse, insertions pub	92 000 000	15 848 906	17,23%
Divers remboursements de frais	30 000 000	24572969	81,91%
Indemnités mensuelles PCA	14 400 000	13608684	94,50%
Indemnités des membres du conseil	18 750 000	19985026	106,59%
Frais d'organisation des colloques	373 010 000	141512651	37,94%
Frais funéraires	10 000 000	3 500 000	35,00%
Provisions de fonctionnement	96 000 000	0	0,00%
Fonctionnement	10 028 403 871	6 231 616 870	62,14%
Total	10 996 583 000	6 615 524 748	60,16%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 0 %			

En définitive, l'exécution des opérations en 2015 démontre que les recettes ont connu un taux de recouvrement de 64,01% en hausse par rapport à l'année 2014 où il était de 53,91%. Les dépenses exécutées à hauteur de 60,16% sont en augmentation par rapport à 2014 où ce taux se situait à 48,63%.

Par ailleurs, l'on n'observe pas le dépassement du plafond autorisé par la loi de finances en recettes et en dépenses.

II- LES PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2016.

Dans l'optique d'améliorer la gestion budgétaire de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et de lui permettre d'atteindre ses objectifs de performance, la mise en œuvre des mesures ci-dessous énoncées est envisagée:

- 1) La mise en place ou l'instauration d'un cadre formel de concertation pour renforcer la synergie d'actions entre les responsables des services du MINFI placés auprès de l'ARMP et ceux de la Direction de l'Administration et des Finances (DAF) dans les domaines suivants :

- l'identification et la mobilisation des ressources ;

- l'élaboration et le suivi des plans de Trésorerie périodiques (mensuels et/ou trimestriels) ;
- 2) La stabilisation par le MINFI des modalités de l'exigence des CNE pour les Bons de commande administratifs afin de permettre une évaluation plus objective et réaliste des produits budgétaires et en optimiser la mobilisation ;
 - 3) La signature d'un accord de partenariat avec le MINFI/DGI pour un captage exhaustif des informations sur les marchés enregistrés en vue d'une facturation complète des droits de régulation afférents.
 - 4) L'engagement d'une démarche auprès du Premier Ministre, Chef du Gouvernement en vue d'obtenir la réintégration de certaines CTID autres que celles de Yaoundé et de Douala dans le champ d'application des droits de régulation.

3. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LE SOUTIEN DE LA POLITIQUE CULTURELLE

Par décret n° 2001/389 du 03 décembre 2001 du Président de la République, il a été créé un Compte d'Affectation Spéciale pour le soutien de la politique culturelle au Cameroun.

La loi n° 2014/026 du 23 décembre 2014 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2015 a ouvert au sein du ministère des Arts et de la Culture un Compte d'Affectation Spéciale pour le soutien de la politique culturelle doté d'un plafond de ressources d'un montant de **1 000 000 000 FCFA** (un milliard de FCFA).

Au terme dudit exercice, l'exécution de ce plafond autorisé par la loi de Finances se présente ainsi qu'il suit :

I- L'EXECUTION DU BUDGET DU CAS

A- EXECUTION EN RECETTES

Libellé	Prévision budgétaire	Réalisation	Taux d'exécution
Subvention de fonctionnement versée par l'Etat	1 000 000 000	1 000 000 000	100,00%
Autres produits	100 650 000	96 150 000	95,529%
Total	1 100 650 000	1 096 150 000	99,59%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 9,62 %			

B- EXECUTION EN DEPENSES

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Réouverture du Musée	50 000 000	50 000 000	100,00%
Salaires et Primes	20 000 000	20 000 000	100,00%
Appui à Hart Fondation	50 000 000	45 000 000	90,00%
Aide Sociale aux artistes	20 000 000	20 500 000	102,50%
Participation aux événements culturels	95 000 000	95 000 000	100,00%
Organisation Cameroun-Nigéria Film	50 000 000	50 000 000	100,00%
Evènements Culturels Nationaux	214 000 000	214 000 000	100,00%
Danses Patrimoniales	97 000 000	97 000 000	100,00%
Subventions Arts Graphiques, Audio Visuels	94 000 000	94 000 000	100,00%
Appui aux associations	12 000 000	12 000 000	100,00%
Cameroun-Nigéria Film Weeks	40 000 000	40 000 000	100,00%
Festival Conventionnés	120 000 000	120 000 000	100,00%
CASSPC-Rémunération du personnel	50 000 000	50 000 000	100,00%

Concours de danses patrimoniaux	30 000 000	30 000 000	100,00%
Festivals Nationaux	15 000 000	15 000 000	100,00%
Rémunération du personnel	23 000 000	23 000 000	100,00%
Festivals Internationaux	55 000 000	55 000 000	100,00%
Subvention aux associations	5 650 000	5 650 000	100,00%
Répartition des droits dans le secteur de l'Art	60 000 000	60 000 000	100,00%
Total	1 100 650 000	1 096 150 000	99,59%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 9,615 %			

Le Compte d'Affectation Spéciale pour le soutien de la politique culturelle a été exécuté en recettes pour **99,59%** et en dépenses à hauteur de **99,59%**.

II -LES ACTIVITES DU CAS

Les dépenses du CAS pour le Soutien de la Politique Culturelle lui ont permis de réaliser les activités ci-après :

- l'organisation des rencontres de sensibilisation avec le secteur privé ;
- l'implantation d'unités de production des vidéogrammes et des phonogrammes ;
- l'opérationnalisation de la galerie d'art contemporain ;
- la réouverture du Musée national et l'organisation des activités périphériques ;
- l'organisation et le financement des festivals conventionnés (Ecrans Noirs, ABOKI NGOMA, FESCARHY...);
- la répartition des droits dans le secteur de l'art ;
- la participation active du Cameroun à des événements culturels internationaux (FESPACO, FESPAM, Festival Nègre...);
- les appuis divers aux associations d'artistes ;
- les aides spéciales aux ayant-droits d'artistes décédés.

Sur un plan prospectif, le Ministère des Arts et de la Culture envisage réorganiser le fonctionnement du compte en explorant de nouvelles sources de recettes dans l'optique d'une meilleure utilisation des ressources du compte.

4. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LA MODERNISATION DE LA RECHERCHE DANS LES UNIVERSITES D'ETAT

Le Compte d'Affectation Spéciale pour la modernisation de la recherche dans les universités d'Etat a été créé par décret n° 2009/121 du 08 avril 2009.

I- LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU CAS

Les objectifs globaux de ce CAS sont :

- l'amélioration de la recherche dans les universités d'Etat ;
- l'appui au développement (loi n° 2001/005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur) ;
- l'amélioration des conditions de travail des enseignants chercheurs des Universités d'Etat.

Les ressources du CAS proviennent :

- des contributions diverses de l'Etat ;
- des fonds issus de la coopération ;

- des dons et legs ;
- de toutes autres ressources autorisées par la Loi de finances.

La principale recette du CAS depuis sa création reste cependant la dotation de fonctionnement annuel que lui alloue le Ministère des Finances sous forme de subvention.

II- L'EXECUTION DU BUDGET DU CAS

L'exécution du budget s'est opérée de la manière suivante :

A- EXECUTION EN RECETTES

Libellé	Prévision budgétaire	Réalisation	Taux d'exécution
Subvention de fonctionnement	9 600 000 000	9 600 000 000	100,00%
Subvention additionnelle	400 000 000	400 000 000	0,00%
Total	10 000 000 000	10 000 000 000	100,00%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 4,17 %			

B- EXECUTION EN DEPENSES

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Allocation de recherche	10 000 000 000	9 855 998 807	98,56%
Total	10 000 000 000	9 855 998 807	98,56%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 2,67 %			

Il se dégage dans les tableaux ci-dessus, relatifs au Compte d'Affectation Spéciale pour la modernisation de la recherche dans les universités d'Etat, un taux de réalisation de **100%** en recettes et de **98.55%** en dépenses. Il convient de noter qu'une subvention additionnelle de **400 000 000 FCFA** a été accordée au CAS au titre de l'exercice 2015 pour couvrir le gap né du recrutement de nouveaux enseignants autorisés par la hiérarchie.

III- LES ACTIVITES MENEES PAR LE CAS

L'exécution du CAS en dépenses a permis de réaliser les activités ci-après :

- le paiement d'une allocation financière spéciale de soutien à la modernisation de recherche universitaire aux enseignants chercheurs des 08 universités d'Etat en vue de l'amélioration de leurs conditions de travail ;
- la prise en charge des frais liés au fonctionnement du compte à travers l'appui à la recherche ;
- l'appui à la publication des produits de la recherche ;
- l'actualisation du fichier numérique des enseignants-chercheurs ;
- l'optimisation du fonctionnement du site web créé et logé à l'Institut de Gouvernance Numérique en vue de la visibilité du CAS au plan national et international ;
- le renforcement du plateau technique et électronique ;
- l'acquisition du matériel de bureau et consommables ;
- l'évaluation de l'impact du paiement de l'allocation financière spéciale sur la recherche.

IV- LES DIFFICULTES DU CAS

Au rang des difficultés, il y a lieu de signaler l'augmentation substantielle du nombre d'enseignants chercheurs bénéficiaires de l'allocation financière et spéciale suite :

- au retour massif des enseignants chercheurs dans les différents campus ;
- à la prise en charge de nouveaux enseignants assistants par la Fonction Publique ;
- au non relèvement du compte ;

- à l'opérationnalisation de nouveaux établissements récemment créés et/ou ouverts.

V- LES PERSPECTIVES

En termes de perspectives, le CAS envisage en 2016 :

- l'amélioration de l'environnement de la recherche universitaire ;
- l'accroissement de la production des savoirs ;
- la création des centres de recherche et de formation doctorale.

L'objectif recherché étant non seulement de rendre la recherche universitaire plus moderne, plus féconde et plus professionnelle mais aussi de permettre aux universités d'Etat du Cameroun de se hisser au peloton de tête des instituts de formation dans la Sous-région et au plan international.

5. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LE DISPOSITIF ET LE SOUTIEN DE L'ACTIVITE TOURISTIQUE.

Le CAS pour le dispositif et le soutien de l'activité touristique a été créé par décret n° 99/111 du 27 mai 1999 en application des dispositions de la loi n° 98/006 du 14 avril 1998 relative à l'activité touristique. Son objectif est de promouvoir l'activité touristique au Cameroun à travers un certain nombre d'actions.

I - MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU CAS

A- Des recettes

Aux termes de l'article 2 du décret sus-cité, les ressources du CAS proviennent essentiellement du produit :

- de la location des établissements hôteliers construits sur les capitaux publics et confiés en gérance libre à des personnes physiques ou morales, nationales ou étrangères ;
- de la concession à des personnes physiques ou morales, nationales ou étrangères, des sites touristiques classés ;
- des quittances de paiement des frais de dossiers constitués en vue de l'obtention d'une concession touristique ;
- de la redevance perçue lors de la délivrance des autorisations de construction et d'exploitation des établissements de tourisme, des agences de tourisme et des agréments des guides de tourisme ;
- des amendes et transactions ;
- de la quote-part des recettes provenant des droits d'accès dans les parcs nationaux et les réserves de faune et du timbre d'aéroport ;
- des dons et legs de toute origine.

B- Des dépenses

Les dépenses du Compte d'Affectation Spéciale pour la promotion du tourisme sont constituées essentiellement des dépenses de fonctionnement qui concourent à la promotion du tourisme aux plans interne et international.

II- DE L'EXECUTION DU BUDGET DU CAS POUR L'EXERCICE 2015

Autorisé en recettes et en dépenses par la loi de finances 2015 pour un montant de 1 000 000 000 FCFA (un milliard de FCFA), l'exécution du budget du CAS se présente ainsi qu'il suit :

1-EXECUTION EN RECETTES

Libellé	Prévision budgétaire	Réalisation	Taux d'exécution
Autres recettes	0	533 843 541	0,00%
Redevances sur panonceaux	40 000 000	4 512 000	11,28%
Quote-part	2 000 000	132 800	6,64%
Droits de licence	35 000 000	5 475 000	15,64%

Loyer	20 000 000	0	0,00%
Location immeuble bâtis ou non	25 000 000	0	0,00%
Concession	5 000 000	0	0,00%
Subvention 2015	1 000 000 000	750 000 000	75,00%
Autres transferts	5 000 000	10 523 376	210,47%
Pénalités de retard	6 000 000	452 000	7,53%
Amendes pour défaut d'autorisation	80 000 000	30 940 000	38,68%
Amendes pour production tardive des statistiques	4 000 000	250 000	6,25%
Défaut d'apposition du panonceau	3 000 000	0	0,00%
Autres Amendes	25 000 000	0	0,00%
Total	1 250 000 000	1 336 128 717	106,89%

Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 33,61 %

2-EXECUTION EN DEPENSES

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Achat de fournitures et petit entretien	43 200 000	39 994 389	92,58%
Achat matériel informatique et bureautique	30 000 000	27 925 479	93,08%
Conférences et voyages de Presse	9 000 000	5 595 000	62,17%
Guide des usagers	25 000 000	23 655 000	94,62%
Editions, doc promotionnelles et électroniques	45 000 000	25 974 301	57,72%
production films documentaires	15 000 000	0	0,00%
Travaux spéciaux, préparation budget, contrôle, audit CAS	110 750 000	54 155 213	48,89%
Achat autres fournitures de service	36 500 000	32 186 842	88,18%
Achat Carburant et Lubrifiant	20 000 000	19 514 880	97,57%
Achat Billets d'Avion / Frais de Transport	40 100 000	20 641 700	51,48%
frais participation	17 000 000	0	0,00%
frais inscription	300 000	0	0,00%
Présence site Web sur internet	10 000 000	1 600 000	16,00%
DPT	10 000 000	0	0,00%
DET	21 000 000	18 494 950	88,07%
Sessions des Commissions Techniques Nationales	24 000 000	21 401 050	89,17%
Frais de Mission à l'intérieur	10 000 000	9 175 000	91,75%
Frais de Mission à l'extérieur	50 000 000	50 025 000	100,05%
Prise en charge des délégations	20 000 000	19 967 000	99,84%
Excursions et randonnées	40 000 000	39 740 000	99,35%
Frais de session du comité (lutte contre la clandestinité)	12 000 000	9 978 250	83,15%
Autres Manifestations Touristiques	42 000 000	25 744 000	61,30%
Partenariat et Suivi des conventions	20 000 000	15 457 645	77,29%
activités touristique en Europe	5 000 000	0	0,00%
Relations Publiques	10 000 000	6 450 000	64,50%
Activités Touristiques aux USA	5 000 000	2 000 000	40,00%
Organisation eductours et participation aux manifestations touristiques C.	25 000 000	24 550 000	98,20%
Activités Touristiques en Asie	10 000 000	8 173 825	81,74%
Transport interne et logistique	40 000 000	21 218 000	53,05%
Prise en charge des agents d'accueil et d'orientation	22 800 000	22 800 000	100,00%
Reversement impôts et taxes	56 000 000	54 276 423	96,92%
Organisation de session du CNT	36 000 000	35 588 246	98,86%
Appuis financiers aux initiatives, œuvres, ONG et Promoteurs Tour.	20 000 000	18 850 000	94,25%
Souveraineté/ MINETAT	55 000 000	42 000 000	76,36%
Honoraires des encadreurs et moniteurs et tenues des commissions	20 000 000	15 770 000	78,85%
Frais d'organisation et prime encadreurs	10 000 000	3 375 000	33,75%
Réunions et honoraires formateurs (programmation œuvres vacances)	5 500 000	5 500 000	100,00%
Prise en charge des arriérés	117 750 000	113 434 144	96,33%
Frais de participation	14 000 000	0	0,00%
Frais de Participation (Foire FITUR Madrid)	20 000 000	19 300 000	96,50%
Frais de Participation (Assises de l'OMT et l'OCI)	20 000 000	17 187 425	85,94%

Autres frais de participation	53 000 000	0	0,00%
Descente de Contrôle et de Recouvrement	7 500 000	2 870 000	38,27%
Frais de participation aux Foires Nationales	20 000 000	19 356 420	96,78%
Formations et Séminaires	10 000 000	9 997 500	99,98%
Autres dépenses	16 600 000		0,00%
Total	1 250 000 000	903 922 682	72,31%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 0 %			

Il ressort du tableau ci-dessus que le budget du CAS exécuté en recettes à 106,89 % est en légère hausse par rapport à l'année 2014 où le taux d'exécution était de 106,25%. Quant aux dépenses, elles ont connu un taux d'exécution de 72,31%, en hausse comparativement au taux d'exécution de l'exercice 2014 qui s'élevait à 63,54 %.

III-LES ACTIVITES MENEES PAR LE CAS EN 2015

Le budget exécuté par le CAS pour le développement et le soutien de l'activité touristique lui a permis de réaliser en 2015 un certain nombre d'activités liées à la promotion du tourisme interne, à la promotion du tourisme récepteur et à la promotion des loisirs.

A- La promotion du tourisme interne :

La promotion du tourisme interne consiste à permettre aux Camerounais de connaître eux-mêmes leur Pays et à le valoriser. A ce titre, plusieurs activités de promotion ont été menées :

- l'organisation de la visite des journalistes pour le tour « vélo d'Afrique» ;
- la participation au Cameroon Fashion festival ;
- l'organisation des 12^{ème} et 13^{ème} sessions du Conseil National du Tourisme ;
- la participation aux festivals Kanga, Ngondo, MGBOR-YANGA, BAKA Dreams Days, de promotions touristiques, culinaires et culturelles ;
- la participation à la foire transfrontalière de la CEMAC ;
- la participation au Salon de la décentralisation et du développement local ;
- la participation à la foire SAGO, foire du FIDD ; foire FOTAC ;
- la participation au forum de l'étudiant à Buéa ;
- la réalisation de reportage photo et vidéo des sites dans les Régions du Centre et du sud ;
- l'animation de stand à la 2^{ème} conférence internationale sur les mines au Cameroun ;
- la participation au Salon agroalimentaire et de l'industrie ;
- la participation au Salon de la bière et de gastronomie.

B- La promotion du tourisme récepteur

La promotion du tourisme récepteur consiste à susciter chez les étrangers le désir de visiter et de connaître le Cameroun. Au cours de l'année 2015, elle a été réalisée à travers les quatre principales activités ci-après:

- la participation aux Foires Expo de Milan, Fitur et Investoul à Madrid en Espagne, du tourisme de Durband en Afrique du Sud;
- la participation au Festival Moussem à Rabat au Maroc ;
- la participation à la Danish travel fairharning show au Danemark ;
- la participation à la 21^{ème} édition du salon du tourisme MIT.

C- La promotion des loisirs

La promotion des loisirs a pour objectif d'offrir des loisirs sains et éducatifs aux jeunes enfants et étudiants d'une part et de promouvoir la culture des loisirs auprès des Camerounais d'autre part.

A titre illustratif, les principales activités ci-après ont été menées au cours de l'année 2015 :

- l'organisation des camps pilotes de vacances dans 02 régions du Cameroun (Sud-ouest et Centre) ;
- l'organisation des centres aérés de loisirs ;
- l'organisation des classes de promenade pour jeunes enfants à Nanga-Eboko et Ambam ;
- la formation des moniteurs de vacances ;
- la participation des sourds muets aux activités de loisirs.

IV-LES PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2016

Pour l'année 2016, le Compte d'Affectation Spéciale vise les objectifs suivants :

- amener les établissements à se conformer à la réglementation et aux normes mondiales en matière d'hébergement et de restauration ;
- améliorer la capacité et les prestations hôtelières ;
- doter le Ministère du Tourisme et des Loisirs d'un manuel de procédures administratives ;
- vulgariser les atouts du Cameroun ;
- faire connaître le Cameroun à travers les médias et améliorer l'accueil des touristes ;
- conquérir les grands marchés de touristes internationaux ;
- amener les jeunes enfants du Cameroun à consommer les produits de loisirs ;
- assurer la crédibilité du Ministère du Tourisme et des Loisirs auprès de ses partenaires.

Pour y parvenir, les activités ci-dessous sont envisagées en plus de celles traditionnellement menées par le CAS :

- le renforcement de la lutte contre la clandestinité ;
- la multiplication des sessions de la Commission de Classement des Etablissements de Tourisme ;
- le renforcement des capacités des acteurs du secteur du tourisme ;
- le renforcement des axes de coopération avec les acteurs du secteur du tourisme ;
- la consolidation de la présence du Cameroun sur les marchés ;
- la participation aux foires et salons touristiques internationaux ;
- l'organisation des œuvres de vacances.

6. LE FONDS SEMENCIER

Le Fonds Semencier a été créé par décret n° 2005/169 du 26 mai 2005 du Président de la République en application de la loi n° 2001/014 du 28 juillet 2001 relative à l'activité semencière.

La loi n° 2014/026 du 23 décembre 2014 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2015 a fixé le plafond du fonds à **1 000 000 000 FCFA** (un milliard de FCFA).

Au terme dudit exercice, l'exécution de cette autorisation se présente comme suit :

I- L'EXECUTION DU BUDGET DU CAS

A- Exécution en recettes

Libellé	Prévision budgétaire	Réalisation	Taux d'exécution
Subvention MINFI	1 000 000 000	1 000 000 000	100,00%
Subvention MINADER	50 000 000	50 000 000	100,00%
Financement reçu du plan d'urgence triennal	300 000 000	300 000 000	100,00%
Autres recettes	1 419 048 960	140 776 996	9,92%
Total	2 769 048 960	1 490 776 996	53,84%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 49,08 %			

Cette allocation additionnelle a été obtenue afin de permettre au Fonds Semencier d'acquérir des semences de pomme de terre de classe A dont les caractéristiques en termes de productivité et de résistance au MILDIU sont prouvées.

B- Exécution en dépenses

Dans le cadre du fonctionnement du Fonds Semencier, deux sous programmes ont été ouverts au titre de l'exercice 2015. Le tableau ci-dessous présente les principales activités menées ainsi que l'incidence financière.

Programme 001 : Amélioration de la productivité des filières agricoles

Activités	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Appui à la production des semences de pomme de terre	574 000 000	550 575 000	95,92%
Appui à la maintenance/reconstitution des semences souches de maïs	30 000 000	19 981 277	66,60%
Appui à la production des semences composites certifiées de base	124 640 000	47 322 780	37,97%
Appui à la production des semences hybrides de maïs	222 460 000	5 452 000	2,45%
Appui financier à l'IRAD pour le développement des instruments de production des semences de maïs hybride	100 000 000	100 000 000	100,00%
Appui à la production des semences de haricot	183 440 000	66 715 000	36,37%
Appui à la conservation in-situ des variétés de semences de manioc à haut rendement et résistant aux maladies	113 440 000	6 090 000	5,37%
Appui financier à la création de parc à bois de cacao	25 000 000	0	0,00%
Appui financier à l'IRAD pour le développement des instruments de production des plants de bananier plantain par la culture in vitro	49 750 000	45 250 000	90,95%
Appui à la production des plants d'arbres fruitiers (mangues et citrus)	384 600 000	4 435 000	1,15%
Appui à la réhabilitation des fermes semencières	40 000 000	21 199 465	53,00%
Appui à la production du palmier à huile	243 900 000	243 900 000	100,00%
Appui à la constitution des semences de Guar beans	9 170 000	3 563 977	38,87%
Appui à la constitution des semences de fruit de la passion	22 536 960	9 273 739	41,15%
Appui à la production des semences d'oseille de Guinée	16 312 000	3 135 000	19,22%
Appui à la reconstitution des semences d'arachide de souche	5 000 000	410 000	8,20%
Appui à la constitution des semences de patate douce à chair jaune	10 000 000	1 999 436	19,99%
Appui à la conservation in-situ de semences de banane douce	20 000 000	0	0,00%
Appui à la production de l'amélioration de la qualité des semences et des plants	160 000 000	130 765 850	81,73%
Total	2 334 248 960	1 260 068 524	53,98%

Programme 002 : Programme support

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Appui au fonctionnement du comité de pilotage	30 000 000	5 904 000	19,68%
Appui au fonctionnement des services de l'ordonnateur	120 000 000	78 436 438	65,36%
Appui au fonctionnement du secrétariat technique	134 500 000	40 303 636	29,97%
Appui au conseil national des semences et obtentions végétales	6 900 000	4 900 000	71,01%
Appui au fonctionnement du laboratoire national des semences et des coins laboratoires régionaux	41 600 000	26 660 599	64,09%
Appui aux activités de la quarantaine végétale	9 000 000	4 190 000	46,56%

Appui au fonctionnement des services techniques de contrôle d'inspection	64 900 000	55 513 799	85,54%
Appui au fonctionnement pools d'engins	10 000 000	0	0,00%
Appui aux services financiers et associés	17 900 000	14 800 000	82,68%
Total	434 800 000	230 708 472	53,06%

Récapitulatif

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Programme 001 : Amélioration de la productivité des filières agricoles	2 334 248 960	1 260 068 524	53,98%
Programme 002 : Programme support	434 800 000	230 708 472	53,06%
Total	2 769 048 960	1 490 776 996	53,84%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 49,08 %			

Il ressort des tableaux ci-dessus que le budget du fonds semencier exécuté en recettes à 53,84 % est en baisse par rapport à l'année 2014 où le taux d'exécution était de 101,54%. Quant aux dépenses, elles ont connu un taux d'exécution de 53,84 %, en baisse comparativement à celui de l'exercice 2014 qui se chiffrait à 74,95 %.

II - LES ACTIVITES DU CAS

Les réalisations ci-après sont à mettre à l'actif du Fonds Semencier pour le compte de l'exercice 2015 :

▪ Semences de pomme de terre

L'acquisition de 276 tonnes de semences de pomme de terre de classe A et la distribution des dites semences aux opérateurs semenciers contractualisés aura permis de conduire avec succès la création de 93 Ha de champs semenciers pour une production de plus de 1000 tonnes de semences commerciales certifiées de pommes de terre.

▪ Semences de maïs

Le Fonds Semencier a financé quatre volets en matière de production de semences de maïs.

▪ Semences de haricot

Les appuis financiers mandatés par le Fonds concernent 80 Ha de champs semenciers conduits au cours de la première campagne 2015 pour une production de 25 tonnes de semences de haricot sec conditionnées.

▪ Semences de manioc

Sur 08 Ha de parcelles de conservation in situ de 08 variétés de manioc sélectionnées, 04 Ha ont été effectivement mis en place et 700 000 boutures ont été réceptionnées.

▪ Semences de Cacao PSCC

En 2015, le Fonds Semencier a appuyé le programme Semencier Cacao Café (PSCC) à l'entretien de ses champs semenciers nouvellement créés.

▪ Vitro plants de bananier plantain

Le taux de réalisation des appuis financiers pour la production de 5 000 000 de vitro plants de bananier plantain par l'IRAD conformément au MOU signé entre le MINADER et l'IRAD est de 100%.

▪ Semences arbres fruitiers

Dans le cadre de la mise à disposition des producteurs de semences plants d'arbres fruitiers de bonne qualité afin d'amorcer la création des vergers commerciaux d'arbres fruitiers, 64 000 plants greffés de mangues et de citrus ont été produits au cours de la campagne 2015.

▪ Réhabilitation des fermes semencières

Au cours de la campagne agricole 2015, les efforts ont été faits pour décentraliser les centres de traitement et de conditionnement de semences graines.

▪ Soutien financier à l'IRAD pour la production des graines pré germées de palmier à huile

243 900 000 FCFA ont été mandatés au profit de l'IRAD conformément au MOU que le MINADER et l'IRAD ont signé.

- **Appui à la constitution des semences de Guar beans**

Afin d'augmenter le taux d'incorporation de farine de manioc dans la fabrication du pain au Cameroun, l'introduction et la constitution des semences de Guar beans a été faite en 2015.

- **Semences fruit de la passion**

12 000 plants de 02 variétés de fruit de la passion ont été produits en régie par le MINADER et ont permis la création de 08 Ha de parc à bois de fruit de la passion par 04 opérateurs semenciers contractualisés.

- **Semences oseille de Guinée**

700 kg de semences d'oseille de Guinée ont été acquis en 2015 et ont fait l'objet de la massale afin d'obtenir les semences d'oseille de Guinée de la variété à calice rouge.

- **Semences arachide de bouche**

Les cadres du MINADER ont entamé la sélection massale des semences d'arachide de bouche acquises dans la région de l'Adamaoua. Deux séquences de plusieurs parcelles ont été conduites et la purification de ces semences va continuer en 2016.

- **Patate douce à chair jaune**

Trois tubercules de trois variétés (dont un pour chacun) de patate douce à chair jaune ont été importés du Ghana, du Burkina-Faso et du Niger. Ces tubercules ont subi toutes les précautions de quarantaine végétales préconisées en la matière avant d'être multipliés.

- **Banane douce**

Cette activité qui fait partie des missions du Fonds Semencier à savoir le développement et la préservation des semences locales en voie de disparition n'a pas été réalisée faute d'expertise technique en la matière.

- **Qualité des semences**

Le Fonds Semencier a accompagné le Programme National d'appui à la filière maïs dans l'acquisition des produits phytosanitaires et des sacs pour le conditionnement des semences de maïs produites dans divers bassins en 2015.

7. COMPTE D'AFFECTION POUR LE FINANCEMENT DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT DURABLE EN MATIERE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Le Compte d'Affectation Spéciale pour le financement des projets de développement durable en matière d'eau et d'assainissement a été créé par décret n° 2001 /216 du 02 août 2001.

Ledit Compte d'Affectation Spéciale a pour objectif de garantir le financement des projets de développement durable en matière d'eau et d'assainissement, de promouvoir le développement des ressources en eau, l'alimentation en eau potable des centres urbains des zones rurales, l'assainissement des zones urbaines et rurales et l'hydraulique agro- pastorale.

I- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Les ressources du CAS proviennent essentiellement du produit :

- de la taxe d'assainissement ;
- de la redevance de prélèvement des eaux ;
- des amendes et transactions ;
- des contributions de donateurs internationaux ;
- de toutes autres contributions volontaires ;
- des dons et legs.

Toutefois, le décret susvisé ne précise pas la nature des dépenses éligibles dans ledit compte.

II- EXECUTION DU BUDGET DU CAS

La loi n° 2014/026 du 23 décembre 2014 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2015 a fixé le plafond des ressources du CAS pour le financement des projets de développement durable en matière d'eau et d'assainissement à un montant de **500 000 000 FCFA (Cinq cent millions de FCFA)**.

Au terme dudit exercice, l'exécution de ce plafond autorisé par la loi de Finances se présente ainsi qu'il suit:

A- EXECUTION EN RECETTES

Libellé	Prévision budgétaire	Réalisation	Taux d'exécution
Recettes affectées	500 000 000	491 298 644	98,26%
Total	500 000 000	491 298 644	98,26%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 0 %			

B- EXECUTION EN DEPENSES

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Fonctionnement	105 125 667	100 712 576	95,80%
Investissement	394 874 333	272 406 638	68,99%
Total	500 000 000	373 119 214	74,62%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 0 %			

Il ressort des tableaux ci-dessus que le budget exécuté en recettes à 98,26% est en augmentation par rapport à celui de l'année 2014 où le taux d'exécution était de 88,23%. Quant aux dépenses, elles ont connu un taux d'exécution de 74,62 %, en baisse comparativement au taux d'exécution de l'exercice 2014 qui s'élevait à 88,23%.

III- LES ACTIVITES DU CAS EN 2015

Les recettes propres de l'année 2015 et l'excédent de trésorerie 2014 ont permis de réaliser :

- les adductions d'eau dans les régions du Littoral et du Centre ;
- les forages d'eau dans les régions du Centre, du Littoral et de l'Ouest ;
- l'alimentation de certaines zones rurales en eau potable dans les régions du Centre, de l'Est, du Littoral, du Sud et de l'Ouest ;
- la construction des toilettes publiques dans le Sud, le Sud-ouest, le Littoral et l'Ouest.

IV- LES PERSPECTIVES

Pour améliorer la mobilisation des ressources, il est envisagé l'organisation des missions de recouvrement et de sensibilisation des comptables du Trésor au respect des instruments juridiques présidant la nouvelle procédure de comptabilisation des recettes du secteur de l'eau.

8. FONDS DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR FORESTIER

Le Fonds Spécial de Développement du Secteur Forestier (FSDF) est un Compte d'Affectation Spéciale créé par la loi n°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche, et régi par le décret n° 96/237/PM du 10 avril 1996 qui en détermine les modalités de fonctionnement.

Encore appelé « Fonds Spécial », il est destiné à assurer le financement des opérations d'aménagement, de conservation et de développement durable des ressources forestières.

I- LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT

A- LES RESSOURCES DU FONDS SPECIAL

Selon les dispositions des **articles 9 à 12** du décret du 10 avril 1996 sus- évoqué, les ressources du Fonds sont constituées :

- de la quote-part des recettes provenant :
 - de la redevance forestière annuelle assise sur la superficie ;
 - de la taxe d'abattage des produits forestiers ;
 - de la taxe de transfert d'une concession forestière ;
 - des droits de sortie ;
 - de la surtaxe progressive à l'exportation des produits forestiers non transformés ;
 - du prix de vente des produits forestiers ;
 - des amendes, transactions, dommages-intérêts, ventes aux enchères publiques ou de gré à gré des produits et objets divers saisis.
- des frais de participation des concessionnaires aux travaux d'aménagement ;
- des recettes affectées par la Loi ;
- des subventions, contributions, dons ou legs de toute personne physique ou morale.

B- LES DEPENSES DU FONDS SPECIAL

Les dépenses du Fonds Spécial comprennent:

- les frais d'aménagement des réserves forestières non concédées en exploitation ;
- les frais de régénération et de reboisement ;
- les frais d'inventaire forestier ;
- les opérations de matérialisation des limites et de création des infrastructures ;
- les équipements requis pour la réalisation des travaux d'inventaire et d'aménagement forestier ;
- les frais de contrôle technique et de suivi des aménagements forestiers réalisés dans les concessions ;
- les frais de vulgarisation des techniques et des résultats des recherches sur les concessions ;
- le coût des études sectorielles dans les domaines forestiers notamment sur la conservation durable de la biodiversité ;
- les frais de fonctionnement du Comité des Programmes, du comité technique des agréments et de la Commission interministérielle d'attribution des titres d'exploitation forestière ;
- les frais d'audit du fonds spécial ;
- les contributions de l'Etat aux organismes internationaux ;
- les remises aux agents de l'administration chargée des forêts et de toute autre administration ayant participé aux activités de répression et de recouvrement dans la limite du produit disponible à cet effet.

II- L'EXECUTION DU BUDGET DU FONDS SPECIAL

La Loi n° 2013/017 du 16 décembre 2013 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2014 a fixé le plafond des ressources du FSDF à un montant s'élevant à **2 000 000 000 FCFA** (Deux milliards de FCFA).

L'exécution de cette dotation qui s'est opérée conformément au plan d'action arrêté par le Comité des programmes du Fonds Spécial au titre dudit exercice se présente ainsi qu'il suit.

I- EXECUTION DU BUDGET DU CAS

A- EXECUTION EN RECETTES

Libellé	Prévision budgétaire	Réalisation	Taux d'exécution
Subvention reçue de l'Etat	2 000 000 000	2 000 000 000	100,00%
Produits des prestations techniques	350 000 000	213 705 225	61,06%
Autres produits et profits divers	472 514 910	459 295 897	97,20%
Total	2 822 514 910	2 673 001 122	94,70%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 33,65 %			

B- EXECUTION EN DEPENSES

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Abonnement à diverses publications	3 500 000	0	0,00%
Annonces légales	20 000 000	11 107 018	55,54%
Autres charges	104 200 000	78 594 508	75,43%
Carburant et lubrifiants	109 800 000	80 290 440	73,12%
Construction des stands du MINFOF	500 000 000	500 000 000	100,00%
Dettes à court terme consolidées	234 477 447	0	0,00%
Entretien de matériel de transport	2 360 000	1 870 189	79,25%
Entretien de matériel de transport	1 200 000	1 197 997	99,83%
Entretien de matériel de transport	30 000 000	11 767 002	39,22%
Frais d'impression des documents	3 400 000	1 999 833	58,82%
Frais de réception des membres des comites	64 820 000	26 982 342	41,63%
Gratifications et remises	10 000 000	10 000 000	100,00%
Honoraires versés	68 265 377	46 017 092	67,41%
Matériel services techniques et scientifiques	54 000 000	37 865 792	70,12%
Missions à l'étranger	357 100 000	198 312 000	55,53%
Reboisement du site	200 000 000	200 000 000	100,00%
Acquisition logiciel suivi des opérations budgétaires et comptables	4 000 000	0	0,00%
Autres frais financiers	500 000	82 283	16,46%
Billets d'avion	15 000 000	7 648 800	50,99%
Cites (Autorité Scientifique/ ANAFOR)	10 000 000	10 000 000	100,00%
COMIFAC	30 700 000	30 700 000	100,00%
Edition du manuel de procédure d'attribution des normes de gestion	314 996 984	164 996 984	52,38%
Elaboration des états de fin d'exercice	6 500 000	3 169 785	48,77%
Entretien des plantations	70 000 000	70 000 000	100,00%
Fournitures de bureau	75 650 000	46 269 711	61,16%
Frais de poste et télécommunication (fax courrier postal)	5 480 000	4 480 000	81,75%
Frais de tenue des comptes bancaires	700 000	228 602	32,66%
Inbar-snv	20 000 000	0	0,00%
Indemnités de fonctionnement	13 800 000	12 488 230	90,49%
Indemnités des membres des comites	250 973 302	150 465 625	59,95%
Loyers et charges locatives COMIFAC	10 500 000	9 000 000	85,71%
Matériel de bureau	21 341 800	18 466 063	86,53%
Matériel de transport	21 250 000	0	0,00%
Matériel et mobilier de la bibliothèque	58 000 000	14 563 346	25,11%
Matériel informatique	35 000 000	20 775 389	59,36%
OIBT	60 000 000	0	0,00%
Programme de Gestion Durable des Ressources Forestières (PSMNR)	10 000 000	10 000 000	100,00%
Programme OIBT-Cites	10 000 000	0	0,00%
Projet RIGC (audit)	15 000 000	0	0,00%
Total	2 822 514 910	1 779 339 031	63,04%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 0 %			

Le tableau ci-dessus révèle un taux d'exécution du budget en recettes de 94,7 %. Il est en nette diminution par rapport à celui de 2014 qui était de 100 %. Quant aux dépenses, elles ont enregistré un taux d'exécution de 63,04% contre 83,74 % en 2014.

III- LES ACTIVITES MENEES PAR LE FSDF

Au cours de l'exercice 2015, le budget du FSDF a permis de couvrir « 03 sous programmes » et de réaliser les activités ci-après :

- l'appui à la plantation des arbres forestiers dans les dix régions ;
- l'appui des GIC, associations et chefferies traditionnelles ;
- l'appui à l'entretien des plantations forestières dans les dix régions ;

- le suivi du couvert forestier ;
- l'actualisation du plan d'utilisation des ressources forestières ;
- l'approbation et le suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement ;
- la mise en œuvre de la stratégie nationale de contrôle forestier ;
- le suivi du contentieux forestier ;
- le suivi du recouvrement des recettes forestières ;
- la sensibilisation à la gestion durable des ressources forestières ;
- le suivi des activités des forêts communautaires ;
- l'édition et la vulgarisation du manuel des procédures d'attribution et des normes de gestion des forêts communautaires ;
- le suivi de la mise en place et du fonctionnement de comités-paysans ;
- la vulgarisation de la brochure d'information sur les forêts communales ;
- le suivi de la mise en œuvre de l'arrêté conjoint lié à la gestion des revenus issus de l'exploitation forestière destinés aux communes et aux communautés ;
- le suivi et l'évaluation des activités de reboisement ;
- l'organisation du marché intérieur du bois ;
- le renforcement des capacités techniques et matérielles des artisans ;
- le développement et la cartographie des unités de transformation du bois ;
- l'élaboration d'un plan de validation des sous-produits du bois ;
- le développement de la filière bois-énergie ;
- le développement des produits forestiers non ligneux ;
- l'appui à la tenue des conférences internationales sur la gestion durable des forêts.

9. REDEVANCE D'USAGE DE LA ROUTE (FONDS ROUTIER)

Créé par la loi n°98/011 du 14 juillet 1998 portant modification et complétant certaines dispositions de la loi n°96/07 du 08 avril 1996 portant protection du patrimoine routier national, le Fonds Routier est, au sens de l'article 1^{er} de la loi n°99/016 du 22 décembre 1999 portant statut général des établissements publics administratifs et des entreprises du secteur public et parapublic, un Etablissement Public Administratif de type particulier relativement à ses organes de gestion, à la rémunération et aux avantages de son personnel et aux règles de tenue de sa comptabilité. Placé sous la tutelle financière du Ministre en charge des Finances et sous la tutelle technique du Ministre chargé des routes, il est régi par le décret n°2005/239 du 24 juin 2005 portant organisation et fixant ses modalités de fonctionnement, modifié et complété par le décret n°2012/ 173 du 29 mars 2012.

Il a pour mission d'assurer le financement des programmes de protection du patrimoine routier national, ceux de prévention et de sécurité routières, d'entretien du réseau routier d'une part et des opérations de réhabilitation et d'aménagement des routes d'autre part.

Il exerce ladite mission par le biais de deux guichets distincts et indépendants à savoir le guichet « entretien » et le guichet « investissement ».

II- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

A- LA GESTION DU FONDS

Le Fonds Routier est géré par deux organes, à savoir un Comité de Gestion et une Administration.

Le Comité de Gestion est chargé d'examiner toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement du Fonds. Il est composé de onze (11) membres dont cinq (5) représentants de l'Etat, un (1) représentant des Collectivités Territoriales Décentralisées et cinq (05) représentants des usagers de la route.

L'Administration du Fonds est assurée par un Administrateur recruté par appel public à candidatures pour un mandat de trois ans renouvelable deux fois. L'Administrateur est responsable de la mise en œuvre opérationnelle des actions arrêtées par le Comité de Gestion.

Le Fonds dispose pour l'accomplissement de ses missions, de deux guichets : un guichet « entretien » et un guichet « investissement » dont les ressources et les dépenses sont prévues par les décrets le régissant ainsi qu'il suit.

B- DES RESSOURCES DU FONDS

Les ressources du Fonds sont constituées par :

Pour le guichet « entretien » :

- la redevance d'usage de la route ;
- le droit de péage routier ou, en cas de concession du péage, la redevance de concession ;
- les dotations budgétaires des ministères destinées à alimenter la ligne d'urgence au titre des interventions d'urgence ;
- les ressources provenant des produits financiers générés par le placement des excédents de trésorerie éventuels ;
- le produit de la taxe à l'essieu ;
- le produit de la taxe de transit ;
- le produit des amendes ;
- les dons, legs, subventions et aides diverses apportés par les partenaires financiers au Cameroun ;
- les produits financiers générés par le placement des excédents de trésorerie éventuels ;
- tous les autres produits ayant un rapport direct avec l'accès à la route et/ou l'usage de celle-ci et qui lui sont alloués par la loi de finances.

Pour le guichet « investissement » :

- les dons, legs, subventions et aides diverses apportés par les partenaires financiers du Cameroun ;
- les dotations budgétaires des ministères.

C- DES DEPENSES DU FONDS

Les dépenses du Fonds sont constituées :

Pour le guichet « entretien » :

- des marchés de travaux d'entretien du réseau prioritaire interurbain classé exécutés par des entreprises privées à concurrence d'un minimum de 58% du budget annuel du Fonds ;
- des travaux d'entretien des voiries urbaines prioritaires à concurrence de 12% au maximum ;
- des travaux et équipements d'entretien des routes rurales prioritaires à hauteur de 13,5% au maximum ;
- des études routières ou géotechniques et contrôle de travaux à hauteur de 6 % au maximum ;
- de la prévention et de la sécurité routière à concurrence d'un maximum de 4% ;
- de l'entretien courant des installations fixes ou mobiles nécessaires à la protection du domaine public routier (barrières de pluies, stations de pesage) à hauteur de 3% au maximum ;
- des dépenses de fonctionnement et d'équipement du Fonds dans la proportion maximale de 2,7% du budget annuel du Fonds ;
- des prestations des cabinets d'audits financier et comptable à concurrence d'un maximum de 0,8% du budget annuel du fonds.

Pour le guichet « Investissement » :

- les dépenses réservées aux charges supplémentaires de fonctionnement et d'équipement induites par le fonctionnement du « guichet investissement » au maximum de 0,5% du budget annuel du guichet ;

- des prestations des cabinets d'audits technique, financier et comptable spécifiques au « guichet investissement » à concurrence d'un minimum de 0,2% du budget annuel du guichet ;
- des marchés de maîtrise d'œuvre et de réalisation des travaux de réhabilitation, de renforcement, de reconstruction, d'aménagement et de suppression.

III- EXECUTION DU BUDGET DU CAS

A- EXECUTION EN RECETTES

Libellé	Prévision budgétaire	Réalisation	Taux d'exécution
TSPP au titre de la Redevance d'Usage de la Route	60 000 000 000	60 000 000 000	100,00%
Autres recettes	4 455 798 825	0	0,00%
Total	64 455 798 825	60 000 000 000	93,09%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 0 %			

B- EXECUTION EN DEPENSES

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Ministère des Travaux Publics	50 658 615 571	42 900 000 001	84,68%
Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat	9 507 858 254	4 818 333 463	50,68%
Ministère des Transports	4 289 325 000	527 545 708	12,30%
Total	64 455 798 825	48 245 879 172	74,85%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 0 %			

Il ressort de ces tableaux, en ce qui concerne la redevance d'usage de la route, que son exécution dans le cadre du budget du Fonds (guichet entretien), s'est stabilisée en recettes à **93,09%** contre **100 %** en 2014. Pour ce qui est des dépenses, l'on note un taux de réalisation qui se situe à **74,85%**, en diminution par rapport à 2014 où le taux s'élevait à **89,98 %**.

IV- LES ACTIVITES MENEES PAR LE FONDS EN 2015

L'exécution du budget 2015 a permis au Fonds de réaliser les activités ci-après :

- les travaux d'entretien du réseau prioritaire inter urbain classé ;
- les travaux d'entretien de diverses voiries urbaines ;
- l'achèvement de plusieurs études routières ou géotechniques ;
- le bitumage de plusieurs routes ;
- les travaux de voiries dans les dix régions du pays ;
- les travaux de réfection de certains ouvrages d'art du réseau prioritaire sur les routes classées ;
- la protection du patrimoine routier dans les dix régions.

V- LES DEFIS ET PERSPECTIVES DU FONDS ROUTIER

L'environnement dans lequel évolue le Fonds Routier lui impose une réflexion profonde sur ses défis et ses perspectives d'avenir.

Concernant les perspectives, elles se rapportent principalement à:

- l'évolution vers un Fonds de deuxième génération dont la gestion sera axée plus sur la recherche de la performance.

Quant aux défis du Fonds, ils concernent :

- l'apurement des travaux des campagnes antérieures organisés par le Ministère des Travaux Publics ;
- le développement du Logiciel TOM2 PRO/FR destiné à améliorer le suivi technique, comptable et financier des projets adossés au financement du Fonds routier ;
- l'amélioration du taux de consommation du BIP ;

- la mise en place des travaux en régie qui doteraient les administrations et les Collectivités Territoriales Décentralisées de moyens d'actions appropriés pour accomplir certaines de leurs missions spécifiques ou urgentes ;
- la révision de la loi portant sur la protection du patrimoine routier pour plus d'efficacité dans la protection du domaine routier national.

10. FONDS SPECIAL DES TELECOMMUNICATIONS

Le Fonds Spécial des Télécommunications (FST) est régi par le décret n° 2012/308 du 26 juin 2012, en application de la loi n° 2010/013 du 21 décembre 2010 régissant les communications électroniques au Cameroun. Sa vocation principale est le développement des télécommunications au Cameroun.

I- MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU FST

A- Les recettes

Aux termes de l'article 3 (1) du décret susvisé, les ressources du FST proviennent notamment :

- des contributions annuelles des opérateurs et exploitants de services des communications électroniques à hauteur de 3% de leur chiffre d'affaires annuel hors taxes ;
- des subventions de l'Etat ;
- des revenus issus de la production et de l'édition l'annuaire universel d'abonnés ;
- des excédents budgétaires de l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART) ;
- de la quotité des droits d'entrée et de renouvellement issus de la vente et du renouvellement des autorisations ;
- des dons et legs.

B- Les dépenses

Selon les dispositions de l'article 5 du décret du 26 juin 2012 sus évoqué, les ressources du FST sont destinées en priorité au financement :

- du service universel des télécommunications ;
- du développement du secteur des télécommunications et des technologies ;
- de l'information et de la communication sur l'ensemble du territoire ;
- de la formation et du renforcement des capacités des ressources humaines du secteur ;
- du paiement des contributions financières du Cameroun aux organisations internationales du secteur des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication.

C- Les interventions

Les interventions du FST s'opèrent à travers trois (03) guichets distincts et indépendants :

Le guichet du service universel qui a pour but d'assurer le financement des projets et le paiement des prestations réalisées au titre de la fourniture à tous les citoyens des services de communications électroniques de bonne qualité de façon ininterrompue et à des conditions tarifaires abordables ;

Le guichet du développement des communications électroniques dont l'objet est de participer au financement des projets et au paiement de diverses prestations concourant à la promotion et au développement des communications électroniques.

Le guichet du développement des technologies de l'information et de la communication qui est destiné au financement des projets issus de la stratégie nationale des technologies de l'information et de la

communication, de toute activité concourant à la promotion des technologies de l'information et de la communication.

II- EXECUTION BUDGETAIRE DU CAS

A- EN RECETTES

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Subvention reçue	54 295 993 978	15 331 963 040	28,24%
Autres recettes		24 394 993 969	0,00%
Total	54 295 993 978	39 726 957 009	73,167%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 183,76 %			

B- EN DEPENSES

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Etude relative au développement des infrastructures matérielles et logicielle	2 477 444 933	252 868 929	10,21%
Maitrise d'œuvre projet e-Post	175 000 000	0	0,00%
Etude relative au développement des infrastructures matérielles et logicielle	1 663 479 813	34 377 325	2,07%
Etude relative au développement des infrastructures matérielles et logicielle	99 000 000	2 546 775	2,57%
Etude mise en place cadre organique exploitation e-Post	5 000 000	0	0,00%
Développement d'un site web e-gov	10 000 000	0	0,00%
Indemnité de déguerpi	80 000 000	0	0,00%
Construction	1 452 217 816	504 853 071	34,76%
Réfection aménagement salle télé médecine	10 100 000	0	0,00%
Mise en œuvre des TPC	92 513 482	61 985 092	67,00%
Acquisition énergie solaire	146 013 196	23 813 308	16,31%
Construction aménagement rénovation et acquisition réseaux téléphoniques	1 848 334 168	20 629 509	1,12%
Mise à nouveau du matériel	12 670 193 010	815 404 938	6,44%
Achat de mob de bureau	172 980 306	0	0,00%
Acquisition des équipements	657 508 692	223 000 000	33,92%
Paiement retenue garantie matériel équipement multimédia	18 170 282	0	0,00%
Acquisition, plateforme	7 444 321 419	399 490 083	5,37%
Achat de voiture/suivi programme boucles optique urbaine	24 000 000	0	0,00%
Achats de fournitures et petit matériel	274 083 508	75 143 569	27,42%
Acquisition du matériel scientifique et technique	324 093 151	32 805 367	10,12%
Carburants et lubrifiants	208 030 000	63 092 360	30,33%
Frais de transport	100 000 000	0	0,00%
Frais transport agent mission intérieur	14 000 000	223 900	1,60%
Frais transport agent mission extérieur	68 000 000	57 359 505	84,35%
Eau, électricité	46 548 005	0	0,00%
Manifestation des journées internat	1 121 061 995	64 712 131	5,77%
Entretien	40 000 000	0	0,00%
Entretien matériel de télécommunication	49 900 000	823 988	1,65%
Entretien réparation véhicule courants	37 067 969	15 370 600	41,47%
Indemnités de mission intérieure	139 132 500	59 470 000	42,74%
Indemnités de mission extérieure	145 500 000	66 574 500	45,76%
Frais réception enseignants	13 870 000	1 031 778	7,44%
Frais consommation connexion	12 359 909 720	12 309 346 166	99,59%
Frais communication	42 100 000	35 000 000	83,14%
Honoraires et frais annexes	322 688 775	76 470 350	23,70%
Formation	462 888 600	146 426 957	31,63%
Autres rémunération et prestations	1 471 767 969	1 471 318 757	99,97%
Indemnités de session membres comité	1 002 347 500	489 805 985	48,87%
Primes	402 480 000	278 917 150	69,299%
Frais bancaires	100 000 000	0	0,00%

Transferts à verser	6 487 447 169	6 473 447 169	99,78%
Appui formation	16 800 000	6 000 000	35,71%
Total	54 295 993 978	24 062 309 262	44,32%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 71,87 %			

III- ACTIVITES MENEES PAR LE FONDS

Les dépenses effectuées par le fonds ont permis d'effectuer :

- les travaux de construction des infrastructures passives et télécommunications en vue de la réalisation de la couverture en réseau mobile des zones frontalières et enclavées (Jabane 2, Pic-rio, Akwa, Bamouso) ;
- l'acquisition, l'installation et la mise en service des équipements de laboratoires de l'ENSPT ;
- la construction des boucles optiques urbaine et maîtrise d'œuvre ;
- le contrôle et suivi du projet national Broadband network ;
- l'affiliation du Cameroun au Consortium WACS ;
- la libération des fonds de contrepartie en vue de la mise en place d'une infrastructure à clé Publique, don Coréen ;
- la mise en place d'une infrastructure d'énergie de secours au MINPOSTEL.

IV- LES PERSPECTIVES DU FST POUR L'ANNEE 2016

Pour l'année 2016, le FST vise les objectifs suivants :

- l'exécution des travaux de connexion des administrations publiques (transfert de fonds à la CAMTEL) ;
- l'acquisition des équipements de sécurisation des applications gouvernementales (mise à niveau de l'application bancaire i-post, supply of toolkits, tokens and securing the i-post) ;
- la couverture en réseaux de téléphonie mobile GSM des zones rurales, frontalières et enclavées.

11. FONDS SPECIAL DES ACTIVITES DE SECURITE ELECTRONIQUE

Créé par décret n° 2012/309 du 25 juin 2012, le Fonds Spécial des Activités de Sécurité Electronique en abrégé « FSE » est placé auprès du Ministre chargé des Télécommunications.

La loi de finances de l'exercice 2015 a autorisé un plafond de ressources de **1 000 000 000 FCFA (un milliard de FCFA)** pour le Fonds Spécial des Activités de Sécurité Electronique.

I- EXECUTION FINANCIERE.

Au terme dudit exercice, l'exécution des opérations du FSE se présente ainsi qu'il suit :

A- EXECUTION EN RECETTES

Libellé	Prévision budgétaire	Réalisation	Taux d'exécution
Quote part FSE droit de licence MTN, ORANGE, VIETTEL	1 000 000 000	1 500 000 000	150,00%
Autres droits perçus	0	284 048	0,00%
Total	1 000 000 000	1 500 284 048	150,03%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 50,03%			

C- EXECUTION EN DEPENSES

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Production et traduction du document cadre	6 475 000	0	0,00%
Recrutement d'un cabinet en vue d'élaboration de politique nationale sécurité	192 235 000	0	0,00%
Acquisition et installation du matériel d'imagerie et de duplication, logiciels	70 312 000	0	0,00%
Acquisition et installation du module OCSP	250 000 000	0	0,00%
Achat de matériel courant informatique et bureautique Projet sur la politique	4 000 000	4 000 000	100,00%
Achat de matériel courant informatique et bureautique comité	11 200 000	10 570 605	94,38%
Matériel informatique Secrétariat technique	6 500 000	6 499 027	99,99%
Acquisition des serveurs ordinateurs matériel informatique DGSN	10 000 000	0	0,00%
Investissement	550 722 000	21 069 632	3,83%
Achat Fournitures de bureau Comité	5 000 000	4 948 875	98,98%
Achat fournitures de bureau secrétariat technique	3 000 000	3 000 000	100,00%
Achat fournitures de bureau suivi et traitement des comptabilités des activités FSE	2 000 000	2 000 000	100,00%
Achat fournitures de bureau DGSN	2 000 000	2 000 000	100,00%
Achat fournitures de bureau Projet sur la politique	5 000 000	3 499 999	70,00%
Achat fournitures de bureau (12 séminaires)	3 000 000	2 991 863	99,73%
Acquisition des sacs antistatiques DGSN	4 000 000	0	0,00%
Carburant et lubrifiants Comité	2 500 000	2 500 000	100,00%
Achat carburant et lubrifiants suivi et traitement des comptabilités des activités FSE	1 500 000	1 500 000	100,00%
Carburant et lubrifiants Projet sur la politique nationale de sécurité	3 000 000	3 000 000	100,00%
Frais de missions Comité	4 000 000	2 520 000	63,00%
Achat de nourriture et boissons du comité	5 000 000	4 984 645	99,69%
Achat de nourriture et boissons pour les sessions du Secrétariat technique	3 000 000	2 999 853	100,00%
Achat de fournitures courantes des services hors fournitures de bureau et technique	2 000 000	2 000 000	100,00%
Indemnités des membres du comité et primes	60 000 000	60 000 000	100,00%
Indemnités des membres du secrétariat technique et primes	35 000 000	34 975 000	99,93%
Indemnités des membres de comité et secrétariat du projet d'élaboration de la politique	23 175 000	0	0,00%
Indemnités des Membres de suivi du Comité (12 séminaires)	10 000 000	9 925 000	99,25%
Frais de colloques et séminaires Comité et Secrétariat technique	15 500 000	15 500 000	100,00%
Séminaire de sensibilisation des acteurs du domaine de la sécurité	22 250 000	0	0,00%
Séminaire de restitution de l'état de lieux et diagnostic	15 000 000	15 000 000	100,00%
Séminaire sur les aspects liés au cyber sécurité et cybercriminalité	77 415 000	0	0,00%
Formation du personnel de la DGSN sur utilisation de matériel	13 688 000	0	0,00%
Séminaire de sensibilisation des acteurs du domaine de la sécurité Douala	22 250 000	0	0,00%
Organisation de douze séminaires	110 000 000	110 000 000	100,00%
Fonctionnement	449 278 000	283 345 235	63,07%
Total	1 000 000 000	304 414 867	30,44%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la Loi de finances = 0 %			

Le taux d'exécution des recettes est en valeur relative de 150,03% contre 30,44% en ce qui concerne les dépenses. Soit un dépassement en recettes de 50,03% et une sous consommation du budget de 69,56% par rapport au plafond autorisé par la loi de finances de 1 000 000 000 FCFA (un milliard de FCFA).

I- LES ACTIVITES REALISEES PAR LE FSE

Les dépenses effectuées ont permis :

- le lancement des Appels d'Offres ;
- l'examen et la validation des projets;
- le suivi et l'évaluation des projets ;
- l'organisation des séminaires sur le renforcement des capacités.

12. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE POSTALE

Créé par décret n° 2004/110 du 10 mai 2004, le CAS pour le développement de l'activité postale est placé auprès du Ministre chargé des postes et télécommunications.

II- EXECUTION DU BUDGET DU CAS

La loi n° 2014/026 du 23 décembre 2014 portant loi de Finances de la République du Cameroun a fixé pour l'exercice 2015, le plafond du CAS pour le Développement de l'Activité Postale à un montant de **1000 000 000 FCFA (un milliards de FCFA)**.

Au terme dudit exercice, l'exécution des opérations du CAS se présente ainsi qu'il suit :

D- EXECUTION EN RECETTES

Libellé	Prévision budgétaire	Réalisation	Taux d'exécution
Prélèvements sur les opérateurs postaux	100 000 000	0	0,00%
Droits d'entrée	700 000 000	28 750 000	4,11%
Autres produits de prestations fournies	0	12 379 321	0,00%
Subvention reçue	200 000 000	100 000 000	50,00%
Autres produits	0	212 828 621	0,00%
Total	1 000 000 000	353 957 942	35,40%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 0 %			

Le tableau ci-dessus révèle un taux d'exécution du budget en recettes de **35,4%**, en nette diminution par rapport à celui de 2014 qui était de **120,95%**. Quant aux dépenses, elles ont enregistré un taux d'exécution de **35,4%** contre **81,30%** en 2014.

E- EXECUTION EN DEPENSES

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Brevets de recherches, licences, marques, procédés, modèles, dessins, logiciels	3 000 000	3 000 000	100,00%
Etudes en vue de l'élaboration du plan directeur de développement infra	50 000 000	0	0,00%
Etudes d'évaluation des travaux restants de l'hôtel de postes d'Obala	15 000 000	0	0,00%
Elaboration des normes d'adressage et de codification	30 000 000	0	0,00%
Etudes techniques bureau de postes de Kribi	5 000 000	4 999 199	99,98%
Actualisation de la base des données des opérateurs postaux	20 000 000	0	0,00%
Etude de faisabilité	25 000 000	0	0,00%
Constitution fichier d'adressage	20 000 000	0	0,00%
Construction bureau de poste d'Olembe	55 000 000	0	0,00%
Parachèvement du bureau de poste de Bétaré Oya	75 000 000	0	0,00%
Matériel et mobilier de bureau	20 000 000	8 999 870	45,00%
Matériel informatique DIER	5 000 000	4 999 982	100,00%
Panneautage des voies et pochage	120 000 000	0	0,00%
Investissement	443 000 000	21 999 051	4,97%
Fournitures de bureau régulation postale	10 000 000	9 999 810	100,00%
Fournitures de bureau étude dossier d'agrément	5 000 000	4 999 509	99,99%
Fournitures de bureau comité d'élaboration des textes	1 500 000	1 500 000	100,00%
Fournitures de bureau suivi des travaux d'infrastructures	10 000 000	8 060 896	80,61%
Fournitures de bureau comité d'adressage	6 000 000	5 979 581	99,66%
Fournitures de bureau agence comptable	5 000 000	5 000 000	100,00%
Fournitures de bureau commission postale	5 000 000	4 699 870	94,00%
Fournitures de bureau suivi évaluation	5 000 000	4 749 995	95,00%
Fournitures de bureau appui à la comptabilité matières	4 000 000	0	0,00%
Fournitures de bureau célébration évènements internationaux	2 000 000	0	0,00%

Frais d'impression des documents régulation postale	5 000 000	4 999 023	99,98%
Frais d'impression des documents participation du Cameroun	1 000 000		0,00%
Achat des revues et insertions de presse	30 000 000	4 999 556	16,67%
Facture vidéo conférence	15 000 000	15 000 000	100,00%
Achat articles promotionnels	2 000 000	0	0,00%
Consommables informatiques	2 000 000	1 999 997	100,00%
Carburant et lubrifiants régulation postale	16 000 000	14 700 000	91,88%
Carburant et lubrifiants DIER	15 500 000	13 490 000	87,03%
Carburant et lubrifiants Agence Comptable	4 000 000	4 000 000	100,00%
Carburant et lubrifiants Contrôle Financier	2 000 000	2 000 000	100,00%
Carburant et lubrifiants Cabinet	15 000 000	14 780 000	98,53%
Carburant comité d'adressage	6 000 000	5 042 000	84,03%
Transport du personnel	24 000 000	9 437 900	39,32%
Frais de mission régulation postale	30 000 000	18 520 000	61,73%
Frais de mission intérieur DIER	18 000 000	17 440 000	96,89%
Mission à l'intérieur Agence Comptable	2 000 000	0	0,00%
Frais de mission à l'intérieur suivi et évaluation	20 000 000	7 120 000	35,60%
Mission à l'extérieur	22 000 000	15 235 000	69,25%
Location salle	1 500 000	1 500 000	100,00%
Frais de représentation et de réception	1 500 000	1 499 649	99,98%
Pause-café (sensibilisation des opérateurs)	4 500 000	4 499 890	100,00%
Frais de réception comité élaboration des textes	1 500 000	1 500 000	100,00%
Frais de réception comité de pilotage	5 000 000	3 499 999	70,00%
Frais de réception comité d'appui à la commission	3 000 000	0	0,00%
Frais de réception comité suivi évaluation	2 000 000	0	0,00%
Frais de réception cabinet	5 000 000	4 999 878	100,00%
Frais de réception participation du Cameroun	5 000 000		0,00%
Frais de réception célébration événements internationaux	23 000 000	4 996 575	21,72%
Communication médiatique dans les 10 régions	10 000 000	9 996 903	99,97%
Médiatisation des opérations d'adressage	10 000 000	8 999 690	90,00%
Entretien des constructions	35 000 000	18 794 623	53,70%
Entretien de matériel de transport	5 000 000	4 999 711	99,99%
Indemnités des membres du comité de validation dossiers d'agrément	15 000 000	15 000 000	100,00%
Indemnités de sessions des membres du comité d'élaboration des textes	18 000 000	17 968 180	99,82%
Indemnités de session comité de pilotage de l'adressage	20 000 000	0	0,00%
Indemnités de session comité d'appui à la commission postale	12 000 000	12 000 000	100,00%
Indemnités de session comité de suivi évaluation	7 000 000	0	0,00%
Indemnités de session célébration événements internationaux	5 000 000	0	0,00%
Séminaires vulgarisation cadre juridique	25 000 000	9 906 098	39,62%
Rencontre tripartite MINPOSTEL/MINFI/Opérateurs	10 000 000	9 992 738	99,93%
Séminaire mise à niveau personnel	10 000 000	8 051 820	80,52%
Atelier élaboration codes postaux	30 000 000	0	0,00%
Atelier de restitution	10 000 000	0	0,00%
Fonctionnement	557 000 000	331 958 891	59,60%
Total	1 000 000 000	353 957 942	35,40%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 0 %			

Le budget du Fonds de développement du secteur postal pour le compte de l'exercice 2015 qui s'inscrit dans le cadre du budget triennal 2015-2017 a été exécuté dans un contexte de finalisation de la stratégie sectorielle du domaine postal et de la poursuite des activités de la régulation postale.

III- LES ACTIVITES REALISEES PAR LE CAS

Les dépenses effectuées ont permis :

- le contrôle des activités de l'opérateur public ;
- la réalisation des études sur site chez certains opérateurs ;
- la finalisation de la stratégie sectorielle du domaine postal ;
- la sensibilisation des opérateurs privés sur les activités de régulation.

13. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LA PRODUCTION DES DOCUMENTS DE TRANSPORT SECURISES

Le CAS pour la production des documents de transport sécurisés a été créé par les dispositions de l'article treizième de la loi n° 2009/018 du 15 décembre 2009 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2010.

En application de cette loi, le décret n° 2010 /1886 /PM du 02 juillet 2010 portant organisation et fonctionnement du Compte d'Affectation Spéciale pour la production des documents sécurisés de transport a été pris par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Ces textes ont été complétés par l'instruction n° 026/MINFI/SG/DGTCFM/DT/DER du 06 décembre 2010 précisant les modalités de fonctionnement du compte de dépôt du CAS ouvert au Trésor Public.

I- DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS DU CAS

Les ressources propres du CAS pour la production des documents sécurisés de transport sont constituées des frais de délivrance des documents ci- dessous :

A- Pour le transport maritime :

- les certificats de jauge ;
- les rôles d'équipage ;
- les actes de camerounisation ;
- les permis de navigation ;
- les cartes de circulation ;
- les certificats de radiation ;
- les visites de sécurité ;
- les certificats de capacité ;
- les livrets professionnels maritimes ;
- les cartes d'identité des marins ;
- les autorisations provisoires ;
- les inscriptions provisoires ;
- les agréments aux professions de transporteur maritime et para-maritime.

B- Pour les transports terrestres :

- les certificats de capacité ;
- les permis de conduire national et international ;
- les certificats d'immatriculation des véhicules ;
- les cartes de transport public routier ;
- les licences de transport ;
- les agréments aux professions de transporteurs routiers et d'auxiliaires des transports routiers.

Les ressources du Compte d'Affectation Spéciale prévues à l'article 3 du décret suscitée sont destinées au paiement de toutes les prestations liées à la production des documents de transport sécurisés, notamment :

- les prestations des opérateurs concessionnaires agréés ;
- la maîtrise d'œuvre pour la production des documents de transports sécurisés ;
- le fonctionnement de la cellule de gestion du compte ;
- les primes d'expertise des personnels et experts de la marine marchande intervenant dans la production des documents de transport sécurisés conformément à la réglementation en vigueur ;
- les primes de rendement aux personnels d'appui à la production et à la collecte des recettes relevant du Ministère chargé des Transports et du Ministère chargé des Finances.

III- EXECUTION DU BUDGET

La loi n° 2014/026 du 23 décembre 2014 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2015 a fixé le plafond des ressources du CAS pour la production des documents sécurisés de transport à la somme de **3 500 000 000 FCFA (Trois milliards cinq cent millions de FCFA)**. L'exécution de cette dotation se présente ainsi qu'il suit :

A- EXECUTION EN RECETTES

Libellé	Prévision budgétaire	Réalisation	Taux d'exécution
Documents sécurisés de transport	3 500 000 000	3 372 718 993	96,36%
Total	3 500 000 000	3 372 718 993	96,36%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 0 %			

B- EXECUTION EN DEPENSES

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Prestations des OCA	3 318 750 000	2 761 311 262	83,20%
Maîtrise d'œuvre (MO)	70 000 000	69 970 176	99,96%
Audits indépendants	26 250 000	26 249 310	100,00%
Fonctionnement cellule de gestion	26 250 000	26 235 000	99,94%
Primes DAMVN	8 750 000	8 750 000	100,00%
Primes de rendement	50 000 000	50 000 000	100,00%
Total	3 500 000 000	2 942 515 748	84,07%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 0 %			

Les tableaux ci-dessus présentés retracent l'exécution du budget du compte d'affectation spéciale pour la production des documents de transport sécurisés. Le taux d'exécution en recettes est de **96,36%** en 2015 contre **114,71%** en 2014.

Le taux d'exécution en dépenses quant à lui est de **84,07%**. Il faut relever que les factures des opérateurs concessionnaires agréés (OCA) sont présentées par trimestre. Ce taux de dépenses de **84,07%** concerne le paiement des factures des premier et deuxième trimestres.

En recettes

- Les recouvrements pour l'exercice 2015 affichent un solde créditeur de 3 372 718 993 FCFA. Les recettes affectées ne sont pas entièrement recouvrées étant donné que le compte « 470 571 » CAS/MINT n'est pas paramétré dans certaines Recettes des Finances (RF) à l'instar de celles de Kribi et de Bafia etc. qui utilisent encore les comptes de la classe 7 clôturés depuis 2011.

En dépenses

Le montant total des dépenses de l'année 2015 est de **2 942 515 748 FCFA** conformément au tableau ci-dessus détaillé.

En perspective, pour équilibrer le CAS/MINT, il importe de relever le plafond annuel du budget à au moins **FCFA 5 000 000 000** compte tenu des montants des factures très élevés présentés par les OCA.

Pour ce faire, il y a lieu de :

- relever les montants des frais de timbres apposés sur les documents sécurisés ;
- réduire le coût de production des documents sécurisés ;
- sensibiliser les responsables tant régionaux que départementaux du Ministère des Finances et celui des Transports à s'investir rigoureusement dans la procédure de production des documents et davantage dans la sécurisation des recettes affectées recouvrées ;
- organiser la mobilisation des AIR sur l'ensemble du territoire afin de limiter leur longévité au poste, car leur durée prolongée au poste peut les emmener à développer des stratégies de distraction des recettes.

14. REDEVANCE PAYEE PAR LES ORGANISMES PORTUAIRES AUTONOMES A L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE

Le Compte d'Affectation Spéciale pour la redevance payée par les organismes portuaires autonomes est logé auprès de l'Autorité Portuaire Nationale (APN, Etablissement Public Administratif créé par la loi n° 98/021 du 24 décembre 1998 portant organisation du secteur portuaire et régi par le décret n° 99/126 du 15 juin 1999.

L'APN assure la mise en œuvre de la politique portuaire nationale telle que définie par l'Etat. A ce titre, elle est notamment chargée :

- de la planification du développement portuaire national;
- de l'élaboration et du contrôle de l'application des normes de sécurité et de police portuaire selon des modalités fixées par des textes particuliers ;
- du suivi de l'application de la législation et de la réglementation en matière de protection de l'environnement portuaire ;
- du suivi des performances portuaires ;
- du suivi de la mise en œuvre du plan de réduction des coûts portuaires ;
- de la participation en tant que de besoin, aux négociations des accords à signer par le gouvernement dans le domaine portuaire ;
- de la définition du cadre des régimes de transfert et des conditions d'exercice des activités portuaires.

I- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

A- Les ressources de l'APN

Aux termes de l'article 20 du décret du 15 juin 1999 sus-évoqué, les ressources de l'APN sont constituées :

- de la redevance payée par chaque organisme portuaire autonome dont le plafond est fixé par la Loi de finances et le taux par arrêté conjoint du ministre chargé des affaires portuaires et du ministre en charge des finances en fonction des objectifs et des besoins de l'APN ;
- des subventions éventuelles ;
- des dons et legs ;
- de toute autre ressource qui pourrait lui être affectée.

B- Les dépenses de l'APN

Les dépenses supportées par l'APN comprennent les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement.

II- EXECUTION DU BUDGET

L'exécution du budget se présente comme suit :

A- EXECUTION EN RECETTES

Libellé	Prévision budgétaire	Réalisation	Taux d'exécution
Redevance Portuaire	2 100 000 000	2 100 000 000	100,00%
Recettes d'homologation des tarifs portuaires	5 000 000	1 000 000	20,00%
Crédits de paiements reportés	199 050 000	199 050 000	100,00%
Autres recettes	410 635 081	416 268 750	101,37%
Total	2 714 685 081	2 716 318 750	100,06%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 29,35 %			

C- EXECUTION EN DEPENSES

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
INVESTISSEMENT	1 116 912 349	666 042 217	59,63%
Logiciels et licences	6 000 000	5 783 625	96,39%
Etude architecturales immeuble siège APN	65 000 000	0	0,00%
Etude d'élaboration du schéma direct d'aménagement et d'exploitation des voies na	17 350 000	0	0,00%
Etude d'élaboration du schéma direct d'aménagement et protection du Littoral	22 100 000	21 350 000	96,61%
Suivi projet port en eau profonde de Kribi	15 000 000	1 260 000	8,40%
Suivi projet port en eau profonde de Limbé	3 000 000	0	0,00%
Suivi des activités du port de Garoua	1 690 000	0	0,00%
Suivi du projet de réhabilitation et de construction des infrastructures et su	8 000 000	300 000	3,75%
Autres études diverses et frais immobilisés	18 500 000	3 775 000	20,41%
Formations immobilisées	126 500 000	126 494 007	100,00%
Application du code ISPS en termes d'investissements exigés	12 000 000	3 820 000	31,83%
Préparation des journées maritimes et portuaires nationales	120 000 000	0	0,00%
Actualisation du cadre de régime de transfert activité portuaire	5 000 000	0	0,00%
Homologation des tarifs	23 000 000	9 168 450	39,86%
Elaboration des procédures des activités portuaires	2 000 000	0	0,00%
Elaboration tableau de bord sécurité-sureté portuaire	2 000 000	0	0,00%
Suivi du projet des constructions des ports secs et base logistique de transit	3 000 000	0	0,00%
Suivi de la réhabilitation du port actuel de Kribi	3 000 000	0	0,00%
Suivi des concessions et des activités portuaires et maritimes	47 000 000	21 555 100	45,86%
Suivi des activités de l'OMI	50 000 000	45 820 800	91,64%
Suivi des activités de la CNUCED	1 660 000	725 000	43,67%
Suivi des activités de l'AISM	24 910 000	24 909 700	100,00%
Suivi des activités de l'AGPAOC	18 500 000	12 580 284	68,00%
Suivi des activités de l'AIVP	20 000 000	19 547 428	97,74%
Suivi des activités de Crans Montana	15 000 000	14 279 577	95,20%
Suivi des activités du Comité FAL	3 340 000	1 740 000	52,10%
Restitution des études réalisées	7 500 000	7 500 000	100,00%
Autres immobilisations incorporelles	361 362 349	268 607 466	74,33%
Agencements et aménagements des constructions	25 000 000	4 178 661	16,71%
Aménagements des voiries et réseaux internes	2 050 000	0	0,00%
Rénovation véhicules de service	10 000 000	7 664 886	76,65%
Matériel et mobilier de bureau	30 310 000	30 300 338	99,97%
Matériel de communication	2 750 000	1 715 363	62,38%
Matériel informatique	23 000 000	22 960 746	99,83%
Matériel et mobiliers de cuisine	500 000	0	0,00%
Matériel et mobilier de bibliothèque, documentation (APN News, cahiers stat, rapport sec)	20 890 000	10 005 786	47,90%
FONCTIONNEMENT	1 597 272 732	1 483 038 661	92,85%
Fournitures de bureau	50 000 000	49 850 130	99,70%
Frais d'impression des documents budgétaires et comptables	382 732	0	0,00%
Frais de confection des documents	400 000	0	0,00%
Abonnements à diverses publications	2 000 000	1 899 600	94,98%
Abonnement audio-visuel / câblage	3 000 000	2 040 000	68,00%
Gadgets publicitaires et pagnes à thèmes	14 587 500	14 252 815	97,71%
Produits de nettoyage, lessive, vaisselle	500 000	0	0,00%
Autres produits et petits matériels	1 000 000	890 000	89,00%
Electricité	10 000 000	9 098 647	90,99%
Eau	1 500 000	550 753	36,72%
Carburant	124 750 000	124 747 800	100,00%
Carburant groupe électrogène	5 390 000	4 677 400	86,78%
Produits pharmaceutiques	500 000	77 275	15,46%
Transport de l'ordonnateur et des membres du CA	500 000	0	0,00%

Transport du personnel	8 500 000	8 333 653	98,04%
Transport pour décès	500 000	0	0,00%
Poste et télécommunication	16 500 000	15 462 364	93,71%
Téléphonie mobile (MTN, Orange)	8 000 000	7 054 925	88,19%
Messagerie	1 000 000	0	0,00%
Jetons de présence membres CIPM	25 000 000	23 273 931	93,10%
Jetons de présence membres commissions internes (inventaire et réforme)	15 125 000	14 775 000	97,69%
Indemnités des membres du Comité de préparation états financiers	16 075 000	16 075 000	100,00%
Indemnités des membres du Comité d'élaboration du Projet de performance (PP) 2016-20	12 525 000	12 500 000	99,80%
Prime pour personnel a/s rapport sur l'état du secteur portuaire national	3 000 000	0	0,00%
Indemnités des membres du Comité d'élaboration du budget	18 375 000	18 375 000	100,00%
Mission	63 412 500	63 157 500	99,60%
Loyers et charges locatives	48 000 000	48 000 000	100,00%
Honoraires versés et visite systématique	19 700 000	16 789 208	85,22%
Frais de gardiennage	30 710 000	24 362 775	79,33%
Frais de représentation, de réception et rafraîchissements	22 000 000	20 474 300	93,07%
Annonces légales et insertions publicitaires	10 000 000	7 989 750	79,90%
Fêtes et cérémonies	29 100 000	29 077 000	99,92%
Frais de tenue de compte	2 000 000	0	0,00%
Entretien des constructions	10 000 000	5 833 331	58,33%
Entretien de matériels de transport	5 000 000	2 941 627	58,83%
Entretien des copieurs, climatiseurs, électricité	6 000 000	3 305 008	55,08%
Entretien du groupe électrogène	4 000 000	1 639 687	40,99%
Autres matériels (équipements téléphoniques)	5 000 000	0	0,00%
Salaires bruts de base et indemnités	603 100 000	560 861 118	93,00%
Gratifications au personnel et remises diverses	47 300 000	45 873 729	96,98%
Cotisations à la CNPS	30 000 000	29 609 463	98,70%
Frais de personnel temporaire	2 000 000	753 528	37,68%
Couverture médicale du personnel et Conventions des visites et soins	52 100 000	52 095 467	99,99%
Impôts et taxes	58 350 000	51 872 680	88,90%
Cotisation aux associations et organismes nationaux et inter	21 500 000	21 451 516	99,77%
Indemnité de l'ordonnateur	2 000 000	649 998	32,50%
Allocation forfaitaire pour l'entretien de la salle de réunion du DG	240 000	200 000	83,33%
Indemnités des membres du CA	40 000 000	33 700 000	84,25%
Indemnité du Commissaire aux comptes	150 000	150 000	100,00%
Frais de transport (carburant) et hébergement des Administration lors du Conseil	7 500 000	3 650 400	48,67%
Droits de régulation	1 240 000	118 576	9,56%
Assurances	22 200 000	19 537 649	88,01%
Frais de colloques, séminaires et conférences	22 800 000	22 746 650	99,77%
Dons et cadeaux	10 000 000	9 854 259	98,54%
Autres charges diverses	32 760 000	32 745 443	99,96%
Autres charges sociales (Contrôle et redressement CNPS)	50 000 000	49 663 706	99,33%
Total	2 714 185 081	2 149 080 878	79,18%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 2,34 %			

Les tableaux ci-dessus révèlent un taux d'exécution en recettes de **100,06%** en augmentation par rapport à 2014 où il se situait à **99,29%**. Il en est de même pour ce qui est des dépenses dont le taux s'élève à **79,18%** alors qu'en 2014 il était de **76,52%**.

III-LES ACTIVITES MENEES PAR LE CAS EN 2015

Au cours de l'année 2015, l'exécution du budget-programme de l'APN lui a permis de mener plusieurs actions réparties ainsi qu'il suit :

Programme n° 1 : Planification du développement portuaire national et suivi des projets structurants y afférents :

- la participation à la négociation et à l'élaboration du contrat de concession de remorquage et de lamanage au port de Kribi ;
- la participation aux travaux de la Commission spéciale des contrats de Partenariat en vue de la sélection des partenaires privés pour la gestion, la maintenance et le développement du Terminal à Conteneurs ainsi que la gestion et la maintenance du terminal polyvalent au port de Kribi ;
- la participation aux travaux de la Commission du dialogue de pré-qualification pour la sélection du partenaire privé en vue de la construction et de la gestion du terminal d'hydrocarbures au port de Kribi ;
- l'émission d'un avis technique sur la proposition du Partenaire Privé de construire un quai flottant au Port de Limbé ;
- le suivi des travaux de réhabilitation du quai 51 et du duc d'albe pétrolier du port de Douala.

Programme n°2 : Régularisation des activités portuaires, compétitivité et sécurité/sûreté des ports camerounais :

- l'homologation des tarifs hors taxes de remorquage et de lamanage au Terminal Pétrolier de Cap Limboh ;
- l'examen des tarifs des traitements sanitaires et phytosanitaires au port de Douala.
- la validation des Evaluations et Plans de Sûreté des Installations Portuaires : Base du Wouri, EBOME/LALOBÉ, Terminal à conteneurs, quai et base du CNIC, Quai 52, ALUCAM, Terminal Mixte fruitier, SONARA ;
- la mise à jour des informations sur les installations portuaires du Cameroun soumises au Code ISPS, dans la Plateforme GISIS du site internet de l'OMI.

Programme n°3 : Amélioration des moyens de production, renforcement de la coopération et du cadre juridique et institutionnel de l'APN :

- la formation en analyse économique et financière des projets portuaires ;
- la visite de travail à la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) pour identifier les axes de coopération ;
- la participation à la 19^{ème} conférence de l'Association Internationale de Signalisation Maritime (AISM) ;
- la participation à la 65^{ème} session du Comité de Coopération Technique de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) ;

IV-LES PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2016

Au cours de l'année 2016, l'APN va poursuivre sa marche en vue de rendre le secteur portuaire plus dynamique, compétitif et sûr. Cet objectif qui s'inscrit en droite ligne de la stratégie de l'Etat dans le secteur est perçu comme une composante majeure de la Vision du développement du Cameroun à l'horizon 2035. En effet, les ports du Cameroun traitent un peu plus de 95% du commerce extérieur et revêtent une importance capitale pour son développement économique.

Pour ce faire, elle entreprendra les activités ci-après qui s'inscrivent dans le cadre de son projet de performance pour la période 2013-2015 :

- le suivi et la mise en œuvre du schéma directeur portuaire national ;
- l'étude de l'élaboration du schéma directeur d'aménagement et d'exploitation des voies navigables ;
- l'étude de l'élaboration du schéma directeur d'aménagement et de protection du littoral ;
- le suivi des concessions et des opérateurs portuaires ;
- la mise en œuvre d'un observatoire des coûts et des tarifs portuaires ;
- le suivi de la mise en œuvre d'un fonds maritime destiné à financer certaines opérations au plan national ;
- le renforcement du cadre juridique et institutionnel de l'APN ;
- l'étude d'élaboration du plan triennal de renforcement des capacités de l'APN en ressources humaines ;
- la coopération marquée par le renforcement du partenariat avec tous les organisations et organismes nationaux et internationaux en rapport avec les questions maritimes et portuaires.

ANNEXE-V
COMPTE GENERAL DE L'ETAT AU 31 DECEMBRE 2015

COMPTE GENERAL DE L'ETAT AU 31 DECEMBRE 2015

La loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat a créé un cadre comptable rénové par rapport à l'ancien système organisé par l'ordonnance n°62/OF/4 du 07 février 1962 portant législation financière en République du Cameroun.

En effet, son **Chapitre VI** relatif aux principes de la comptabilité de l'Etat a consacré la tenue d'une comptabilité patrimoniale largement inspirée de la pratique des entreprises.

Ainsi les articles 60 et 63 de ladite loi disposent ce qui suit :

Article 60.- « Les comptes de l'Etat doivent être réguliers, sincères et donner une image fidèle de son patrimoine et de sa situation financière. »

Article 63.-

Alinéa 1 la comptabilité générale de l'Etat est fondée sur le principe de la constatation des droits et obligations conformément au plan comptable général. Les opérations sont prises en compte au titre de l'exercice auquel elles se rattachent, indépendamment de leur date de paiement ou d'encaissement. Elle est décrite dans le compte général de l'Etat.

Alinéa 2 les règles applicables à la comptabilité générale de l'Etat ne se distinguent de celles applicables aux entreprises qu'en raison des spécificités de son action. »

La comptabilité patrimoniale telle que consacrée induit donc la production en fin d'année d'états financiers inspirés de ceux de la comptabilité privée, à la seule différence que ceux-ci sont confectionnés en tenant compte des spécificités de l'Etat.

L'objectif poursuivi par cette dynamique contemporaine prescrite par les normes et standards internationaux en la matière, les normes IPSAS (International Public Sector Accounting Standards) et les directives de la CEMAC en l'occurrence est de permettre entre autres, l'amélioration de la gestion stratégique de l'Etat par la maîtrise de l'évolution de son patrimoine immobilier et financier, l'amélioration de l'aide interne à la prise de décision sur le financement des politiques publiques, la promotion de la culture de la transparence dans la gestion publique par la publication d'une information financière mieux renseignée, la mise en place une chaîne rationalisée de contrôle et d'audit et le raffermissement de la confiance des investisseurs en la signature de l'Etat.

C'est donc pour satisfaire à cette exigence qu'en prélude au basculement intégral dans le système de la comptabilité patrimoniale, il est procédé à la production du compte général de l'Etat à titre expérimental depuis l'exercice 2010.

S'agissant de la contexture de celui-ci, il convient de relever que la Directive CEMAC N 03/11 - UEAC - 195 - LM -22 du 19 décembre 2011 relative au Plan Comptable de l'Etat adoptée par le conseil des ministres de la CEMAC a prévu en son article 7 que « le compte général de l'Etat comprend la balance générale des comptes et les états financiers. »

Le chapitre IV des mêmes directives consacré aux états comptables et financiers a prévu que les états financiers comprennent le tableau de situation nette ou bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et l'état annexé.

En respect desdites directives, le présent compte général de l'Etat qui est accompagné de la balance des comptes à fin décembre 2015 comprend pour la même période respectivement :

- le bilan provisoire,
- le compte de résultat,
- le tableau de flux de trésorerie.

Le bilan présente une situation nette de **2 590,05** milliards de FCFA au 31 décembre 2015 obtenue par différence entre le total de l'actif de **8 700,91** milliards de FCFA et le total du passif hors situation nette de **6 110,86** milliards de FCFA. Ladite situation nette est constituée du résultat de l'exercice 2015 de **835,90** milliards de FCFA et des résultats des exercices antérieurs reportés à hauteur de **1754,15** milliards de FCFA.

Toutefois, il y a lieu d'insister sur le caractère provisoire de ce dernier car certains postes, en l'occurrence l'actif immobilisé, ne seront exhaustifs qu'au terme du recensement physique du patrimoine immobilier de l'Etat.

Le compte de résultat quant à lui retrace en termes de charges et de produits, les opérations financières de l'Etat. Il présente un solde des opérations de l'exercice excédentaire de **835,90** milliards de FCFA obtenu par différence entre les produits de **3 146,23** milliards de FCFA et les charges de **2 310,33** milliards de FCFA. Au regard de la spécificité de l'Etat, il est présenté en trois parties principales notamment : les charges de fonctionnement nettes, les charges d'intervention nettes, les charges financières nettes.

Le tableau de flux de trésorerie analyse la variation de la trésorerie en opérant une distinction des flux provenant respectivement de l'activité et du financement. L'analyse de ce tableau au 31 décembre 2015 fait ressortir un solde positif de **911,11** milliards de FCFA obtenu par différence entre les encaissements liés à l'activité de **3 146,23** milliards de FCFA et les décaissements liés à l'activité de **2 235,12** milliards de FCFA.

L'article 26 de la Directive CEMAC N 03/11 – UEAC – 195 – LM -22 du 19 décembre 2011 relative au Plan Comptable de l'Etat dispose que « Le tableau de situation nette ou bilan présente l'actif et le passif de l'Etat. Il fait apparaître de façon distincte :

- à l'actif : l'actif immobilisé, l'actif circulant hors trésorerie, la trésorerie et les comptes de régularisation d'actifs,
- au passif : les dettes financières, les dettes non financières (hors trésorerie), les provisions pour risque et charge, la trésorerie passive et les comptes de régularisation-passif ».

La contexture du tableau de situation nette est prévue par le guide didactique du Plan Comptable de l'Etat en son tome 1. Il dispose que « le format du tableau de situation nette ou bilan est une spécificité tenant compte du fait que celui – ci ne dispose pas de capitaux propres et qui récapitule les éléments d'actif et du passif **sous forme d'un tableau à une entrée** ».

Le positionnement du report à nouveau et du résultat de l'exercice (situation nette) **au bas du tableau** est expliqué par le fait que, contrairement à une entreprise privée, l'Etat ne dispose pas de capitaux propres. De même, son actif le plus important qu'est sa capacité de lever l'impôt ne peut être pas évalué.

Tel est, en substance, le contenu des états financiers de l'exercice 2015 décrits dans le détail dans les lignes qui suivent.

I - BILAN PROVISoire DE L'ETAT AU 31 DECEMBRE 2015

(Période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015)

(en milliards de FCFA)

Libellé	EXERCICE 2014	EXERCICE 2015
ACTIF IMMOBILISE (I)	5 216,80	6 111,79
Immobilisations incorporelles	459,38	513,62
Immobilisations corporelles	3 119,87	3 653,39
Immobilisations financières	1 637,55	1 944,78
ACTIF CIRCULANT HORS TRESORERIE (II)	1 005,74	1 175,88

Impôts et taxes	810,50	957,52
Douanes	195,24	218,36
Domaines	0,00	0,00
Bulletin de Liquidation de recettes	0,00	0,00
Créances douteuses	0,00	0,00
Stock des valeurs inactives	0,00	0,00
TRESORERIE-ACTIF (III)	457,27	431,16
Disponibilité en banque	362,54	409,39
Disponibilité en caisse	19,67	20,90
Chèques et virements à encaisser	75,06	0,87
COMPTES DE REGULARISATION-ACTIF (IV)	328,69	316,05
Dépenses à régulariser	170,18	172,60
Frais de justice	0,22	219,75
Rejets de dépenses	0,02	0,05
Rejets fichiers et chèques postaux	0,00	3,85
Remises sur ventes de timbres	158,13	3,23
Débiteurs divers	0,14	-137,21
Autres dépenses à budgétiser	0,00	53,78
COMPTES DE REGULARISATION (V)	227,56	666,03
Mouvements de fonds	0,00	321,65
Comptes d'imputations provisoires	227,56	344,38
TOTAL ACTIF VI=(I+II+III+IV+V)	7 236,06	8 700,91
DETTES FINANCIERES (VII)	3 487,38	4 241,20
Dette intérieure	926,98	838,50
Dette extérieure	2 560,40	3 402,70
DETTES NON FINANCIERES HORS TRESORERIE (VIII)	434,53	625,41
Dettes de fonctionnement dont:	137,56	164,91
Solde	11,63	11,24
Pension	14,77	16,37
Autres dépenses de Personnel	8,81	11,69
Biens et services	102,35	125,61
Dettes d'investissement dont:	215,41	372,42
Investissement	171,83	292,89
Participation	19,06	27,66
Restructuration et réhabilitation	2,55	1,51
Fonds de contrepartie	21,97	50,36
Dettes d'intervention dont:	81,56	88,08
Transferts courants	58,84	62,69
Transferts CTD	16,81	18,11
Subventions	5,91	7,28
TRESORERIE-PASSIF (IX)	994,33	1 227,27
Service Financier des EPA	569,69	625,51
Service Financier des CTD	18,55	27,62
Services Financiers administrations Publiques	85,70	106,62
Fichier de dépenses à régulariser	23,31	28,70
Autres services Financiers (Dépôts divers)	297,08	317,82
Avances reçues BEAC	0,00	121,00
COMPTES DE REGULARISATIONS (X)	67,02	16,98
Mouvements de fonds	0,00	0,01
Comptes d'imputations provisoires	67,02	16,97
TOTAL PASSIF HORS SITUATION NETTE (XI=VII+VIII+IX+X)	4 983,26	6 110,86
Report des exercices antérieurs	-1 060,87	-1 559,49
Report à nouveau (Résultats de 2010 à 2014)	2 422,29	3 313,64
Résultat de l'exercice	891,35	835,90
SITUATION NETTE (XII=VI-XI)	2 252,80	2 590,05
TOTAL PASSIF (XIII=XI+XII)	7 236,06	8 700,91

Le total du bilan de l'Etat à fin décembre 2015 est de **8 700,91** milliards de FCFA. La différence entre l'actif et le passif du bilan hors situation nette conduit à déterminer la situation nette de l'Etat. Cette situation dégage un solde excédentaire de **2 590,05** milliards de FCFA au 31 décembre 2015.

Le résultat de l'exercice est de **835,90** milliards en 2015 contre **891,35** milliards de FCFA en 2014, soit une augmentation du patrimoine de l'Etat pour un montant total de **55,45** milliards de FCFA. Toutefois, cette augmentation doit être considérée avec réserve en ce sens qu'elle n'intègre ni les amortissements ni les provisions.

Ce résultat ne saurait être assimilé au résultat excédentaire devant être affecté tel qu'il est perçu dans la comptabilité des entreprises (dividendes, augmentation du capital, réserves). Par contre, il est reporté pour être rapproché de celui de l'exercice N-1 et permettre de se prononcer sur l'augmentation ou la diminution du patrimoine de l'Etat.

Une présentation sommaire du bilan regroupe les principaux postes d'actif et de passif tel que présenté dans le bilan simplifié en dessous.

I - 1 - BILAN PROVISoire SIMPLIFIE DE L'ETAT AU 31 DECEMBRE 2015 **(Période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015)**

(en milliards de FCFA)

LIBELLE	EXERCICE 2014	EXERCICE 2015
ACTIF IMMOBILISE (I)	5 216,80	6 111,79
ACTIF CIRCULANT HORS TRESORERIE (II)	1 005,74	1 175,88
TRESORERIE-ACTIF (III)	457,27	431,16
COMPTES DE REGULARISATION-ACTIF (IV)	328,69	316,05
COMPTES DE REGULARISATION (V)	227,56	666,03
TOTAL ACTIF VI=(I+II+III+IV+V)	7 236,06	8 700,91
DETTES FINANCIERES (VII)	3 487,38	4 241,20
DETTES NON FINANCIERES HORS TRESORERIE (VIII)	434,53	625,41
Dettes de fonctionnement	137,56	164,91
Dettes d'investissement	215,41	372,42
TRESORERIE-PASSIF (IX)	994,33	1 227,27
COMPTES DE REGULARISATIONS (X)	67,02	16,98
TOTAL PASSIF HORS SITUATION NETTE (XI=VII+VIII+IX+X)	4 983,26	6 110,86
SITUATION NETTE (XII=VI-XI)	2 252,80	2 590,05
TOTAL PASSIF (XIII=XI+XII)	7 236,06	8 700,91

I - 2 - LE BILAN - ACTIF

Les postes à l'actif du bilan comprennent l'actif immobilisé, l'actif circulant hors trésorerie, la trésorerie - actif et les comptes de régularisation-actif. Les comptes de stocks n'y figurent pas car l'Etat ne tient pas encore une comptabilité des stocks.

L'actif immobilisé. Il est estimé à un montant global de **6 111,79** milliards de FCFA et se décline en immobilisations incorporelles de **513,62** milliards de FCFA, immobilisations corporelles de **3 653,39** milliards de FCFA et en immobilisations financières de **1 944,78** milliards de FCFA. Toutefois, ces immobilisations doivent être considérées avec réserve car elles ne sont pas exhaustives étant donné qu'elles ne couvrent que la période allant de 2003 à 2015. A ce jour, ces données sont les seules disponibles dans la base de données des services du Trésor.

Afin de disposer de données plus fiables concernant le bilan d'ouverture, il est indispensable qu'il soit procédé à un recensement physique et à une valorisation de tout l'actif immobilisé de l'Etat. Au regard de l'ampleur de la tâche (recensement à effectuer dans tous les ministères), ce travail ne saurait être effectué en une seule année. Il va nécessairement s'échelonner dans un cadre pluri - annuel. Ceci va donc induire la production, comme c'est le cas cette année, d'un actif immobilisé provisoire qui subira des mises à jour annuelles.

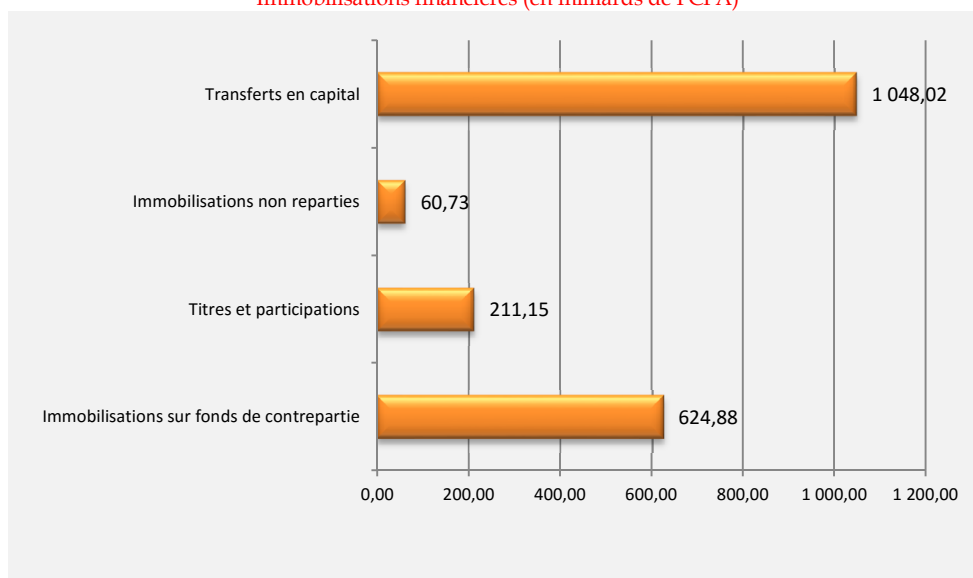
Par ailleurs, le montant total de **6 111,79** milliards de FCFA sus-indiqué correspond à la valeur brute et non à la valeur nette qui devait normalement résulter des amortissements du fait de la dépréciation des biens acquis dans le temps. Par note de service N° 11/256NS/MINFI/SG/DGTCFM/DT du 02 Août 2011, Monsieur le Ministre des Finances a créé un comité chargé de la mise en place de la comptabilité patrimoniale au Cameroun. L'activité de ce comité permettra certainement de solutionner les insuffisances et les préoccupations sus relevées.

Les immobilisations financières. Elles sont constituées des immobilisations sur fonds de contrepartie, titres et participations, immobilisations non réparties et des transferts en capital. Elles s'élèvent à un montant global de **1 944,78** milliards de FCFA.

Structure des immobilisations financières de l'Etat (en milliards de FCFA)

Libellé	Montant	Taux
Immobilisations sur fonds de contrepartie	624,88	32,13%
Titres et participations	211,15	10,86%
Immobilisations non réparties	60,73	3,12%
Transferts en capital	1 048,02	53,89%
Total	1 944,78	100,00%

Immobilisations financières (en milliards de FCFA)



Les immobilisations corporelles, incorporelles et financières ci - dessus présentées se déclinent tel qu'il suit dans le tableau des immobilisations de l'Etat au 31 décembre 2015.

I - 2 - 1- TABLEAU DES IMMOBILISATIONS DE L'ETAT AU 31 DECEMBRE 2015

(en milliards de FCFA)

LIBELLE	EXERCICES 2003 A 2014	EXERCICE 2015	TOTAL
ACTIF IMMOBILISE	5 216,80	894,99	6 111,79
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	459,38	54,24	513,62
BREVETS, LICENCES ET AUTRES ETUDES	459,38	54,24	513,62
Brevets, licences, procédés et modèles	2,07	0,50	2,57
Etudes	455,43	53,74	509,17
Renforcement des capacités en ressources humaines	1,87	0,00	1,87
Autres immobilisations incorporelles	0,01	0,00	0,01
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 119,87	533,52	3 653,39
TERRAINS	32,04	3,95	35,99
Acquisitions, constructions, ventes de terrains	2,63	0,85	3,48
Indemnités de déguerpissement	29,41	3,10	32,51
TRAVAUX/ACQUISITIONS/RENOVATIONS IMMOB.	3 087,83	529,57	3 617,40
Travaux de mise en valeur des terres	181,92	59,35	241,27

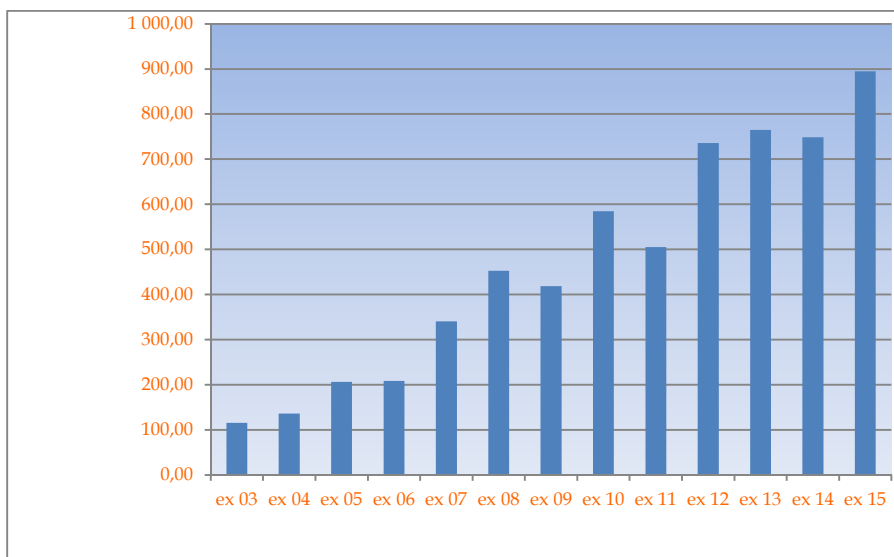
Acquisitions ou ventes d'immeubles	15,27	0,66	15,93
Construction, agrandissement, réhabilitation d'immeubles	693,38	101,21	794,59
Rénovation et gros entretien des immeubles	94,92	10,48	105,40
Achats, installation et rénovations des équipements d'immeuble	137,31	26,56	163,87
Voiries et réseaux, ouvrages d'art, travaux d'infrastructures	1 045,38	155,79	1 201,17
Achats / ventes de matériels et mobiliers du bureau	54,61	4,11	58,72
Acquisition et rénovation / ou ventes de machines et matériels	673,67	151,84	825,51
Acquisition et rénovation / ou ventes de machines de transport	190,87	19,47	210,34
Autres immobilisations corporelles	0,50	0,10	0,60
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 637,55	307,23	1 944,78
IMMOBILISATIONS SUR FONDS DE CONTREPARTIE	490,43	134,45	624,88
Immob. sur fonds de contrepartie en dépenses réelles	360,33	125,52	485,85
Immob. sur fonds de contrepartie en impôts et taxes	130,10	8,93	139,03
TITRES ET PARTICIPATIONS	208,56	2,59	211,15
Participation dans les entreprises publiques	77,99	0,00	77,99
Participation dans les inst financiers publics privés	100,28	2,59	102,87
Participation dans entreprises privées ou (SEM)	29,18	0,00	29,18
Participation dans les sociétés publiques / privées	1,11	0,00	1,11
Privatisations	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS NON REPARTIES	60,59	0,14	60,73
Dép. d invest. non engagement non engagés sur marchés publics	0,20	0,00	0,20
Dépenses d'investissement sur reports	0,85	0,00	0,85
Immobilisations sur FINEX non identifiées à affecter	0,44	0,00	0,44
Dép. d invest. pour interventions humanitaires à répartir	0,44	0,00	0,44
Immobilisations non identifiées à répartir	58,66	0,14	58,80
TRANSFERT EN CAPITAL	877,97	170,05	1 048,02
Transfert en capital aux collectivités locales	57,45	5,23	62,68
Transfert en capital aux entreprises d'Etat	19,27	0,00	19,27
Transfert en capital aux EPA et autres organismes publics	615,99	109,23	725,22
Autres transferts en capital aux autres unités administratives	38,52	26,05	64,57
Transfert en capital aux entreprises du secteur privé non financi	1,60	0,00	1,60
Transfert en capital aux établissements bancaires	11,71	0,00	11,71
Transfert en capital aux établissements de microfinance	1,22	0,08	1,30
Transfert en capital aux autres institutions financières	0,48	25,21	25,69
Transfert en capital aux autres unités administratives	31,32	0,00	31,32
Transfert en capital aux ONG et associations	84,51	2,78	87,29
Transfert en capital aux établissements culturels et sportifs	0,17	0,00	0,17
Micro-projets parlementaires	13,17	1,44	14,61
Autres transfert en capital aux ménages	1,53	0,00	1,53
Autres Transfert aux ménages	1,03	0,00	1,03
Transferts en capital aux établissements scolaires privés	0,00	0,00	0,00
Transferts en capital aux autres entreprises du secteur non finan	0,00	0,00	0,00
Transferts en capital aux autres institutions à but non lucratif	0,00	0,00	0,00
Transferts en capital aux organisations internationaux	0,00	0,03	0,03
TOTAL GENERAL	5 216,80	894,99	6 111,79

Le portefeuille des dépenses d'investissement est passé de **5 216,80** milliards de FCFA à fin 2014 à **6 111,79** milliards de FCFA à fin 2015, soit une augmentation de **894,99** milliards de FCFA.

Structure des dépenses d'investissement de 2003 à 2015 par exercice (en milliards de FCFA)

ex 03	ex 04	ex 05	ex 06	ex 07	ex 08	ex 09	ex 10	ex 11	ex 12	ex 13	ex 14	ex 15	Total
115,50	135,90	206,30	208,30	340,80	452,70	418,20	584,60	505,00	736,00	765,10	748,40	894,99	6 111,79

Evolution des dépenses d'investissement de 2003 à 2015 par exercice (en milliards de FCFA)



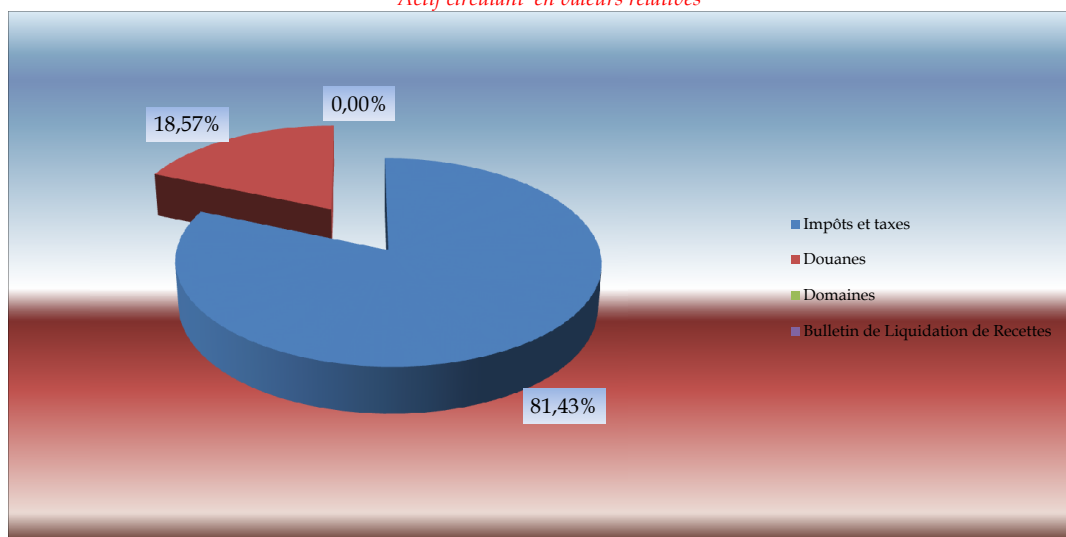
L'actif circulant (hors trésorerie) représente les montants dus à l'Etat par les tiers et s'élève à la somme globale de 1 175,88 milliards de FCFA répartie entre les restes à recouvrer sur impôts et taxes, douanes, respectivement en valeurs absolues de 957,52 milliards de FCFA et de 218,36 milliards de FCFA. Leur déclinaison se présente tel que retracé dans le tableau en dessous.

I - 2 - 2- TABLEAU DE L'ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie) AU 31 DECEMBRE 2015

(en milliards de FCFA)

Libellé	Montant	Taux
Impôts et taxes	957,52	81,43%
Douanes	218,36	18,57%
Domaines	0,00	0,00%
Bulletin de Liquidation de Recettes	0,00	0,00%
Total	1 175,88	100,00%

Actif circulant en valeurs relatives

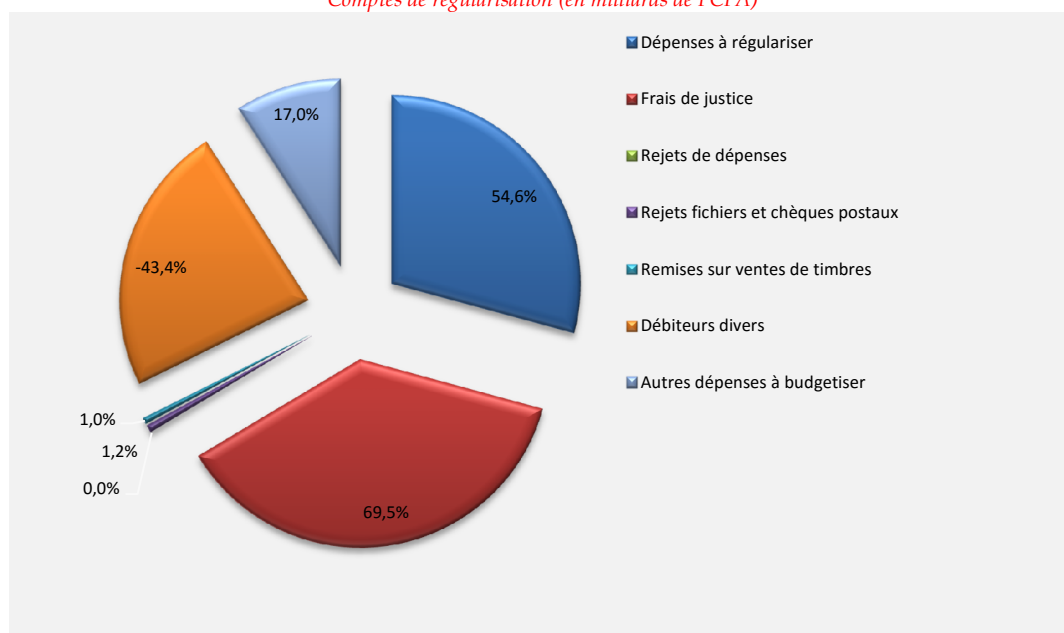


Les comptes de régularisation - actif. Ils sont constitués de comptes non apurés au terme de la période complémentaire de l'exercice 2015 c'est-à-dire au 28 février 2015. D'un montant total de 316,05 milliards de FCFA, ils sont constitués de dépenses à régulariser, frais de justice, rejets de dépenses, remises sur vente des timbres, débiteurs divers et autres dépenses à budgétiser qui sont constitués de tiers redevables vis-à-vis du Trésor Public.

Structure des comptes de régularisation-actif (en milliards de FCFA)

Libellé	Montant	Taux
Dépenses à régulariser	172,60	54,6%
Frais de justice	219,75	69,5%
Rejets de dépenses	0,05	0,0%
Rejets fichiers et chèques postaux	3,85	1,2%
Remises sur vente de timbres	3,23	1,0%
Débiteurs divers	-137,21	-43,4%
Autres dépenses à budgetiser	53,78	17,0%
Total	316,05	100,0%

Comptes de régularisation (en milliards de FCFA)



Les comptes de régularisation. Le montant global des comptes de régularisation est passé de **227,56** milliards de FCFA en 2014 à **666,03** milliards de FCFA en 2015, soit une augmentation de **438,47** milliards de FCFA.

I - 2 - 3-TRESORERIE-ACTIF AU 31 DECEMBRE 2015

La trésorerie-actif. Le montant global de la trésorerie-actif est de **431,16** milliards de FCFA se décompose en disponibilités en banque de **409,39** milliards de FCFA, disponibilités en caisse de **20,90** milliards de FCFA et en effets à encaisser de **0,87** milliards de FCFA. L'encaisse issue des relevés bancaires et des procès-verbaux de contrôle interne de caisses est de **603,21** milliards de FCFA contre le montant balance de **431,16** milliards de FCFA, soit un écart de **172,04** milliards de FCFA.

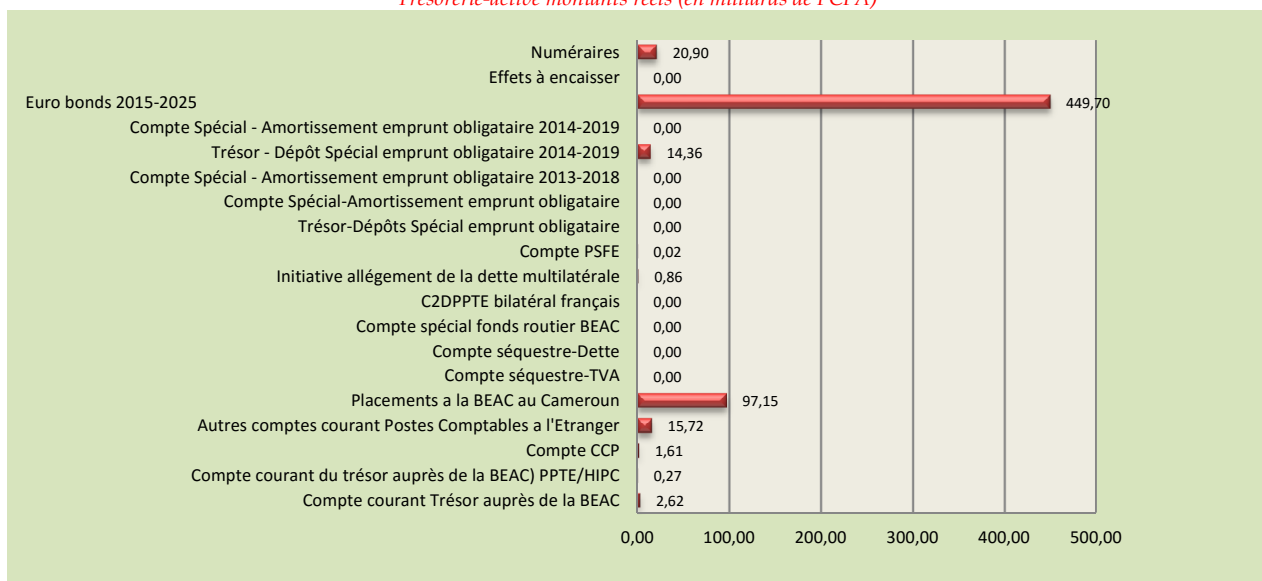
Structure des comptes de disponibilités au 31 décembre 2015 (en milliards de FCFA)

Nature	Montant balance	Montant réel	Ecart	Taux
V DISPONIBILITES EN BANQUE	409,39	582,31	-172,91	96,53%
Compte courant Trésor auprès de la BEAC	2,62	2,62	0,00	0,43%
Compte courant du trésor auprès de la BEAC) PPTE/HIPC	0,27	0,27	0,00	0,04%
Compte CCP	1,61	1,61	0,00	0,27%
Autres comptes courant Postes Comptables a l'Etranger	15,72	15,72	0,00	2,61%
Placements à la BEAC au Cameroun	97,15	97,15	0,00	16,10%
Compte séquestre-TVA	379,40	0,00	379,40	0,00%
Compte séquestre-Dette	-193,68	0,00	-193,68	0,00%
Compte spécial fonds routier BEAC	-72,69	0,00	-72,69	0,00%

C2DPSTE bilatéral français	163,75	0,00	163,75	0,00%
Initiative allègement de la dette multilatérale	0,86	0,86	0,00	0,14%
Compte PSFE	0,02	0,02	0,00	0,00%
Trésor-Dépôts Spécial emprunt obligataire	0,00	0,00	0,00	0,00%
Compte Spécial-Amortissement emprunt obligataire	0,00	0,00	0,00	0,00%
Compte Spécial - Amortissement emprunt obligataire 2013-2018	0,00	0,00	0,00	0,00%
Trésor - Dépôt Spécial emprunt obligataire 2014-2019	14,36	14,36	0,00	2,38%
Compte Spécial - Amortissement emprunt obligataire 2014-2019	0,00	0,00	0,00	0,00%
Dépôt Spécial Eurobonds Etat du Cameroun 2015-2025	0,00	449,70	-449,70	74,55%
V EFFETS A ENCAISSER	0,87	0,00	0,87	0,00%
V NUMERAIRES	20,90	20,90	0,00	3,46%
Total	431,16	603,21	-172,04	100,00%

* Source montants réels (relevés bancaires à fin décembre 2015).

Trésorerie-active montants réels (en milliards de FCFA)



I - 3 - LE BILAN - PASSIF

Le passif du bilan est composé de quatre postes respectivement : les dettes financières, les dettes non financières, les comptes provisoires et la trésorerie passive.

La dette financière. D'un montant global de **4 241,21** milliards de FCFA, elle se décline en dette intérieure d'un montant total de **838,52** milliards de FCFA et extérieure de **3 402,69** milliards de FCFA.

Elle est passée de **3 487,38** milliards de FCFA en 2014 à **4 241,21** milliards de FCFA en 2015, soit une augmentation de **753,83**.

Le montant total du stock de la dette publique de l'Etat se présente tel que détaillé dans le tableau ci-dessous.

I - 3 - 1 - TABLEAU DU STOCK DE LA DETTE PUBLIQUE AU 31 DECEMBRE 2015

Stock de la dette (en milliards de FCFA)

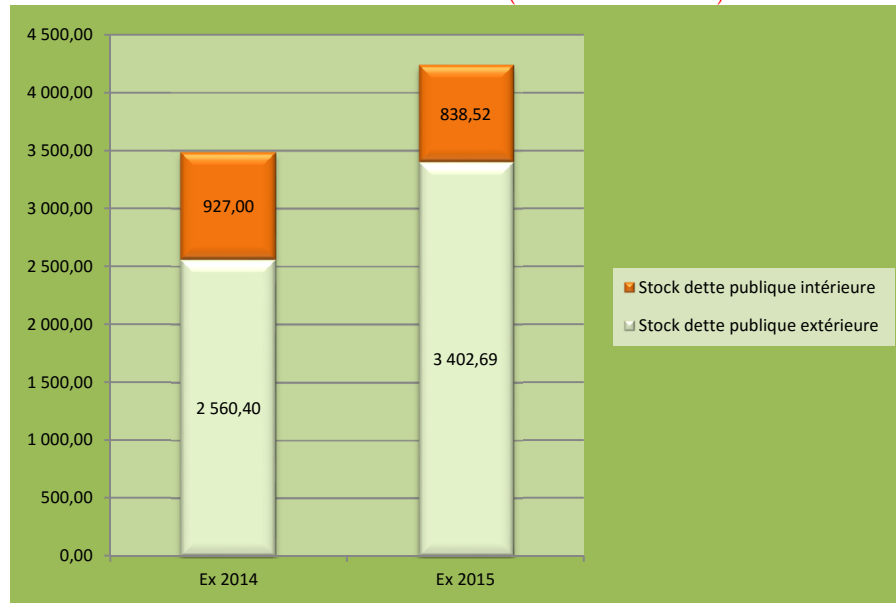
Nature	Montants
I - STOCK DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE :	3 402,69
Dettes multilatérales	1 005,57
Dettes bilatérales	1 784,22
Dettes commerciales	612,90
II - STOCK DETTE PUBLIQUE INTERIEURE	838,52
A - Titres publics	294,65
- BTA	74,65

- OTA 2 ANS 2013+2014 (10 milliards)	10,00
- Emprunts Obligataires ECMR 5,6% net (résidents) 2010	0,00
- Emprunts Obligataires ECMR 5,9% net (résidents) 2013	60,00
- Emprunts Obligataires ECMR 5,5% net (résidents) 2014	150,00
B - Dette structurée	429,91
B1 - Dette structurée bancaire	192,83
B1-1 Dette bancaire titrisée	86,36
B1-2 Programme Thermique d'Urgence (PTU1)	6,19
B1-3 - ECOBANK	35,24
- SIC-COFFOR	0,24
- PLAN D'URGENCE	35,00
B1-4 - BGFI	6,41
- PLAN D'URGENCE	5,11
- SONARA	0,00
- PROMOTE	1,30
B1-5 - CREDIT FONCIER	58,62
- LOGEMENTS SOCIAUX	22,81
- SIC ETAT SIEGE	35,81
B1-6- BAC	0,00
- PLAN D'URGENCE	0,00
B2 - Dette structurée non bancaire	237,09
B2-1 - Dette titrisée	157,67
-Dette ASAC titrisée	0,00
-Dette croisée et B.T.P titrisée	23,38
-Droits sociaux ex CAMAIR (16/09/08)	0,51
- SONARA	133,78
B2-2 -Dette non titrisée	79,42
-Dette B.T.P non titrisée	2,34
B2-3 - Dette vis-à-vis des Entreprises Publiques et Parapubliques	77,07
- BENEFICIAL (privatisation SOCAR)	0,28
- SCDP	0,20
- CNPS	74,92
- Autres conventions	1,67
C.DETTE NON STRUCTUREE	113,96
. Dette commerciale (non ordonnancée)	28,16
. Loyers (non ordonnancée)	-2,32
. Indemnisations et expropriations	-1,15
.Reconstitution de la trésorerie CAMPOST (Dette Postale)	5,78
.Emoluments de justice	-1,07
.Dette sociale	1,07
. Dette locative (avis de crédit)	1,80
.Indemnisations (instance Trésor)	0,50
.ONADEF	0,54
.CHU	0,35
.Dette du personnel enseignant du supérieur	0,00
.Vacations personnel Educatif	6,00
.Compagnie Nationale de Réassurance (CNR)	0,00
.SODECAO	0,35
.SUBVENTIONS	0,15
.CONTRIBUTIONS	0,90
. Fonds de contrepartie	0,51
.Dette judiciaire (condamnations)	0,00
. Correspondants (Communes et EPA)	0,03
. Dettes des missions diplomatiques	6,63
. Rappels en mémoire	9,85
.Dette salariale (rompus)	0,79
.Actifs (disponibilité)	0,79

.Pensionnaire	0,16
AUTRES	54,15
TOTAL GENERAL	4 241,21

Source : CAA

Stock de la dette de 2013 et 2014 (en milliards de FCFA)

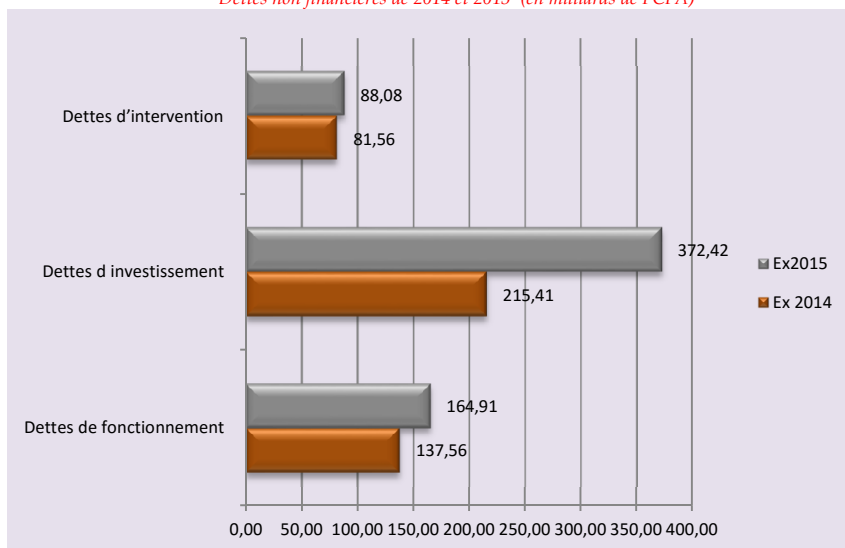


Les dettes non financières à court terme. Elles sont passées de **434,53** milliards de FCFA en 2014 à **625,41** milliards de FCFA en 2015, soit une augmentation de **190,88** milliards de FCFA par rapport à l'exercice 2014. Elles se décomposent en dettes de fonctionnement de **164,91** milliards de FCFA, investissement de **372,42** milliards de FCFA et en dettes d'intervention de **88,08** milliards de FCFA.

I - 3 - 2 - TABLEAU DES DETTES NON FINANCIERES AU 31 DECEMBRE 2015

(en milliards de FCFA)			
Libellé	Exercice 2014	Exercice 2015	Ecart
Dettes de fonctionnement dont:	137,56	164,91	27,35
Solde	11,63	11,24	-0,39
Pension	14,77	16,37	1,60
Autres dépenses de Personnel	8,81	11,69	2,88
Biens et services	102,35	125,61	23,26
Dettes d'investissement dont:	215,41	372,42	157,01
Investissement	171,83	292,89	121,06
Participation	19,06	27,66	8,60
Restructuration et réhabilitation	2,55	1,51	-1,04
Fonds de contrepartie	21,97	50,36	28,39
Dettes d'intervention dont:	81,56	88,08	6,52
Transferts courants	58,84	62,69	3,85
Transferts CTD	16,81	18,11	1,30
Subventions	5,91	7,28	1,37
Total	434,53	625,41	190,88

Dettes non financières de 2014 et 2015 (en milliards de FCFA)

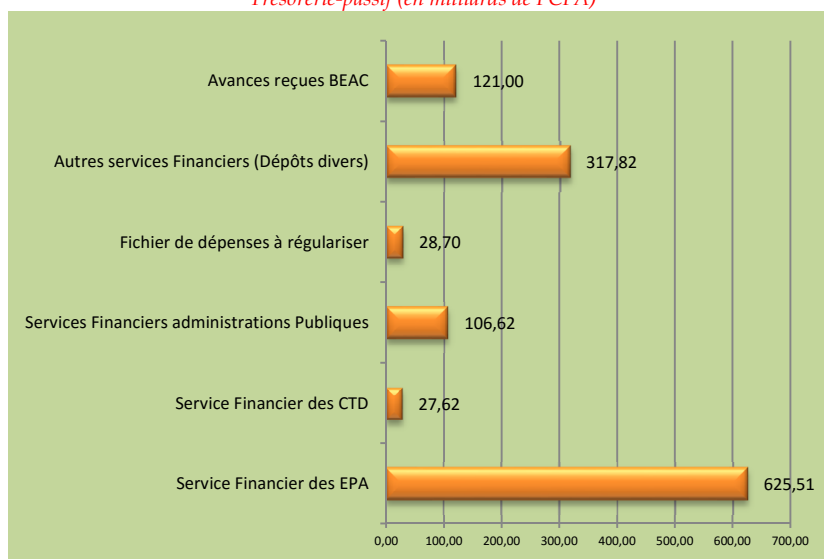


Trésorerie-passif. Elle est constituée des services financiers effectués par le Trésor Public au profit des correspondants classiques du Trésor que sont les établissements publics administratifs, les collectivités territoriales décentralisées, les administrations centrales, les particuliers, les fichiers de dépenses à régulariser et les avances reçues. Les divers engagements à honorer par le Trésor Public au profit de ces divers déposants et correspondants s'élèvent à la somme globale de **1 227,27** milliards de FCFA au 31 décembre 2015.

Structure trésorerie-passif (en milliards de FCFA)

Libellé	Montant	Taux
Service Financier des EPA	625,51	51,0%
Service Financier des CTD	27,62	2,3%
Services Financiers administrations publiques	106,62	8,7%
Fichier de dépenses à régulariser	28,70	2,3%
Autres services Financiers (dépôts divers)	317,82	25,9%
Avances reçues BEAC	121,00	9,9%
Total	1 227,27	100,0%

Trésorerie-passif (en milliards de FCFA)



Le compte de régularisation. Il est constitué des opérations en attente d'imputation définitive d'un montant de **16,98** milliards de FCFA.

II- COMPTE DE RESULTAT DE L'ETAT AU 31 DECEMBRE 2015 (Période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015)

L'article 27 de la Directive CEMAC N° 03/11- UEAC- 195- LM -22 du 19 décembre 2011 relative au Plan Comptable de l'Etat : « Le compte de résultat de l'exercice fait apparaître les produits et les charges. Les charges sont classées selon qu'elles concernent le fonctionnement ; les interventions et les opérations financières. La différence entre les produits et les charges permet de déterminer le résultat de l'exercice ».

Au regard des dispositions ci - dessus, le compte de résultat au 31 décembre 2015 se présente ainsi qu'il suit :

		(en milliards de FCFA)	
LIBELLE		EXERCICE 2014	EXERCICE 2015
CHARGES ET PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	Biens et services	655,46	574,95
	Dépenses de personnel	835,99	900,54
	Impôts et taxes	29,74	126,83
	Total des charges de fonctionnement direct (I)	1 521,19	1 602,32
	Subventions services publics	109,93	158,13
	Total des charges de fonctionnement indirect (II)	109,93	158,13
	Total des charges de fonctionnement (III=I+II)	1 631,12	1 760,45
	Ventes de produits et prestations de services	34,29	175,65
	Recettes impôts et taxes	1 291,79	1 421,61
	Recettes douanières	795,92	847,77
Autres recettes	38,97	25,76	
Total des produits hors recettes pétrolières (IV)	2 160,97	2 470,79	
Recettes pétrolières	703,56	592,72	
Total des produits pétroliers (V)	703,56	592,72	
Total des produits de fonctionnement (VI)=V+IV	2 864,53	3 063,51	
MARGE DE FONCTIONNEMENT NETTE HORS RECETTES PETROLIERES (VII=IV-III)		529,85	710,34
MARGE DE FONCTIONNEMENT NETTE Y COMPRIS RECETTES PETROLIERES (VIII=VI-III)		1 233,41	1 303,06
CHARGES ET PRODUITS D'INTERVENTION	Pensions civiles	166,52	173,40
	Subventions aux ménages	42,48	7,85
	Frais de contentieux et de condamnation de l'Etat	1,06	1,21
	Transferts aux collectivités locales	18,96	17,89
	Transferts pour gouvernance des élections	44,08	74,49
	Provisions pour élections	0,00	2,50
	Remboursements TVA	0,00	15,77
	Transferts aux autres unités administratives	1,20	6,04
	Cotisations aux organisations internationales	4,95	6,28
	Transferts aux fonds routiers	64,70	68,22
	Autres transferts	42,22	79,63
	Total des charges d'intervention (IX)	386,17	453,28
Contributions reçues des tiers	109,30	62,77	
Total des produits d'intervention (X)	109,30	62,77	
MARGE D'INTERVENTION NETTE (I=X-IX)		-276,87	-390,51
CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	Frais bancaires	6,77	13,23
	Intérêts et commissions emprunts d'ajustements structurels bilatéraux	27,32	20,81
	Intérêts et commissions emprunts d'ajustements structurels multilatéraux	7,49	10,28
	Intérêts et commissions des créances à plus de deux ans auprès des entreprises publiques	3,35	14,55
	Autres charges financières	30,18	37,73
	Total des charges financières (XI)	75,11	96,60
	Intérêts des obligations	0,00	0,00
	Intérêts des autres titres	0,00	0,00
	Dividendes des actions et participations	9,91	19,94
	Rémunération des dépôts bancaires	0,01	0,01
Total des produits financiers (XII)	9,92	19,95	
MARGE CHARGES FINANCIERES NETTES (XIII=XII-XI)		-65,19	-76,65
TOTAL PRODUITS (XV=VI+X+XII)		2 983,75	3 146,23

TOTAL CHARGES (XVI=III+IX+XI)	2 092,40	2 310,33
SOLDE DES OPERATIONS DE L'EXERCICE (XVII=XV-XVI)	891,35	835,90

Le compte de résultat présente un solde des opérations de l'exercice excédentaire de **835,90** milliards de FCFA obtenu par différence entre les produits de **3 146,23** milliards de FCFA et les charges de **2 310,33** milliards de FCFA. Compte tenu des spécificités de l'Etat, le rapprochement entre les charges et les produits ne peut donner lieu à la même interprétation que dans le cas d'une entreprise privée.

Une présentation sommaire du compte de résultat présente séparément les charges et les produits y afférents par nature tel que dans le compte de résultat simplifié en dessous.

II - 1 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE AU 31 DECEMBRE 2015

Période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015

(en milliards de FCFA)

LIBELLE	EXERCICE 2014	EXERCICE 2015
Charges de fonctionnement direct (I)	1 521,19	1 602,32
Charges de fonctionnement indirect (II)	109,93	158,13
Charges de fonctionnement (III=I+II)	1 631,12	1 760,45
Produits hors recettes pétrolières (IV)	2 160,97	2 470,79
Produits pétroliers (V)	703,56	592,72
Produits de fonctionnement (VI)=V+IV	2 864,53	3 063,51
MARGE DE FONCTIONNEMENT NETTE HORS RECETTES PETROLIERES (VII=IV-III)	529,85	710,34
MARGE DE FONCTIONNEMENT NETTE Y COMPRIS RECETTES PETROLIERES (VIII=VI-III)	1 233,41	1 303,06
Charges d'intervention (IX)	386,17	453,28
Produits d'intervention (X)	109,30	62,77
MARGE D'INTERVENTION NETTE (I=X-IX)	-276,87	-390,51
Charges financières (XI)	75,11	96,60
Produits financiers (XII)	9,92	19,95
MARGE CHARGES FINANCIERES NETTES (XIII=XII-XI)	-65,19	-76,65
PRODUITS (XV=VI+X+XII)	2 983,75	3 146,23
CHARGES (XVI=III+IX+XI)	2 092,40	2 310,33
SOLDE DES OPERATIONS DE L'EXERCICE (XVII=XV-XVI)	891,35	835,90

Les charges de fonctionnement nettes de **1 303,06** milliards de FCFA sont obtenues à travers une différence entre les dépenses de fonctionnement directes et indirectes de **1 760,45** milliards de FCFA et les produits de fonctionnement de **3 063,51** milliards de FCFA. Les dépenses de personnel de **900,54** milliards de FCFA constituent le poste le plus important desdites charges, suivi des dépenses sur biens et services de **574,95** milliards de FCFA. Au niveau des produits de fonctionnement, les recettes des impôts et taxes de **1 421,61** milliards de FCFA, suivies par les recettes douanières de **847,77** milliards de FCFA et les recettes pétrolières de **592,72** milliards de FCFA.

Les charges d'intervention nettes quant à elles présentent un solde négatif de **390,51** milliards de FCFA obtenu par différence entre les produits d'intervention de **62,77** milliards de FCFA et les charges d'intervention de **453,28** milliards de FCFA. Les postes les plus importants de ces charges sont constitués par les pensions civiles de **173,40** milliards de FCFA, les transferts aux collectivités locales de **17,89** milliards de FCFA, les Autres transferts courants autres unités administratives de **74,49** milliards de FCFA, les transferts au fond routier de **68,22** milliards de FCFA et les remboursements TVA de **15,77** milliards de FCFA.

Les charges financières nettes présentent un solde négatif de **76,65** milliards de FCFA obtenu par différence entre les charges financières de **96,60** milliards de FCFA et les produits financiers de **19,95** milliards de FCFA.

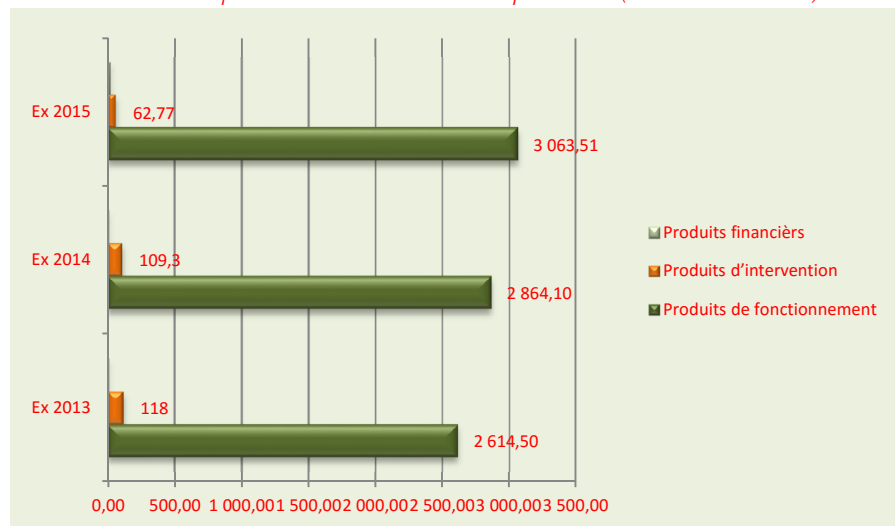
Les produits sont passés de **2 983,30** milliards de FCFA en 2014 à **3 146,23** milliards de FCFA en 2015, soit une augmentation de **162,93** milliards de FCFA.

La moyenne des produits de l'Etat tirée des trois derniers exercices est de **2 929,40** milliards de FCFA. Elle se décline en produits de fonctionnement de **2 847,37** milliards de FCFA, d'intervention de **75,77** milliards de FCFA et en produits financiers de **6,27** milliards de FCFA.

Structure des produits de 2013 à 2015 (en milliards de FCFA)

Libellé	Ex 2013	Ex 2014	Ex 2015	Total	Moyenne	Taux
Produits de fonctionnement	2 614,50	2 864,10	3 063,51	8 542,11	2 847,37	97,2%
Produits d'intervention	118,00	109,30	62,77	227,30	75,77	2,6%
Produits financiers	8,90	9,90	19,95	18,80	6,27	0,2%
Total	2 741,40	2 983,30	3 146,23	8 788,21	2 929,40	100,0%

Evolution des produits de l'Etat de 2013 à 2015 par exercice (en milliards de FCFA)



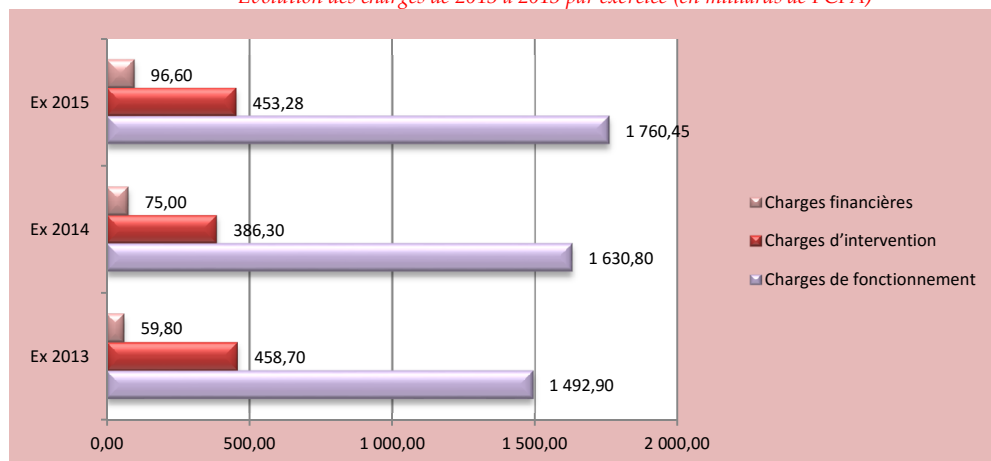
Les charges sont passées de **2 092,10** milliards de FCFA en 2014 à **2 310,33** milliards de FCFA en 2015, soit une augmentation de **218,23** milliards de FCFA.

La moyenne des charges de l'Etat tirée des trois derniers exercices est de **2 137,94** milliards de FCFA. Elle renvoie aux charges de fonctionnement de **1 628,05** milliards de FCFA, d'intervention de **432,76** milliards de FCFA et en charges financières de **77,13** milliards de FCFA.

Structure des charges de 2013 à 2015 (en milliards de FCFA)

Libellé	Ex 2013	Ex 2014	Ex 2015	Total	Moyenne	Taux
Charges de fonctionnement	1 492,90	1 630,80	1 760,45	4 884,15	1 628,05	76,2%
Charges d'intervention	458,70	386,30	453,28	1 298,28	432,76	20,2%
Charges financières	59,80	75,00	96,60	231,40	77,13	3,6%
Total	2 011,40	2 092,10	2 310,33	6 413,83	2 137,94	100,0%

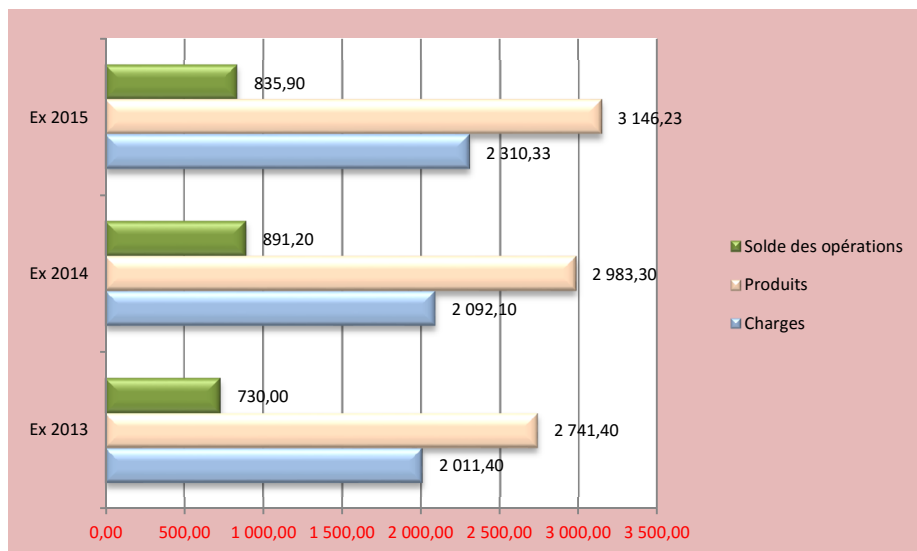
Evolution des charges de 2013 à 2015 par exercice (en milliards de FCFA)



Structure des charges, produits et soldes des opérations de 2013 à 2015 (en milliards de FCFA) par exercice

Libellé	Ex 2013	Ex 2014	Ex 2015	Total	Moyenne
Charges	2 011,40	2 092,10	2 310,33	6 413,83	2 137,94
Produits	2 741,40	2 983,30	3 146,23	8 870,93	2 956,98
Solde des opérations	730,00	891,20	835,90	2 457,10	819,03

Evolution des charges, produits et soldes des opérations de l'Etat de 2013 à 2015 par exercice (en milliards de FCFA)



Les produits de l'exercice 2015 se déclinent ainsi qu'il suit :

II - 2 - TABLEAU DES PRODUITS AU 31 DECEMBRE 2015

(en milliards de FCFA)

Compte	Libellé	EXERCICE 2014	EXERCICE 2015	Ecart (N-(N-1))
I	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	2 864,53	3 063,51	198,98
I	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT -RECETTES FISCALES (IMPÔTS ET DOUANCS)	2 087,71	2 269,38	181,67
	Produits de fonctionnement- Impôts et taxes	1 291,79	1 421,61	129,82
721	IMPOTS SUR LES REVENUS DES PERSONNES PHYSIQUES	215,93	230,19	14,26
723	IMPOTS SUR LES BENEFICES DES SOCIETES NON PETROLIERES	297,99	367,08	69,09
724	IMPOTS SUR LES REVENUS SERVIS AUX PERSONNES DOMICILIEES HORS CAMEROUN	97,51	84,41	-13,10
725	IMPOTS SUR LES GAINS EN CAPITAL ET LES PLUS VALUES DE CESSION	0,83	1,30	0,47
726	IMPOTS SUR LES SALAIRES ET LA MAIN DOEUVRE	0,00	0,00	0,00
727	IMPOTS SUR LA PROPRIETE	0,00	0,00	0,00
728	IMPOTS SUR LES MUTATIONS ET LES TRANSACTIONS	37,42	49,47	12,05
7301	Taxe sur la valeur ajoutée (tva)	458,03	523,74	65,71
7311	Taxe sur les produits pétroliers (TSPP)	118,51	103,77	-14,74
7312	Vignettes sur tabacs produits manufacturés.	8,67	0,74	-7,93
7321	Taxe à l'essieu	1,98	2,21	0,23
7323	Taxe sur les contrats d'assurance	0,00	0,00	0,00
7324	Taxe d'inspection des produits de la pêche	0,04	0,04	0,00
7325	Taxe d'inspection sanitaire .vétérinaire commerce local	0,43	0,24	-0,19
7326	Taxe visite véhicules. Destinés au transport produits pêche	0,00	0,00	0,00
7331	Redevance forestière annuelle	8,57	8,56	-0,01
7332	Droit d'exploitation de la pêche	0,00	0,01	0,01
7333	Droits constitution et fusion sociétés	0,00	0,00	0,00
7334	Autorisation des spectacles	0,00	0,00	0,00
7335	Droits collecte substances précieuses	0,01	0,00	-0,01

7336	Redevances superficielles sur les activités minières	1,04	0,93	-0,11
7337	Droit d'exploit des productions animales	0,02	0,04	0,02
7338	Taxe sur les jeux de hasard et de divertissement.	0,02	0,01	-0,01
7339	Droits fixes d'attribution, de renouvellement ou de transfert des actes du secteur minier	0,02	0,09	0,07
7342	Droit timbre permis licences chasse/pêche	0,06	0,05	-0,01
7343	Droit Timbre permis capture d'animaux non protégés	0,00	0,01	0,01
7344	Droits timbre permis col. Dépouilles/animaux	0,00	0,00	0,00
7345	Taxe de collecte peaux et dépouilles	0,00	0,00	0,00
7346	Droit timbre permis recherche scientifique	0,00	0,00	0,00
7347	Droit timbre certificats .d'immatriculation .appareils de jeux hasard	0,01	0,01	0,00
7348	Droit de timbre permis port d'armes	0,00	0,00	0,00
7349	Licences de transport	0,00	0,00	0,00
7341	Droit de timbre sur les automobiles	0,00	0,00	0,00
7351	Taxes d'abattage	5,53	6,52	0,99
7352	Taxes d'entrée d'usine	0,02	0,02	0,00
7353	Autres droits et taxes secteur forestier	0,45	0,37	-0,08
7355	Taxes à l'extraction des carrières	0,29	0,40	0,11
7356	Redevance à la production des eaux	0,17	0,00	-0,17
7357	Autres droits et taxes du secteur minier	0,17	0,19	0,02
7358	Taxe advalorem sur les recettes minières	0,00	0,36	0,36
7380	Timbre cartes d'identité, séjour résidents	2,23	0,93	-1,30
7381	Enregistrements. sur minutes, brevets/originaux ou sur déclaration	0,23	0,25	0,02
7382	Timbre de dimension et timbre gradué	13,13	14,52	1,39
7383	Timbres en débet	0,03	0,01	-0,02
7384	Timbres sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00
7385	Timbres sur les cartes grises	0,01	0,01	0,00
7386	Timbres passeports laissez-passer	14,30	15,56	1,26
7387	Timbres connaissements contrats transport.	1,43	1,67	0,24
7388	Timbre d'aéroport	4,51	4,11	-0,40
7389	Timbres sur la publicité	0,71	0,92	0,21
7391	Pourcentage CAC TVA affectés Etat	0,00	0,00	0,00
7392	Pourcentage CAC TVA à l'import Etat	0,00	0,00	0,00
7397	Taxes domaniales	0,00	0,00	0,00
7398	Pourcentages attribués à l'Etat sur taxes p/c col. loc.	0,00	0,00	0,00
7399	Part état sur maj, pénalités et f p sur imp.	1,49	2,87	1,38
	Produits de fonctionnement-Douanes	795,92	847,77	51,85
7302	TVA à l'importation	328,67	325,54	-3,13
7318	Droits d'accise (impôts)	98,33	170,16	71,83
7319	Droits d'accise (douane)	14,76	14,61	-0,15
7361	Précompte à l'importation (1%)	20,95	21,41	0,46
7362	Droits de douanes à l'importation	307,96	288,21	-19,75
7363	Droits de douanes sur le pétrole	0,00	0,01	0,01
7364	Redevance informatique	6,88	6,25	-0,63
7365	Taxe d'inspection sanitaire. vétérinaire. à l'importation	0,58	0,61	0,03
7366	Taxe de circulation des viandes	1,16	0,00	-1,16
7369	Autres taxes budgétaires commerce extérieur	1,53	3,83	2,30
7371	Droit unique sortie marchandise. hors bois	4,37	4,74	0,37
7372	Droit unique de sortie sur les bois	9,46	10,96	1,50
7373	Surtaxe à l'export produit forestiers	1,16	1,33	0,17
7374	Taxe d'inspection sanitaire et .vétérinaire .à l'exportation.	0,08	0,06	-0,02
7375	Taxe informatique douanes	0,01	0,00	-0,01
7376	Taxe d'inspection. sanitaire .vétérinaire. transit international.	0,02	0,05	0,03
7377	Taxe de conditionnement sur le bois	0,00	0,00	0,00
I	Produits de fonctionnement-Recettes non fiscales	776,82	794,13	17,31
	Recettes des domaines et des services	34,29	175,65	141,36
7101	Frais de visas	0,15	0,15	0,00

7102	Frais de délivrance des actes judiciaires et extrajudiciaires des dossiers	0,21	0,20	-0,01
7103	Frais de constitution des dossiers	0,05	0,24	0,19
7104	Contributions aux frais de scolarité	13,01	14,00	0,99
7105	Frais d'examens et de concours	0,03	0,00	-0,03
7107	Déclarations d'importation	0,21	0,27	0,06
7109	Frais de scolarité dans les écoles de formation	0,00	0,00	0,00
7110	Certificats médicaux et médicaux légaux	0,01	0,03	0,02
7111	Frais d'inscription et de formation dans les centres de formation professionnelle d'employés de bureau et des métiers industriels	0,00	0,00	0,00
7112	Contribution pour agréments des bureaux ou offices privés de placement des travailleurs	0,02	0,00	-0,02
7113	Contribution au titre des agréments des entreprises de travail temporaire	0,00	0,00	0,00
7115	Frais d'établissement des permis de conduire	0,00	0,00	0,00
7116	Frais d'établissement des cartes grises	0,00	0,00	0,00
7117	Droits sur la délivrance des relevés (cadastraux)	1,22	1,32	0,10
7118	Droits sur les travaux topographiques et cadastraux	0,96	1,19	0,23
7119	Frais de délivrance des cartes bleues	0,00	0,00	0,00
7114	Frais de scolarité de l'école Nationale des Assistants des Affaires Sociales	0,00	0,00	0,00
7120	Droits sur la délivrance des cartes de contribuable	0,00	0,00	0,00
7121	Droits sur les décisions de justice	0,30	0,40	0,10
7124	Frais agrément phytosanitaires	0,00	0,00	0,00
7125	Prélèvements sur les rémunérations des officiers ministériels	2,26	2,78	0,52
7126	Immatriculation au registre du commerce	0,06	0,05	-0,01
7122	Frais de délivrance des passeports et laissez-passer	0,00	0,00	0,00
7123	Frais de délivrance des cartes d'identité et de séjour	0,00	0,00	0,00
7141	Vente de cartouches dans les cartoucheries	0,00	0,00	0,00
7145	Vente du programme général des échanges	0,00	0,00	0,00
7146	Vente des produits de fermes	0,00	0,00	0,00
7147	Interventions dans les cliniques vétérinaires	0,01	0,00	-0,01
7148	Vaccinations (vétérinaires)	0,01	0,01	0,00
7149	Vente des cartes géologiques	0,00	0,00	0,00
7144	Prises de vues aériennes	0,00	0,00	0,00
7151	Recettes relatives à la vente des produits pétroliers	0,00	0,00	0,00
7153	Ventes aux enchères des produits fauniques	0,06	0,02	-0,04
7154	Frais de cession des insignes et des médailles (médaille d'honneur du travail)	0,01	0,01	0,00
7156	Produits de la vente des articles fabriqués par les unités de formation professionnelle, les ateliers artisanaux, les ateliers de prothèses et d'orthèse	0,01	0,01	0,00
7150	Recettes relatives à la vente d'or	0,00	0,00	0,00
7152	Recettes des forages	0,00	0,00	0,00
7155	Produits des activités des centres de promotion de la femme	0,00	0,00	0,00
7169	Agrément des activités touristiques et hôtelières	0,00	0,06	0,06
7168	Recettes de garage administratif	0,00	0,00	0,00
7170	Agrément des activités de télécommunication	0,00	142,50	142,50
7171	Utilisation de la main d'œuvre pénale	0,04	0,04	0,00
7172	Prestations des hôpitaux militaires	0,00	0,00	0,00
7173	Visite des musées, expositions, sites et monuments historiques, parcs nationaux	0,01	0,01	0,00
7174	Recettes des stades et des rencontres sportives	0,01	0,00	-0,01
7176	Recettes des Centres de Jeunesse et d'animation	0,00	0,00	0,00
7177	Inscription au fichier Import/Export	0,02	0,03	0,01
7178	Inspection des appareils de pression à gaz	0,64	0,40	-0,24
7179	Recettes des services de l'environnement et des forêts	0,03	0,03	0,00
7175	Recettes des spectacles et manifestations culturelles	0,00	0,00	0,00
7180	Frais de passage sur les bacs	0,00	0,00	0,00
7181	Hospitalisations	0,00	0,00	0,00
7182	Consultations	0,00	0,00	0,00
7183	Accouchements	0,00	0,00	0,00
7184	Recouvrement des coûts de la Santé et des médicaments essentiels	0,00	0,00	0,00
7185	Morgues	0,00	0,00	0,00

7187	Recette du péage	6,07	5,83	-0,24
7188	Recettes de pesage	2,14	2,03	-0,11
7189	Visites techniques	0,01	0,01	0,00
7186	Recettes du Centre National de Réhabilitations des Handicapés	0,00	0,00	0,00
7191	Revenu des immeubles publics loués	0,27	0,74	0,47
7192	Revenu des logements occupés par fonctionnaires et agents	2,59	0,06	-2,53
7193	Frais de location des engins et équipements (du MINDEF)	0,00	0,00	0,00
7195	Loyers des terrains	0,72	0,54	-0,18
7196	Autres revenus des domaines - Redevance foncière	3,15	2,69	-0,46
7194	Location des salles de spectacle	0,00	0,00	0,00
	Produits de fonctionnement-recettes pétrolières	703,56	592,72	-110,84
7411	Redevance SNH	517,17	384,63	-132,54
7412	Droits de passage du Pipeline	24,67	36,20	11,53
7413	Impôts sur les sociétés pétrolières	161,72	171,89	10,17
	Produits de fonctionnement-Autres recettes non fiscales	38,97	25,76	-13,21
75	PRODUITS EXCEPTIONNELS	30,94	13,18	-17,76
7710	AMENDES POUR INFRACTION A LA REGLEMENTATION ROUTIERE	0,19	0,33	0,14
7711	Amendes pénales	0,44	0,48	0,04
7712	Amendes civiles	0,14	0,11	-0,03
7713	Restitution du corps du délit en matière d'atteinte aux biens publics	0,37	0,83	0,46
7714	Amendes pour infraction à la réglementation des changes	0,00	0,00	0,00
7715	Amendes suite aux contrôles météorologiques	0,39	0,52	0,13
7716	Amendes consécutives aux contrôles phytosanitaires	0,00	0,00	0,00
7717	Amendes établissements classés dangereux, insalubres	0,15	0,13	-0,02
7718	Produits .amendes, transactions, dommages intérêt MINEF	0,55	0,71	0,16
7719	Autres amendes	0,26	0,45	0,19
772	AUTRES PRODUITS ET PROFITS DIVERS	5,54	9,02	3,48
	II-PRODUITS D'INTERVENTION	109,30	62,77	-46,53
761	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES ET ASSIMILES RELEVANT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	40,92	44,67	3,75
762	COTISATIONS AUX CAISSES DE PROTECTION SOCIALE DES FONCTIONNAIRES ET ASSIMILES RELEVANT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	0,00	0,01	0,00
763	DONS DE LA COOPERATION MULTILATERALE MONDIALE	0,00	0,00	0,00
764	DONS DE LA COOPERATION MULTILATERALE DE LUE	0,00	0,00	0,00
765	DONS DE LA COOPERATION BILATERALE DES PAYS DE LUE ET DES AUTRES PAYS DEUROPE	0,00	0,00	0,00
766	DONS DE LA COOPERATION BILATERALE DES PAYS DE LUE ET DES AUTRES PAYS DEUROPE	0,00	0,00	0,00
767	DONS DE LA COOPERATION BILATERALE DES PAYS DASIE	0,00	0,00	0,00
768	DONS DE LA COOPERATION BILATERALE DES PAYS DAFRIQUE, DAMERIQUE ET DOCEANIE	0,00	0,00	0,00
769	DONS EXCEPTIONNELS DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	68,38	18,09	-50,29
	PRODUITS FINANCIERS	9,92	19,95	10,03
7451	Rémunération des dépôts bancaires	0,01	0,01	0,00
7456	Dividendes des actions et participations	9,91	19,94	10,03
7452	Intérêts des obligations	0,00	0,00	0,00
7454	Intérêts des autres titres	0,00	0,00	0,00
	TOTAL PRODUITS (IV=I+II+III)	2 983,75	3 146,23	162,48

Les charges y afférentes se présentent tel qu'il suit dans le tableau des charges de l'Etat au 31 décembre 2015.

II - 3 - TABLEAU DES CHARGES AU 31 DECEMBRE 2015

(en milliards de FCFA)

COM PTE	LIBELLE	EXERCICE 2014	EXERCICE 2015	ECART (N-(N-1))
I	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 631,12	1 760,45	129,33
I	CHARGES DE FONCTIONNEMENT DIRECTES	1 521,19	1 602,32	81,13
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT-BIENS ET SERVICES	655,46	574,95	-80,51

6100	Four. bureau/petit entretien (hors carburant)	2,59	1,97	-0,62
6101	Achats fournitures petit entretien bureau	59,17	42,26	-16,91
6102	Achat de matériels courants informatiques et bureautiques	13,57	13,08	-0,49
6103	Achats de mobilier de bureau	43,63	4,11	-39,52
6104	Achats autres fourn. cour. des services	31,47	29,92	-1,55
-	TOTAUX 610	150,43	91,34	-59,09
6110	Documentation techniques, abonnements presse, livres	1,17	2,40	1,23
6111	Fournitures et prestations de service pour édition, impression	5,51	8,17	2,66
6112	Pièces de rechange	0,08	0,37	0,29
6113	Achats de vaccins ou tests et autres préventions	1,20	0,47	-0,73
6114	Fournitures pédagogiques et scolaires ou paquets minima des écoles	1,78	1,76	-0,02
6115	Frais d'alim. spécifiques (centres sociaux)	6,03	9,04	3,01
6116	Achats médicaments et fournitures médicales	4,26	5,15	0,89
6117	Frais habillement spécifiques aux activités des services	7,34	9,83	2,49
6118	Achat mat, intrants agricoles, produits vétérinaires	0,48	0,44	-0,04
6119	Achats petits matériel, outillages et fournitures techniques spécifiques à la fonction	14,47	12,47	-2,00
-	TOTAUX 611	42,32	50,10	7,78
6121	Carburants et lubrifiants véhicules automobiles	46,52	39,36	-7,16
6122	Carburants et lubrifiants des avions et aéronefs	0,37	1,85	1,48
6123	Carburant et lubrifiants des navires, vedettes	0,06	0,08	0,02
6125	Carburant et lubrifiants des machines	0,03	0,16	0,13
6129	Carburant et lubrifiants des engins spéciaux	0,01	0,50	0,49
-	TOTAUX 612	46,99	41,95	-5,04
6131	Frais transport agents mission à l'intérieur	4,77	3,21	-1,56
6132	Frais de transport mission à l'étranger	20,55	13,19	-7,36
6133	Frais de relève	2,93	2,71	-0,22
6135	Frais transport/transit manutention mat/ march.	0,94	0,47	-0,47
6136	Frais colisage/acheminement paquets minima	0,18	0,17	-0,01
-	TOTAUX 613	29,37	19,75	-9,62
6141	Abonne/ consommation d'eau	7,22	7,42	0,20
6142	Abonnements et consommation d'électricité	7,78	8,43	0,65
6143	Branchement/raccord compteurs	0,05	0,04	-0,01
6144	Consommation gaz autres énergies	0,02	0,02	0,00
6145	Carburant groupes électrogènes	0,26	0,19	-0,07
6146	Fournitures/cons. énergie solaire	0,00	0,08	0,08
-	TOTAUX 614	15,33	16,18	0,85
6152	Locations de véhicules	0,06	0,08	0,02
6153	Loyers immeubles services publics	6,28	6,14	-0,14
6154	Baux administratifs loge. fonction	2,48	3,33	0,85
6157	Locations des salles de congrès, de conférences, de séminaires ou de spectacles	0,02	0,02	0,00
6156	Locations des matériels techniques	0,00	0,00	0,00
-	TOTAUX 615	8,84	9,57	0,73
6161	Entretien ordinaire des bâtiments	3,72	4,53	0,81
6162	Entretien des ascenseurs	0,83	0,58	-0,25
6163	Entretien des installations électriques, climatiseurs, groupes électrogènes.	2,59	2,32	-0,27
6164	Entretien et maintenance machines et matériels techniques	0,89	0,87	-0,02
6165	Entretien matériels télécommunication	0,59	0,63	0,04
6166	Entretien, réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	10,12	10,38	0,26
6167	Entretien courant des avions, navires, bacs et autres véhicules spéciaux	2,13	4,77	2,64
6168	Grosses réparations des bâtiments et nettoyage industriel	2,07	1,76	-0,31
6169	Sécurité incendie	0,16	0,17	0,01
-	TOTAUX 616	23,10	26,01	2,91
6171	Indemnité de mission à l'intérieur	44,08	36,96	-7,12
6172	Indemnité de mission à l'étranger	40,84	7,56	-33,28
6173	Frais de représentation, frais d'hôtel des cabinets	5,90	5,93	0,03
6174	Frais de réception	4,94	6,87	1,93
6175	Fêtes officielles et cérémonies	9,22	8,54	-0,68

6177	frais de participation aux foires, expositions et	48,12	49,77	1,65
-	TOTAUX 617	153,10	115,63	-37,47
6180	Assurances	1,94	1,69	-0,25
6181	Abonnements et consommations de téléphone, fax, télex, téléphones portables	16,92	24,00	7,08
6182	Sites web, abonnements et consommations internet	0,70	0,67	-0,03
6183	Abonnements et consommation de radiocommunication	0,07	0,09	0,02
6184	Affranchissement du courrier, valise diplomatique, franchise militaire	0,24	0,40	0,16
6185	Publications, communiqués de presse, radio, télévision et frais de publicité	3,96	4,30	0,34
6186	Honoraires et frais annexes	21,81	2,48	-19,33
6187	Frais de formation, stages et organisation de séminaires	21,10	37,97	16,87
6188	Services extérieurs de gardiennage	0,92	0,94	0,02
6189	Autres rémunérations des prestations extérieures	116,00	130,79	14,79
-	TOTAUX 618	183,66	203,33	19,67
6191	Entretien routier	0,45	0,41	-0,04
6192	Entretien des voiries urbaines et des équipements de voirie	1,11	0,12	-0,99
6193	Entretien des ouvrages d'art	0,45	0,32	-0,13
6197	Entretien des installations hydrauliques	0,01	0,02	0,01
6198	Entretien des installations portuaires et des aéroports militaires	0,26	0,18	-0,08
6199	Entretien des autres infrastructures	0,04	0,04	0,00
-	TOTAUX 619	2,32	1,09	-1,23
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT-PERSONNELS	835,99	900,54	64,55
6210	Salaire brut du personnel sous statut général de la Fonction Publique	773,81	830,98	57,17
6217	Indemnités liées au statut général	0,00	0,02	0,02
6218	Avantages en nature liés à la fonction	0,00	0,02	0,02
-	TOTAUX 621	773,81	831,02	57,21
6227	Indemnités liées aux statuts particuliers	0,03	0,04	0,01
6228	Avantages en nature liés à la fonction	0,00	0,00	0,00
6229	Prise en charge des nouveaux postes à créer	0,00	0,01	0,01
-	TOTAUX 622	0,03	0,05	0,02
6252	Décisionnaires et auxiliaires	0,00	0,00	0,00
6251	Contractuels	0,00	0,00	0,00
6261	Heures supplémentaires	1,89	1,84	-0,05
6262	Gratifications	2,35	2,48	0,13
6263	Indemnités spécifiques	9,94	8,65	-1,29
6264	Indemnités forfaitaires de tournées et de risques	1,99	2,22	0,23
6265	Indemnité de billetage	0,01	0,01	0,00
6266	Indemnités de permanence	0,18	0,15	-0,03
6267	Primes de rendement	4,63	5,34	0,71
6268	Primes pour travaux spéciaux	20,17	19,52	-0,65
6269	Primes spécifiques	5,63	12,22	6,59
-	TOTAUX 626	46,79	52,43	5,64
6271	Rémunération des techniciens étrangers	0,24	0,37	0,13
6272	Rémunération du personnel sous contrat en poste à l'étranger (ambassades, représentations)	2,98	3,02	0,04
6273	Recrutements spéciaux	0,19	3,29	3,10
6274	Rémunération des gens de maison	0,80	0,80	0,00
-	TOTAUX 627	4,21	7,48	3,27
6282	Prise en charge d'enseignants	1,33	0,74	-0,59
6287	Prise en charge de personnels temporaires spécifiques	0,94	0,72	-0,22
6288	Prise en charge de personnels occasionnels et saisonniers	1,29	1,20	-0,09
-	TOTAUX 628	3,56	2,66	-0,90
6292	Assistance décès	1,59	1,00	-0,59
6293	Prime d'alimentation des militaires	3,90	4,18	0,28
6294	Aides et secours exceptionnels au personnel	2,10	1,72	-0,38
-	TOTAUX 629	7,59	6,90	-0,69
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT -IMPÔTS ET TAXES	29,74	126,83	97,09
6310	Impôts et versements assimilés	19,03	71,90	52,87

6312	Taxes douanières	10,71	54,93	44,22
-	TOTAUX 631	29,74	126,83	97,09
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT INDIRECTES-SUBVENTIONS	109,93	158,13	48,20
6512	Subventions aux entreprises d'Etat	1,83	1,55	-0,28
-	TOTAUX 651	1,83	1,55	-0,28
6521	Subventions de fonctionnement aux EPA et autres organismes	44,31	44,71	0,40
6524	Subventions de fonctionnement aux ONG et associations	2,24	1,69	-0,55
6525	Subventions de fonctionnement aux formations sanitaires	11,58	11,23	-0,35
6526	Subventions de fonctionnement aux universités et grandes écoles	31,44	31,13	-0,31
6527	Subventions de fonctionnement aux établissements scolaires	3,15	3,29	0,14
6528	Subventions de fonctionnement aux établissements sociaux	12,62	10,00	-2,62
6529	Subventions de fonctionnement aux établissements culturels et sportifs	0,90	1,00	0,10
-	TOTAUX 652	106,24	103,05	-3,19
6532	Subventions en capital aux entreprises d'Etat	1,71	51,45	49,74
6536	Subventions en capital aux universités et grandes écoles	0,00	1,28	1,28
6539	Subventions en capital aux établissements culturels et sportifs	0,15	0,80	0,65
6531	Subventions en capital aux EPA et autres organismes	0,00	0,00	0,00
6533	Subventions en capital aux entreprises privées	0,00	0,00	0,00
6534	Subventions en capital aux ONG et associations	0,00	0,00	0,00
-	TOTAUX 653	1,86	53,53	51,67
II	CHARGES D'INTERVENTION	386,17	453,28	67,11
	CHARGES D'INTERVENTION-TRANSFERT COURANT	313,24	378,97	65,73
6611	Pensions civiles	166,52	173,40	6,88
6616	Frais d'hospitalisation d'urgence et d'évacuation sanitaire	4,63	4,04	-0,59
6617	Aides et secours	0,71	21,21	20,50
6618	Contribution aux frais de transport des élèves et étudiants	0,17	0,14	-0,03
6615	Capital décès	0,00	0,00	0,00
-	TOTAUX 661	172,03	198,79	26,76
6621	Transferts aux collectivités locales	18,96	17,89	-1,07
6622	Transferts au fonds routier	64,70	68,22	3,52
6623	Transferts au fonds forestier	2,00	2,00	0,00
6624	Transferts au fonds d'affectation spécial	4,00	4,15	0,15
6627	Transferts aux fonds spéciaux	1,07	0,69	-0,38
6628	Autres transferts courants autres unités administratives	44,08	74,49	30,41
6629	Transferts aux autres unités administratives	1,20	6,04	4,84
-	TOTAUX 662	136,01	173,48	37,47
6641	Cotisation à des organisations internationales	4,95	6,28	1,33
6642	Contributions au capital des organisations internationales	0,00	0,02	0,02
6643	Contributions diverses	0,25	0,40	0,15
-	TOTAUX 664	5,20	6,70	1,50
	CHARGES D'INTERVENTION-AUTRES TRANSFERTS	72,93	74,31	1,38
6711	Rapatriements sanitaires	0,11	0,28	0,17
6712	Frais funéraires	1,38	1,79	0,41
6713	Frais de contentieux et frais de condamnation de l'Etat	1,06	1,21	0,15
6714	Frais de régulation	1,02	3,28	2,26
6716	Provisions pour élections	0,00	2,50	2,50
6717	Frais de condamnation de l'Etat	1,33	0,84	-0,49
6718	Remboursement TVA	0,00	15,77	15,77
-	TOTAUX 671	4,90	25,67	20,77
6721	Bourses d'études	5,82	5,60	-0,22
6723	Indemnités versées aux conseillers	0,02	0,02	0,00
6724	Concours, récompenses et distinctions honorifiques	0,23	0,16	-0,07
6726	Indemnités versées aux assesseurs des tribunaux	0,10	0,09	-0,01
6729	Subventions aux ménages	42,48	7,85	-34,63
-	TOTAUX 672	48,65	13,72	-34,93
6731	Pertes de change	0,03	0,18	0,15
-	TOTAUX 673	0,03	0,18	0,15

6901	Provisions de fonctionnement	19,35	34,74	15,39
-	TOTAUX 690	19,35	34,74	15,39
	CHARGES FINANCIERES	75,11	96,60	21,49
6402	Intérêts et commissions des emprunts d'ajustement structurel multilatéraux à long et moyen terme	7,49	10,28	2,79
-	TOTAUX 640	7,49	10,28	2,79
6410	Frais bancaires	6,77	13,23	6,46
6411	Intérêts et commissions des emprunts d'ajustement structurel bilatéraux	27,32	20,81	-6,51
6416	Intérêts et commissions des emprunts sectoriels bilatéraux directs auprès d'autres organismes	17,20	20,75	3,55
-	TOTAUX 641	51,29	54,79	3,50
6423	Intérêts et commissions des créances à plus de 2 ans auprès des Entreprises P int	3,35	14,55	11,20
-	TOTAUX 642	3,35	14,55	11,20
6431	Intérêts et commissions sur la dette commerciale bancaire extérieure	2,16	0,00	-2,16
-	TOTAUX 643	2,16	0,00	-2,16
6443	Intérêts et commissions des créances à plus de deux ans auprès des entreprises et autres opérateurs économiques à l'intérieur	10,32	15,77	5,45
6441	Intérêts et commissions des emprunts à LMT auprès des institutions financières et du système bancaire	0,50	0,00	-0,50
-	TOTAUX 644	10,82	15,77	4,95
6481	Intérêts et commissions des avances reçues	0,00	1,21	1,21
-	TOTAUX 648	0,00	1,21	1,21
	IV-TOTAL GENERAL CHARGES	2 092,40	2 310,33	217,93

III- TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2015

L'article 28 de la Directive CEMAC N 03/11 - UEAC - 195 - LM -22 du 19 décembre 2011 relative au Plan Comptable de l'Etat dispose que « le tableau des flux de trésorerie fait apparaître les entrées et les sorties de trésorerie en trois catégories : les flux de trésorerie liés à l'activité, les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement, les flux de trésorerie liés aux opérations de financement. Ce tableau permet de présenter les besoins de financement de l'Etat ».

Au regard des dispositions qui précèdent, le tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2015 se présente ainsi qu'il suit :

(en milliards de FCFA)

LIBELLE	EXERCICE 2014	EXERCICE 2015
FLUX DE TRESORERIE NETS LIES A LACTIVITE (I)	917,27	911,11
ENCAISSEMENTS	2 983,81	3 146,23
Ventes de produits et prestations de service	34,31	175,65
Recettes impôts et taxes	1 291,82	1 421,61
Recettes douanières	795,92	847,77
Recettes pétrolières	703,57	592,72
Autres recettes non fiscales	38,97	25,76
Produits d'intervention	109,30	62,77
Produits financiers	9,92	19,95
DECAISSEMENTS	-2 066,54	-2 235,12
Biens et services	-551,62	-657,52
Dépenses de personnel	-850,47	-902,15
Autres dépenses de personnel	-60,26	-65,12
Charges d'intervention	-444,64	-499,47
Restructuration et réhabilitation	0,00	56,68
Charges financières	-127,56	-161,62
Autres dépenses	-24,14	0,00
Comptes de régularisation des dépenses	-7,85	-5,92
FLUX DE TRESORERIE NETS LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (II)	-565,99	-393,40
Acquisitions d'immobilisations	-565,99	-393,40
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (III)	99,20	340,05
ENCAISSEMENTS	1 931,01	2 252,07

Compte de ressources à moyen et long termes	161,00	631,93
Dépôts des correspondants	855,64	946,64
Débiteurs divers et avances consenties	759,40	501,91
Encaissements à répartir	154,97	171,59
DECAISSEMENTS	-1 831,81	-1 912,02
Compte de ressources à moyen et long termes	-123,50	-383,08
Retraits des correspondants	-786,52	-860,82
Débiteurs divers et avances consenties	-764,41	-498,47
Décaissements à répartir	-157,38	-169,65
FLUX NETS DES OPERATIONS NON VENTILEES (IV)	-745,92	-809,68
VARIATION DE TRESORERIE (V= I+II+III+IV=VII-VI)	-295,44	48,08
TRESORERIE EN DEBUT DE PERIODE (VI)	677,65	382,21
Banques	656,93	362,54
Numéraires	20,72	19,67
TRESORERIE EN FIN DE PERIODE (VII)	382,21	430,29
Banques	362,54	409,39
Numéraires	19,67	20,90

Le tableau des flux de trésorerie présente les entrées et les sorties de l'ensemble des éléments qui constituent la trésorerie de l'Etat : les flux de trésorerie liés à l'activité de l'Etat, les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement et les flux de trésorerie liés aux opérations de financement. Il permet d'appréhender le besoin de financement de l'Etat.

Concernant les flux de trésorerie nets liés à l'activité de l'Etat, il est noté un excédent de trésorerie de **911,11** milliards de FCFA obtenu par différence entre les encaissements de **3 146,23** milliards de FCFA et les décaissements de **2 235,12** milliards de FCFA.

Les flux de trésorerie nets liés à l'investissement quant à eux présentent un besoin de financement de **393,40** milliards de FCFA obtenu par différence entre les acquisitions d'immobilisations de **393,40** milliards de FCFA et les cessions d'immobilisations qui présentent une valeur nulle au 31 décembre 2015.

L'excédent de trésorerie sus- évoqué de **911,11** milliards de FCFA réalisé sur les flux liés à l'activité a été utilisé pour couvrir les besoins de trésorerie des dépenses d'investissement. Toutefois, pour les flux liés à l'activité et les flux liés à l'investissement, il se dégage un montant total des besoins de financement de **517,71** milliards de FCFA.

Le besoin de financement total sus- indiqué de **517,71** milliards de FCFA justifie toutes les actions qui ont été menées dans le cadre de la gestion de la trésorerie de l'Etat. Les fonds ont été mobilisés pour un montant total de **2 252,07** milliards de FCFA constitués respectivement des emprunts, des bons du trésor, des dépôts des correspondants et des remboursements des diverses avances consenties par l'Etat aux tiers. Le coût de la trésorerie (remboursements) quant à lui s'est élevé à la somme de **1 912,02** milliards de FCFA, ce qui a permis de dégager un flux net de **340,05** milliards de FCFA de trésorerie liés aux opérations de financement.

Enfin, il est noté une variation positive de la trésorerie de l'Etat de **48,08** milliards de FCFA obtenue à partir de la différence entre la trésorerie à fin décembre 2014 de **382,21** milliards de FCFA et la trésorerie à fin décembre 2015 de **430,29** milliards de FCFA.